



BELGISCHE KAMER VAN
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

INTEGRAAL VERSLAG
MET
VERTAALD BEKNOPT VERSLAG
VAN DE TOESPRAKEN

COMPTE RENDU INTEGRAL
AVEC
COMPTE RENDU ANALYTIQUE TRADUIT
DES INTERVENTIONS

COMMISSIE VOOR HET BEDRIJFSLEVEN, HET
WETENSCHAPSBELEID, HET ONDERWIJS, DE
NATIONALE WETENSCHAPPELIJKE EN
CULTURELE INSTELLINGEN, DE MIDDENSTAND
EN DE LANDBOUW

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE LA POLITIQUE
SCIENTIFIQUE, DE L'ÉDUCATION, DES
INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES
NATIONALES, DES CLASSES MOYENNES ET DE
L'AGRICULTURE

Dinsdag
27-09-2016
Namiddag

Mardi
27-09-2016
Après-midi

N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie
PS	Parti Socialiste
MR	Mouvement réformateur
CD&V	Christen-Democratisch en Vlaams
Open Vld	Open Vlaamse Liberalen en Democraten
sp.a	socialistische partij anders
Ecolo-Groen	Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales – Groen
cdH	centre démocrate Humaniste
VB	Vlaams Belang
DéFI	Démocrate Fédéraliste Indépendant
PTB-GO!	Parti du Travail de Belgique – Gauche d'Ouverture!
PP	Parti Populaire

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :		Abréviations dans la numérotation des publications :	
DOC 54 0000/000	Parlementair stuk van de 54 ^e zittingsperiode + basisnummer en volgnummer	DOC 54 0000/000	Document parlementaire de la 54 ^e législature, suivi du n° de base et du n° consécutif
QRVA	Schriftelijke Vragen en Antwoorden	QRVA	Questions et Réponses écrites
CRIV	Voorlopige versie van het Integraal Verslag (groene kaft)	CRIV	Version provisoire du Compte Rendu Intégral (couverture verte)
CRABV	Beknopt Verslag (witte kaft)	CRABV	Compte Rendu Analytique (couverture blanche)
CRIV	Integraal Verslag, met links het definitieve integraal verslag en rechts het vertaalde beknopt verslag van de toespraken (met de bijlagen)	CRIV	Compte Rendu Intégral, avec, à gauche, le compte rendu intégral définitif et, à droite, le compte rendu analytique traduit des interventions (avec les annexes)
	(witte kaft)		(couverture blanche)
PLEN	Plenum	PLEN	Séance plénière
COM	Commissievergadering	COM	Réunion de commission
MOT	Moties tot besluit van interpellaties (op beigeleurig papier)	MOT	Motions déposées en conclusion d'interpellations (papier beige)

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers	Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Bestellingen :	Commandes :
Natieplein 2	Place de la Nation 2
1008 Brussel	1008 Bruxelles
Tel. : 02/ 549 81 60	Tél. : 02/ 549 81 60
Fax : 02/549 82 74	Fax : 02/549 82 74
www.dekamer.be	www.lachambre.be
e-mail : publicaties@dekamer.be	e-mail : publications@lachambre.be

INHOUD

De verificatie van de inkomsten en de werkelijke kosten van de kerncentrale van Tihange 1 voor de periode van 1 oktober 2015 tot 31 december 2015 overeenkomstig de Conventie aangaande de verlenging van de levensduur van Tihange 1. Gedachtewisseling met de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling 1

Sprekers: **Jean-Marc Nollet, Kristof Calvo**, voorzitter van de Ecolo-Groen-fractie, **Karine Lalieux, Benoît Friart, Karin Temmerman, Michel de Lamotte, Bert Wollants, Kattrin Jadin, Marie-Christine Marghem**, minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling, **Leen Dierick, Egbert Lachaert, Caroline Cassart-Mailleux**

SOMMAIRE

La vérification des revenus et des coûts réels de la centrale nucléaire de Tihange 1 pour la période du 1er octobre 2015 au 31 décembre 2015 conformément à la Convention relative à la prolongation de la durée de vie de Tihange 1. Échange de vues avec la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable. 1

Orateurs: **Jean-Marc Nollet, Kristof Calvo**, président du groupe Ecolo-Groen, **Karine Lalieux, Benoît Friart, Karin Temmerman, Michel de Lamotte, Bert Wollants, Kattrin Jadin, Marie-Christine Marghem**, ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, **Leen Dierick, Egbert Lachaert, Caroline Cassart-Mailleux**

COMMISSIE VOOR HET
BEDRIJFSLEVEN, HET
WETENSCHAPSBELEID, HET
ONDERWIJS, DE NATIONALE
WETENSCHAPPELIJKE EN
CULTURELE INSTELLINGEN, DE
MIDDENSTAND EN DE
LANDBOUW

van

DINSDAG 27 SEPTEMBER 2016

Namiddag

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE,
DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE,
DE L'ÉDUCATION, DES
INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES
ET CULTURELLES NATIONALES,
DES CLASSES MOYENNES ET DE
L'AGRICULTURE

du

MARDI 27 SEPTEMBRE 2016

Après-midi

La séance est ouverte à 14.23 heures et présidée par M. Jean-Marc Delizée.

De vergadering wordt geopend om 14.23 uur en voorgezeten door de heer Jean-Marc Delizée.

01 De verificatie van de inkomsten en de werkelijke kosten van de kerncentrale van Tihange 1 voor de periode van 1 oktober 2015 tot 31 december 2015 overeenkomstig de Conventie aangaande de verlenging van de levensduur van Tihange 1. Gedachtewisseling met de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling

01 La vérification des revenus et des coûts réels de la centrale nucléaire de Tihange 1 pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015 conformément à la Convention relative à la prolongation de la durée de vie de Tihange 1. Échange de vues avec la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable.

Le président: Madame la ministre, chers collègues, je vous rappelle notre ordre du jour précis. Il s'agit d'un échange de vues qui concerne la vérification des revenus et des coûts réels de la centrale nucléaire de Tihange 1 pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015, conformément à la convention relative à la prolongation de la durée de vie de Tihange 1.

Nous avons une réunion que je vais qualifier d'exceptionnelle aujourd'hui, à plusieurs titres. Tout d'abord, nous avons déjà consacré la matinée du 20 septembre dernier au même sujet. Nous avons ensuite reçu les documents de la CREG, le 22 septembre, c'est-à-dire le jour de la séance plénière, ce qui a amené un débat sur l'ordre des travaux. À cette occasion, plusieurs groupes se sont exprimés et la demande m'a été adressée par le président de la Chambre et par la séance plénière d'organiser au plus vite et au mieux cette commission de l'Économie sur le même objet.

En second lieu, cette réunion est exceptionnelle car, en principe, aujourd'hui, nous n'étions pas censés nous réunir. C'est la fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles! Comme pour le jour de la fête de la Communauté flamande, en principe, aucune commission n'est prévue. Néanmoins, vu le caractère particulier de ce dossier et la demande pressante de la séance plénière, nous avons pu organiser cette réunion.

De voorzitter: De vergadering van vandaag is in meer dan één opzicht uitzonderlijk. Op 20 september hadden we al een ochtend aan dit onderwerp gewijd, vervolgens ontvingen we op 22 september de documenten van de CREG, wat tot een debat over de regeling van de werkzaamheden in de plenaire vergadering leidde. De Kamervoorzitter en de leden in de plenaire vergadering vroegen mij om zo snel mogelijk een vergadering van de commissie voor het Bedrijfsleven te beleggen over deze kwestie. Er waren vandaag in principe geen commissievergaderingen gepland, omdat het de dag van het feest van de Franse Gemeenschap is, zoals dat in principe ook niet gebeurt op de dag van het feest van de Vlaamse Gemeenschap.

Le parlement doit jouer son rôle dans le débat démocratique et faire la transparence sur tous les dossiers. Une des missions importantes du parlement est de contrôler le gouvernement, de contrôler l'affectation des deniers publics, qui sont finalement l'argent de tous les contribuables.

Ce n'est pas la première fois que nous sommes confrontés à une demande de documents, d'informations, qui arrivent au compte-gouttes ou goutte à goutte.

Madame la ministre, le président de la Chambre vous a adressé un courrier vous demandant un certain nombre de documents. Nous avons reçu votre réponse au président Bracke et certaines annexes hier à 21 h 37, si je ne me trompe. J'imagine que nous discuterons de ces documents.

Dans ce dossier, le rôle des parlementaires, et de cette commission en particulier, est de faire toute la transparence, toute la clarté. J'espère que nous pourrions avoir un bon dialogue où les arguments se rencontrent et où des réponses précises sont données aux questions posées par les collègues. Il est assez exceptionnel de devoir refaire en une semaine deux fois le débat. Cependant, ce n'est pas la première fois que cela intervient de cette manière. Je le regrette. Nous avons vraiment besoin d'une information complète, fiable et qui repose sur des documents.

J'ai ajouté un point 2: ordre des travaux. Je ne préjuge pas de ce que sera l'issue de ce débat mais certains collègues m'ont demandé d'autres éléments qui ne sont pas à l'ordre du jour. En ce qui concerne la suite de ce débat, j'ai donc inscrit un point "ordre des travaux".

01.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je rejoins totalement vos propos introductifs. J'ai un peu l'impression que l'Histoire repasse les plats. Vous avez raison de rappeler l'importance du travail du parlement, notamment dans sa mission de contrôle du gouvernement. Vous avez également raison de rappeler l'absolu besoin de transparence en la matière.

Madame la ministre, j'ai ici le courrier du président de la Chambre, que vous avez reçu. La lettre qu'il vous a transmise disait ceci: "Afin que tous les membres de la Chambre puissent prendre connaissance du dossier complet, puis-je vous demander de faire parvenir les documents suivants au secrétariat de la commission dans les plus brefs délais?"

Une liste de 16 documents accompagnait cette demande du président. La grande majorité des documents demandés ne nous ont pas été transmis. La ministre se réfugie derrière la prétendue confidentialité totale, non seulement du rapport complet de la CREG, mais également de toutes les notes, y compris les notes internes à l'administration, les notes du cabinet, et de tout ce qui a été demandé par le courrier du président. Je m'interroge donc. J'interroge également la ministre, mais aussi mes collègues. Quelle est la volonté qui se cache derrière cette opacité créée par la ministre de l'Énergie?

Een van de hoofdtaken van het Parlement bestaat erin het regeringsbeleid te controleren en bijgevolg toe te zien op een transparant beheer van de staatsgelden. Het is niet de eerste keer dat er gegevens opgevraagd worden en dat ze ons maar druppelsgewijs bezorgd worden. Mevrouw de minister, de Kamervoorzitter heeft u gevraagd bepaalde documenten te bezorgen en wij hebben uw antwoord en een aantal bijlagen pas gisteren om 21.37 uur mogen ontvangen.

Ik hoop dat we precieze antwoorden zullen krijgen. Het is uitzonderlijk dat we zo een debat in een week tijd twee keer moeten overdoen. Ik betreur dat.

Ik heb een punt 2 'Regeling van de werkzaamheden' toegevoegd, omdat sommige collega's mij andere zaken hebben gevraagd die niet op de agenda staan.

01.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Ook ik heb het gevoel dat de geschiedenis zich herhaalt. De voorzitter heeft er terecht op gewezen dat de parlementaire controle op de regering erg belangrijk is en dat in dit dossier voor de nodige transparantie moet worden gezorgd.

In zijn brief aan de minister vroeg de Kamervoorzitter zo snel mogelijk zestien documenten over te zenden, zodat alle Kamerleden van het volledige dossier zouden kunnen kennisnemen. De meeste van die documenten werden ons echter niet bezorgd, onder het mom van het confidentiële karakter van het volledige CREG-rapport en van alle nota's.

Wat probeert de minister op die manier te verbergen? Probeert ze zo te vermijden dat ze op

Est-ce pour éviter d'avoir à répondre aux questions, par moments délicates, des parlementaires? Est-ce pour mieux protéger les acteurs privés? Est-ce de l'amateurisme? Est-ce une négligence? Ou y a-t-il une autre explication? Monsieur le président, je ne suis pas certain que nous arriverons au bout des échanges si nous n'avons pas accès à l'ensemble des documents.

J'ai bien lu la note juridique qui nous a été transmise, émanant d'un cabinet qui a déjà été appelé à la cause dans d'autres dossiers ici. Ce cabinet justifie le refus de transmettre les documents par le fait que la Chambre des représentants, interrogée en 2015, a déjà tranché cette question. Il remet en annexe un courrier que le président Bracke a envoyé à mon collègue Kristof Calvo et à moi-même.

Cela n'est qu'une partie de ce qui s'est joué en 2015. Si l'argumentation juridique de la ministre consiste à dire que la Chambre a tranché en 2015, je lui réponds alors "appliquons ce que la Chambre a décidé à ce moment-là". Autrement dit, on ne publie pas le texte signé par mon collègue Kristof Calvo et moi-même, mais on donne accès à la lecture des documents aux parlementaires concernés.

Monsieur le président, ma première demande s'adresse à vous. Je vous prie de mettre à exécution, pour ce qui concerne cette commission, la décision de la Conférence des présidents qui fut prise lorsque nous avons eu à traiter d'un cas similaire. En effet, l'Histoire repasse les plats, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire. En l'occurrence, le 16 juillet 2015, la Conférence avait décidé – et je vais faciliter le travail éventuel du secrétariat – de rendre accessibles les documents en question, suivant une procédure de *data room*. Je ne vais pas relancer le débat sur l'opportunité ou non de les publier. Je maintiens que nous pouvions le faire, mais c'est un autre débat.

Je vous sou mets donc immédiatement ma proposition. Puisque, dans sa note juridique, la ministre prétend s'appuyer sur ce qui a été fait par le passé, appliquons alors cette décision. Déposons ces documents qu'elle refuse de nous transmettre à ce stade dans la *data room* et rendons-les accessibles.

La ministre aime tant critiquer ses prédécesseurs, notamment M. Wathélet. Or M. Calvo m'a expliqué que celui-ci avait mis à disposition la convention Tihange 1 dans une *data room*. Mieux, il avait demandé que les parlementaires puissent aller la consulter.

01.02 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): (...)

01.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je vous prie par conséquent, en préalable à nos travaux, de prendre position sur la décision prise antérieurement par la Conférence des présidents et de l'appliquer aux travaux de cette commission. Cela concerne la note complète de la CREG, mais aussi tous les documents qui en découlent et que la ministre refuse de transmettre au parlement en prétextant que la note de la CREG serait confidentielle.

Vous connaissez, comme moi, les précédents: Wathélet et la décision de la Conférence des présidents. Il s'agit simplement de suivre le raisonnement développé par la ministre dans la note juridique en

ongemakkelijke vragen moet antwoorden? Is het de bedoeling de privépartners beter te beschermen? Gaat het om amateurisme? Of om nalatigheid?

In de juridische nota van het kabinet wordt als reden voor de weigering om de documenten over te zenden verwezen naar het feit dat de Kamer die kwestie al in 2015 heeft beslecht.

Het kabinet voegt ook een brief van de heer Bracke gericht aan collega Calvo en aan mijzelf toe. Dat is maar een gedeelte van wat er zich in 2015 heeft afgespeeld. Als de argumentatie van de minister gebaseerd is op de precedents en zij zegt dat de Kamer in 2015 een beslissing heeft genomen, dan moeten we die beslissing vooral toepassen en moeten de betrokken Kamerleden inzage krijgen van de documenten.

Mijnheer de voorzitter, ik vraag u dus om hier de jurisprudentie toe te passen van de Conferentie van voorzitters, die op 16 juli 2015 heeft beslist om dat er inzage verleend moest worden van de betrokken documenten. De heer Wathélet heeft de overeenkomst over Tihange 1 beschikbaar gesteld in een *data room*, met het verzoek dat de Kamerleden de overeenkomst daar zouden raadplegen.

01.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Ik vraag u dus om dit in praktijk te brengen in de commissie. Het gaat hier over de volledige nota van de CREG en over alle documenten die daaruit voortvloeien en die de minister zagezegd wegens de vertrouwelijkheid weigert aan het Parlement te bezorgen.

rendant ces documents accessibles au parlement.

Le **président**: Je vous remercie, monsieur Nollet.

J'ai bien entendu votre requête, je vais vous répondre mais je vais préalablement donner la parole aux collègues qui, dans la procédure, ont aussi demandé la parole.

01.04 Karine Lalieux (PS): Monsieur le président, si nous sommes ici, c'est pour le redire: il y a, dans cette affaire, de nombreuses fautes de la ministre: son opacité, sa négligence, ses fuites de responsabilités et son laxisme. De fait, on y reviendra dans le fond du dossier mais, comme vous l'avez répété, monsieur le président, si on est ici une nouvelle fois, c'est par déficit de transparence de la ministre. Il y a donc réellement un déficit démocratique dans ce dossier depuis très longtemps, de par la faute et la négligence de la ministre.

Alors, ce grave manque de transparence de la ministre, monsieur le président, son avocat en a parlé. C'est vrai que la ministre a elle-même demandé une analyse juridique et l'avocat, payé par la ministre et dont on a reçu copie de l'analyse, dit une chose importante qui n'est pas respectée par la ministre et qui vient d'être dénoncée par mon collègue. C'est ceci: "Il faut toujours un équilibre entre le respect de la confidentialité en matière fiscale par exemple, et l'intérêt général".

Monsieur le président, je croyais qu'un gouvernement devait représenter et avantager d'abord l'intérêt général, la transparence et la démocratie. Ce n'est en tout cas pas ce que la ministre fait et elle ne suit pas en ce sens l'analyse de son avocat qu'elle a elle-même mandaté et que l'État a payé. Je répète, madame la ministre, qu'il faut un équilibre entre le respect de la confidentialité et l'intérêt général. Même votre avocat dit que vous allez trop loin. C'est écrit.

Et donc, nous avons l'impression, monsieur le président, que Mme la ministre nous empêche d'avoir accès à des pièces au dossier dans le seul but d'exercer le contrôle du parlement sur les missions du gouvernement. Je rejoins M. Nollet dans son idée de pouvoir lire l'ensemble des pièces demandées dans une pièce fermée et je demande à la ministre – je pense que tous les collègues de la majorité pourraient aussi y répondre car elle invoque un intercabinet – de m'expliquer pourquoi la lettre de mission qui sera confiée à l'expert indépendant est secrète aujourd'hui. Je ne le comprends pas. De même, chers collègues, pourquoi, tout d'un coup, n'y a-t-il pas une explication écrite des argumentaires contradictoires donnés par la ministre les 16 et 17 septembre 2016?

Ma conclusion en ce début d'audition et de commission, c'est que l'intérêt général n'est pas, pour la ministre, quelque chose d'important. Les intérêts particuliers de deux opérateurs dominants, et surtout d'un opérateur dominant et d'un géant du nucléaire, sont plus importants pour elle. Par conséquent, je tire comme conclusion du fait que nous n'avons pas accès aux documents que les intérêts d'Electrabel et d'EDF passent avant ceux du contrôle démocratique mais aussi avant ceux de l'ensemble des citoyens qui ont droit, dans ce dossier, à la transparence. Chers collègues, vous pouvez tous sans problème prendre la parole pour me répondre par rapport à cette demande de transparence.

01.04 Karine Lalieux (PS): In deze zaak heeft de minister meerdere fouten begaan: ze is zonder enige transparantie en slordig te werk gegaan, was laks en is haar verantwoordelijkheid uit de weg gegaan.

De minister heeft een juridische analyse gevraagd en de met die taak belaste advocaat onderstreept dat de inachtneming van de vertrouwelijkheid en het algemeen belang in balans moeten zijn. De minister lijkt het algemeen belang, de transparantie en de democratie echter niet te laten primeren.

Het lijkt dat ze de controle van het regeringswerk door het Parlement wil verhinderen door ons de toegang tot bepaalde delen van het dossier te onzeggen. Ik snap niet waarom de opdrachtbrief aan de onafhankelijke expert geheim is.

Ik stel vast dat de belangen van Electrabel en EDF voorrang krijgen op de vereiste van de democratische controle en het recht van de burgers om geïnformeerd te worden.

Mijnheer de voorzitter, ik wil u vragen om de minister opnieuw te verzoeken een reeks dossiers over te leggen; zij neemt het noodzakelijke evenwicht tussen vertrouwelijkheid en algemeen belang niet in acht!

Monsieur le président, j'aimerais donc que vous redemandiez une série de dossiers à la ministre, et comme le dit son avocat, un équilibre entre la confidentialité et l'intérêt général qu'elle ne respecte pas aujourd'hui devant nous.

01.05 Benoît Friart (MR): Monsieur le président, je pense que vous aviez fait une bonne introduction. Aujourd'hui, nous sommes là pour...

01.06 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): (*Zonder micro*)

01.07 Benoît Friart (MR): Monsieur Calvo, j'ai la parole. Vous parlerez à votre tour. L'ordre du jour prévoit un échange de vues avec la ministre. Je pense qu'avant d'entrer dans les détails, il serait d'abord intéressant que nous ayons l'occasion d'entendre la ministre. Par la suite, nous aurons cet échange de vues. Je pense que c'est une meilleure façon de travailler que la ministre puisse s'exprimer tout de suite. Nous reviendrons sur tous ces sujets par la suite.

01.08 Karin Temmerman (sp.a): Mijnheer de voorzitter, uiteraard kan ik mij volledig in de vraag van mijn collega's vinden. Ik zou er een aantal zaken aan willen toevoegen.

Wij hebben vorige week samengezeten en hebben van de minister het hele relaas met een hele tijdslijn gehoord. Nog geen dag nadien moeten wij vaststellen dat de tijdslijn niet helemaal klopt. Zij werd immers door de CREG al veel vroeger op de hoogte gebracht van de problemen die zouden rijzen.

Wij hebben de kwestie tijdens de plenaire vergadering aangekaart. De voorzitter van het Parlement heeft een schrijven aan de minister gericht, om met aandrang een aantal documenten ter beschikking te stellen. Bovendien stelde hij in die brief nog een aantal vragen.

Wij hebben de antwoorden gisteravond rond 21.30 u gekregen. Nu blijkt echter dat een hele reeks vragen, die door de voorzitter van het Parlement zijn gesteld, totaal niet zijn beantwoord.

Mijnheer de voorzitter, u, als voorzitter van de commissie voor het Bedrijfsleven, alsook de voorzitter van het Parlement moeten nu echt bij de minister aandringen. Op een week tijd zien wij immers dat er, ten eerste, geen transparantie is. Er wordt, ten tweede, manifest een aantal zaken verzwegen. Men dient, ten derde, manifest niet het algemeen belang, maar het belang van twee privébedrijven. Men staat totaal niet in voor de consument.

Ik zou dus aan u willen vragen, om met aandrang – ik druk op het woordje aandrang – de minister aan te manen de betreffende documenten te laten inkijken.

Mijnheer de voorzitter, wij hebben inderdaad een verleden op dat vlak. Het is al eens gebeurd. Ik heb het nog even snel opgezocht. Tijdens de Conferentie van voorzitters van 16 juli 2015 is effectief beslist dat er weliswaar confidentialiteit is, maar dat het Parlement en de parlementsleden hun werk moeten kunnen doen. Zij moeten de zaken in een gesloten ruimte kunnen inkijken. Dat betekent dat wij niet de documenten op zich kunnen meekrijgen. Wij kunnen ze echter wel inkijken en te onzer beschikking hebben.

01.07 Benoît Friart (MR): Er staat een gedachtewisseling met de minister op de agenda. We zouden haar eerst moeten horen.

01.08 Karin Temmerman (sp.a): Nous avons entendu l'exposé de la ministre la semaine passée. Or le lendemain, nous avons dû constater que sa ligne du temps n'était pas correcte: la CREG l'avait déjà avertie beaucoup plus tôt d'éventuels problèmes relatifs à Tihange 1.

Le président de la Chambre a demandé à la ministre de mettre plusieurs documents à la disposition du Parlement. Les questions qu'il a également posées à cette occasion ne sont pas abordées dans la réponse que nous avons reçue hier soir de la ministre. Je demande au président de la commission et au président de la Chambre de continuer à insister pour que nous recevions des réponses à ces questions. Il n'y a en effet aucune transparence dans ce dossier, certains éléments sont manifestement dissimulés et l'intérêt général est sacrifié au profit de l'intérêt de deux sociétés privées.

Le 16 juillet 2015, la Conférence des présidents a décidé que les membres du Parlement pouvaient consulter des documents confidentiels à huis clos. Je ne comprends pas pourquoi cette même règle ne pourrait pas s'appliquer également en l'espèce. Si la ministre sert effectivement

Mevrouw de minister, ik richt mij eigenlijk tot de voorzitter. Ik zie totaal niet in, aangezien het in het verleden kon met de conventie op zichzelf, waarom dat nu niet zou kunnen met de bijlagen.

Mevrouw de minister, collega's van de meerderheid, ik herhaal dat het in ieders belang is dat wij die openheid en transparantie hebben, waarover de huidige meerderheid het in allerlei dossiers constant heeft. Wanneer het over de eigen dossiers gaat, is er plots heel wat minder transparantie. Wij allen hebben alle belang bij transparantie.

Mevrouw de minister, indien u nogmaals beweert dat u het algemeen belang dient, dan meldt u vandaag dat u die documenten ter beschikking zal stellen.

Mijnheer de voorzitter, ik hoop dat u erop zal aandringen, ook bij de voorzitter van het Parlement, die geen antwoord op zijn vragen heeft gekregen, dat wij de documenten eindelijk kunnen inkijken.

01.09 Michel de Lamotte (cdH): Monsieur le président, normalement, nous n'aurions pas dû être ici. Si le fonctionnement de notre parlement était normal, les informations auraient été communiquées clairement à tous les membres de la commission depuis longtemps.

Hélas, ce n'est pas le cas. La demande faite lors de la séance plénière de la semaine passée était effectivement de pouvoir venir ici. Nous avons tous besoin de transparence, de clarté et des explications nécessaires pour pouvoir comprendre ce qui s'est passé, non pas entre fin juin et le 15 septembre, mais cette dernière année. En effet, dans les documents qui nous sont parvenus, il apparaît qu'on a attiré votre attention de manière répétée sur certains dossiers et éléments à mettre en œuvre pour que la convention de Tihange 1 puisse s'appliquer de manière solide et crédible.

Tout le monde demande cette transparence. Madame la ministre, il s'agissait tout simplement d'appliquer une convention, d'exécuter une convention. Il ne s'agissait plus de la négocier. Cette convention existait. Malheureusement, les méandres de l'application, vos changements de version et vos explications par lesquelles vous noyez le poisson nous font revenir ici pour demander cette clarté et cette transparence.

Je peux m'associer à cette demande concernant les éléments confidentiels. Dans les documents que nous avons reçus, il y a plus d'éléments confidentiels que d'éléments porteurs d'informations. Les imprimantes ont dû beaucoup travailler sur le noir. Je voudrais effectivement pouvoir y avoir accès, dans le cadre d'une *data room*. Cela a été évoqué, et la jurisprudence existe. Nous n'allons pas inventer la règle: elle existe. Je trouve que normalement, elle peut s'appliquer à cet exercice.

Pour terminer, puisque nous sommes toujours dans la procédure, monsieur le président, j'en appelle tout simplement aux déclarations du premier ministre. Il a dit très clairement: "Il faut faire toute la clarté, on doit travailler dans la transparence, et un débat démocratique doit avoir lieu au parlement." Si un débat démocratique doit avoir lieu au parlement, à la sollicitation aussi du premier ministre, il faut que nous

l'intérêt général, comme elle le prétend, elle doit mettre les documents en question à notre disposition.

01.09 Michel de Lamotte (cdH): We zouden hier niet hoeven te zijn: normaliter hadden de documenten al lang in ons bezit moeten zijn. Aangezien dat niet zo is, hebben we deze vergadering gevraagd, want we moeten begrijpen wat er gebeurd is, en niet alleen tussen eind juni en nu maar het volledige voorbije jaar: uw aandacht werd immers al meermaals gevestigd op de initiatieven die nog moesten worden genomen om ervoor te zorgen dat de overeenkomst over Tihange 1 zou kunnen worden uitgevoerd.

Het gaat hier louter om de uitvoering van een overeenkomst waarover de onderhandelingen rond waren! U kwam echter met verschillende opeenvolgende versies en probeerde mist te spuien, en dat is de reden waarom deze vergadering nodig is.

Bepaalde gegevens blijken dermate confidencieel te zijn, dat de documenten die ons werden bezorgd grotendeels onleesbaar zijn gemaakt. We vragen dat we er in een *data room* kennis zouden kunnen van nemen. Er zijn precedentes.

De eerste minister vroeg zelf dat voor volledige duidelijkheid zou worden gezorgd en dat er in het

dispositions des éléments du dossier, des éléments complets. Pour des raisons que l'on peut comprendre, d'économie, de commerce et de relations commerciales (dont il n'y a ici pour l'instant pas d'élément visible), les parlementaires en charge du dossier pourraient prendre connaissance de ces éléments dans une *data room* afin d'avoir une vision globale du dossier.

Monsieur le président, afin de mener nos travaux à bien, j'insiste vraiment pour que nous évoquions cette nécessité d'explication et de clarté dans ce dossier.

01.10 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Mevrouw de minister, wordt u vergaderingen als deze niet een beetje beu? Het is in elk geval mijn aanvoelen dat in deze commissie heel wat collega's klaar staan om mee te schrijven aan onze energietoekomst. Door uw doen en laten worden wij echter op regelmatige tijdstippen met momenten als dit geconfronteerd.

Ik had gehoopt dat u vorige week al begrepen had dat nogal wat collega's verveeld zit met deze situatie. Wij hebben vorige week dinsdag exact tweeënhalf uur vergaderd over deze kwestie, met vragen van meerderheid en oppositie, tot in de diepte om alles boven te spitten. Slechts achtenveertig uur later bleek opnieuw dat u slechts de helft van het verhaal had verteld. Opnieuw nalatigheid, opnieuw halve waarheden en onwaarheden, op zijn Marghems.

Mevrouw de minister, wat ik u persoonlijk erg kwalijk neem is dat u vorige week een tijdlijn hebt geschetst en hebt gezegd dat u op de hoogte was sinds 29 juni 2016, terwijl wij intussen weten dat u op de hoogte was sinds 9 oktober 2015. 9 oktober 2015! Dat is bijna een jaar geleden. Jacqueline Galant was toen nog minister van Mobiliteit. Sindsdien bent u op de hoogte van de problemen met de conventie rond Tihange 1. U hebt nagelaten om het nodige te doen., vandaar een nieuwe commissievergadering.

Mevrouw de minister, wat ik dan niet begrijp — en dat is eigenlijk het punt waarover wij eerst moeten trancheren — is dat u de vraag van het Parlement onbeantwoord laat.

Mijnheer de voorzitter, u leidt natuurlijk de werkzaamheden maar als u het daarmee eens bent stel ik voor dat onze commissie — ik kijk ook naar de collega's van de meerderheid die vorige week absoluut hun rol hebben gespeeld — de vragen die de Kamervoorzitter heeft gesteld opnieuw bevestigt. Als de Kamervoorzitter transparantie vraagt, dan moeten wij hem daarin steunen, zeker als de minister niet thuis geeft. Ik meen dus dat het eerste punt van onze agenda moet zijn om die documenten op te vragen, temeer daar dit dossier een heel lange geschiedenis heeft.

Nogmaals, ik ben dat dossier eigenlijk grondig beu. Wij zouden ons met andere zaken moeten kunnen bezighouden dan met een geheime conventie over een stokoude kerncentrale. Wij zijn echter begonnen met een geheime conventie waarin de CREG nog haar rol kon spelen. Vandaag lijken wij te eindigen met of af te glijden naar een conventie waarover wij niet de informatie krijgen die wij moeten krijgen en waarin de regulator wordt genuilkorfd. Wij glijden dus verder af in dit dossier.

Parlement een democratisch debat zou worden gehouden. Daartoe moeten we over alle gegevens uit het dossier beschikken.

01.10 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): La ministre n'est-elle pas également lasse de réunions comme celle-ci? Plutôt que de débattre de l'énergie du futur, il nous faut régulièrement éclaircir des éléments troubles du passé. La semaine dernière, nous avons passé deux heures et demie à évoquer cette question et à peine quarante-huit heures plus tard, il est apparu que la ministre n'avait une fois de plus raconté qu'une moitié de vérité. La semaine dernière, elle affirmait être informée des problèmes posés par la convention relative à Tihange 1 depuis le 29 juin 2016 et il apparaît à présent qu'elle l'était déjà depuis le 9 octobre 2015 et qu'elle a omis de faire le nécessaire. Voilà pourquoi une nouvelle réunion de la commission a été convoquée.

Je ne comprends pas que la ministre ne réponde pas à la requête du Parlement. Je suggère que notre commission confirme aujourd'hui à nouveau les questions posées par le président de la Chambre. Ce dernier réclame davantage de transparence, mais la ministre refuse d'obtempérer. Le premier point de l'ordre du jour devrait donc être de demander à la ministre de nous transmettre les documents. Nous avons commencé par une convention secrète qui laissait encore une place à la CREG, mais aujourd'hui, nous évoluons progressivement vers une convention à propos de laquelle nous n'obtenons aucune information et qui muselle le régulateur. La semaine dernière, la majorité s'était associée à cette demande

Het eerste punt is dus informatie krijgen. Daar sta ik op. In dat verband kijk ik ook naar de collega's van de meerderheid, collega Wollants, collega Dierick, collega Lachaert, die vorige week heel duidelijk hebben gemaakt dat zij ook met vragen zitten. De Kamervoorzitter heeft informatie gevraagd en het is aan de minister om deze informatie, alsook haar motivatie, te delen met deze commissie. Ik kan immers niet aanvaarden, mevrouw de minister, dat u steeds opnieuw zaken niet met ons wil delen, terwijl er een heleboel vragen zijn. Die vragen waren er blijkbaar al sinds 9 oktober 2015.

d'informations. Je n'admits pas que la ministre persiste à dissimuler des éléments du dossier.

Le président: Je remercie les intervenants de ce premier tour préliminaire. Monsieur Wollants, vous avez la parole.

01.11 Bert Wollants (N-VA): Mijnheer de voorzitter, collega's, deze commissie komt inderdaad samen om een aantal vragen te beantwoorden. De minister is ook hier om de tijdslijn te vervolledigen en op al onze vragen te antwoorden. In deze zaal zitten echter ook een aantal recente bekeerlingen van de transparantie en recente aanhangers van het geloof dat alles maar openbaar moet worden gemaakt. 2,5 jaar geleden zaten wij in een andere zaal te discussiëren over die conventie. Ik heb toen de heer Calvo gehoord, die overigens nog altijd hetzelfde zegt. Ook anderen hebben gesproken, maar een aantal mensen heb ik gewoon niet gehoord.

01.11 Bert Wollants (N-VA): Dans cette salle siègent un certain nombre de convertis à la transparence. Il y a deux ans et demi, nous avons également discuté de cette convention. À l'époque, beaucoup de ceux qui crient aujourd'hui haut et fort ne s'étaient pas exprimés. La convention secrète a été signée par MM. Di Rupo et Wathelet!

Als er een geheime conventie wordt afgesloten, dan veronderstel ik dat de heren en dames die de conventie ondertekenen, weten wat er op dat blad staat. Volgens mevrouw Lalieux is het onmogelijk dat de geheime conventies en de transparantie op deze manier verlopen. Waarom staat er dan rechtsboven, als eerste handtekening, een zekere mijnheer Di Rupo? Ik vraag mij ook af waarom daarnaast...

01.12 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Vous avez la copie quand même?

01.13 Karine Lalieux (PS): M. Reynders et M. Chastel aussi.

01.14 Bert Wollants (N-VA): Niet flauw doen, u hebt ook een kopie.

Ik vraag mij af waarom ook de heer Wathelet die zaak ondertekende en ermee naar de regering stapte, met de eis dat die geheim moest blijven. Vandaag, bekeerd als men is, vraagt men openbaarheid. Zij die de deal met Electrabel en EDF hebben gesloten, eisen nu dat alles openbaar wordt gemaakt. Het is van twee zaken één. Het moet een beetje ernstig blijven, mevrouw Lalieux.

01.14 Bert Wollants (N-VA): Alors qu'eux-mêmes avaient alors exigé que la convention reste secrète, les membres de leurs partis respectifs veulent aujourd'hui qu'elle soit publiée. S'ils ont signé cette convention, ils doivent quand même savoir ce qui s'y trouve, non? Il faut savoir ce qu'on veut. Je veux bien discuter de notre méthode de travail mais je n'admits pas qu'on pactise avec le diable durant la législature précédente et qu'on aille aujourd'hui frapper aux portes du paradis.

Kunnen wij op een andere manier te werk gaan? Ik wil hier gerust de discussie aangaan, zodat wij het debat grondig kunnen voeren, maar het moet mij van het hart dat men niet in de vorige legislatuur een pact met de duivel kan sluiten, om nu aan de hemelpoorten aan te kloppen. Zo werkt het echt niet.

De voorzitter: Ik dacht dat de eerste ronde beëindigd was, maar er zijn collega's die opnieuw het woord vragen.

01.15 Karine Lalieux (PS): Cette convention, monsieur Wollants, a été effectivement signée par le précédent gouvernement, avec l'aval

01.15 Karine Lalieux (PS): Deze overeenkomst werd effectief door

de M. Reynders en kern, et avec un ministre du Budget qui validait la convention pour son domaine. Je ne vous réponds pas à vous, vu que vous n'étiez pas membre du précédent gouvernement. Mais contrairement à vous, à Mme la ministre et à sa malhonnêteté intellectuelle, nous assumons ce qui a été fait sous le précédent gouvernement.

Si, aujourd'hui, la ministre met la convention sur la table avec toutes ses annexes, il n'y a pas de problème. Nous ne nous y opposerons pas, monsieur Wollants. Il n'y a aucun problème. Monsieur le président, ce que nous réclamons aujourd'hui ... (*brouhaha*)

Je trouve cela symptomatique de ce gouvernement, et en particulier de Mme Marghem. Lorsque l'on est acculée à ce point par sa propre négligence, ses fautes, son laxisme et son incompétence, on renvoie au gouvernement précédent, dans lequel on était soi-même. Voilà la situation d'aujourd'hui. Comme on dit, j'aimerais poser les vraies questions à Mme Marghem. Pourquoi n'a-t-elle rien fait, voici un an, au sujet de cette convention qu'elle connaissait? Pourquoi ne répond-elle pas au régulateur? Pourquoi ne donne-t-elle pas l'ensemble des documents? Voilà les questions d'aujourd'hui, monsieur Wollants.

Comme vous, je veux des réponses et de la transparence. Comme vous, je crains, comme d'habitude, de ne rien recevoir, à part une grande dose d'arrogance. On peut faire le procès du passé. Ce n'est pas l'objectif aujourd'hui. Nous assumons la convention et nous vous expliquerons pourquoi. Si elle est mise sur la table aujourd'hui, nous assumons, même sans *data room*, monsieur Wollants, mais arrêtez de parler d'il y a deux ans, d'un gouvernement où vous ne siégiez pas. Eux l'ont signée. La convention porte deux signatures du MR, me semble-t-il.

De **voorzitter**: Mijnheer Wollants, u heeft het woord voor een persoonlijk feit.

01.16 Bert Wollants (N-VA): Op die conventie staan vier handtekeningen van de exploitanten en slechts twee van de regering, één van de PS en één van cdH.

01.17 Karine Lalieux (PS): Monsieur le président, peut-on encore continuer à jouer sur les mots et sur des bêtises quand, aujourd'hui, c'est l'État belge qui est affaibli par ce gouvernement? Cela me semble difficile à discuter quand on est membre de ce gouvernement et qu'on a un ministre des Finances en difficulté dans une salle voisine!

01.18 Karin Temmerman (sp.a): Mijnheer de voorzitter, collega's, laten we eens over de feiten spreken.

Twee of drie weken geleden verscheen in de kranten dat de Staat een aantal miljoenen zou mislopen naar aanleiding van de betalingen die door Electrabel en EDF moeten gebeuren. Ze verwijzen naar een rapport. Daarop hebben we een commissievergadering, waarop de minister zegt dat ze op de hoogte was van het rapport van de CREG van 22 juni. Een dag later zien we dat de minister al veel vroeger op de hoogte was, effectief – zoals de collega's zeggen – van in oktober 2015. Daarover gaat het, mijnheer Wollants.

de vorige regering ondertekend, met twee handtekeningen van de MR. Wij nemen de beslissingen van de vorige regering op ons, in tegenstelling tot mevrouw Marghem, die nochtans door haar eigen laksheid en incompetentie in het nauw gedreven wordt. Ik zou haar willen vragen waarom ze een jaar geleden niets heeft ondernomen in verband met deze overeenkomst. Waarom geeft ze de regulator geen antwoord? Waarom bezorgt ze niet alle documenten?

01.16 Bert Wollants (N-VA): Cette convention porte quatre signatures des exploitants, et deux du gouvernement, une du PS et l'autre du cdH.

01.17 Karine Lalieux (PS): Deze regering verzwakt de Belgische Staat. De minister van Financiën zit trouwens in nauwe schoentjes in een nabijgelegen zaal!

01.18 Karin Temmerman (sp.a): Tenons-nous en aux faits. La semaine dernière, la ministre a indiqué en commission avoir eu connaissance, fin juin, du rapport de la CREG. Le lendemain, il est apparu qu'elle en était déjà informée en octobre 2015. C'est de cela qu'il s'agit en l'occurrence. La CREG avait informé beaucoup plus tôt la ministre de l'existence

De minister was al veel vroeger op de hoogte. De CREG had haar al veel vroeger verwittigd dat er een probleem was met het berekenen van een aantal parameters binnen die conventie en de minister heeft niet gereageerd. Ze heeft veel te laat gereageerd, met een aantal tussenpozen, eigenlijk al voorbij 15 september, terwijl in de conventie staat dat vóór 15 september een expert moest worden aangeduid.

We hebben daarover vorige week vragen gesteld en we hebben daarop antwoorden gekregen die een dag later niet juist blijken te zijn. Daarover gaat het.

Wij vragen om transparantie.

Mijnheer Wollants, ik wil u eraan herinneren dat ook in de vorige legislatuur de zaken konden ingekeken worden in een dataroom. Wij vragen nu niets anders. Wij vragen niet dat alle bijlagen publiek worden gemaakt. Wij vragen dat de leden van deze commissie de zaken kunnen inkijken, zoals ook vroeger kon en zoals ook de Conferentie van voorzitters heeft beslist, ook in het verleden. Dat is het enige wat wij vragen.

Nogmaals, ik zou het bij de feiten willen houden. Mevrouw de minister heeft ons vorige week blaasjes wijsgemaakt. Eigenlijk komt het daarop neer, en dit – ik wil er nogmaals aan herinneren – ten nadele van de consument en ten voordele van twee exploitanten van onze kernenergie.

Mijnheer de voorzitter, laten we het alstublieft daarover hebben. Kunt u er nogmaals op aandringen dat we de bijlagen – zoals in het verleden, mijnheer Wollants – kunnen inkijken in een dataroom?

01.19 Kattrin Jadin (MR): Monsieur le président, je rappelle aux collègues que, pour ce qui concerne les négociations relatives à Doel 1 et Doel 2, le gouvernement a été transparent. Le gouvernement a donné les conditions. Tous ceux qui rouspètent en raison de la confidentialité de la convention ...

Le président: Si tout était parfait, nous ne serions pas ici aujourd'hui.

01.20 Kattrin Jadin (MR): ... ils ont une part de responsabilité dans ce qu'ils ont négocié à l'époque. Nous, nous l'assumons. Chers collègues, apparemment, vous, au PS et au cdH, vous ne l'assumez pas.

Monsieur le président, je voudrais qu'on puisse revenir à ce qui est l'objet de notre réunion de cet après-midi et entendre enfin la ministre!

Le président: Je vous rejoins sur ce tout dernier point, madame Jadin. Je vais quand même donner la parole aux collègues qui l'ont demandée! Je ferai ensuite une petite synthèse et je donnerai la parole à Mme la ministre pour commencer l'échange de vues!

01.21 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je ne vais pas faire ici le procès du passé et du précédent gouvernement.

d'un problème concernant le calcul de plusieurs paramètres contenus dans la convention en question et la ministre n'a pas réagi. La semaine dernière, nous avons reçu des réponses qui s'éloignaient de la vérité. Voilà de quoi il s'agit aujourd'hui.

Nous demandons la transparence, en effet. Sous la précédente législature aussi, les membres de la commission ont pu consulter discrètement les documents en question. Il en avait été décidé ainsi en Conférence des présidents. Nous ne demandons pas que toutes les annexes soient rendues publiques.

La ministre nous a raconté des salades la semaine dernière, et ce, au détriment des consommateurs et au profit des exploitants. J'aimerais que l'on s'en tienne à cela.

Le président peut-il insister pour que – comme dans le passé – nous puissions consulter les annexes dans une *data room*?

01.19 Kattrin Jadin (MR): De regering zorgde destijds voor de nodige transparantie over de onderhandelingen over Doel 1 en 2. Zij die hier vandaag klagen over een gebrek aan transparantie ...

01.20 Kattrin Jadin (MR): ... zijn deels verantwoordelijk voor wat er destijds werd overeengekomen. Wij erkennen dat, in tegenstelling tot de collega's van de PS en het cdH.

Ik vraag dat we eindelijk de minister zouden horen over het onderwerp op de agenda.

01.21 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Mevrouw Jadin heeft

Mme Jadin a raison. Il faut parler des faits. J'ai sous les yeux le courrier de M. Wathelet à M. Flahaut, qui était président de la Chambre à l'époque. Que dit M. Wathelet? "Pourrais-je vous demander de bien vouloir permettre la consultation de cette convention par les parlementaires, sans procéder à sa diffusion, afin de garantir son caractère confidentiel?" Ce sont des faits, madame Jadin, nous sommes d'accord! Donc, les parlementaires ont eu accès à cette convention.

J'en viens à une deuxième considération. Nous avons eu un débat en Conférence des présidents, dont je vous ai rappelé la date tout à l'heure. La décision y fut – et c'est un fait également – unanime. Donc, elle n'engage ni le précédent gouvernement ni la précédente majorité, mais l'ensemble des partis qui sont représentés en Conférence des présidents. Dans son procès-verbal du 16 juillet 2015, celle-ci a créé un précédent dans ce dossier. Ce sont les faits, madame Jadin. Vous pouvez aller à l'encontre d'opinions politiques, mais vous ne pouvez pas nier les faits. Il y a deux précédents: celui de M. Wathelet et celui de la jurisprudence.

Mais, monsieur le président, je vais le redire, c'est à vous que je m'adresse, pas à la ministre.

Le **président**: Je l'ai bien noté et je vais vous répondre.

01.22 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, pourquoi suis-je en train de m'adresser à vous? Parce que la CREG ne dépend pas de la ministre, mais du parlement. Je vous demande tout simplement de rappeler à la CREG qu'il existe cette décision de la Conférence des présidents et qu'il y a un précédent relatif à la convention antérieure. Il importe qu'en accord avec la présidence de la Chambre, nous mettions en place les modalités pour que la CREG transmette à la *data room* les documents dont elle dispose.

D'autres documents posant problème ne nous ont pas été distribués. C'est à ce propos que je m'adresserai à la ministre, mais ce sera à titre de complément.

J'exprime donc bien deux demandes distinctes. La première vous est exclusivement destinée, monsieur le président, puisque la CREG dépend du parlement. Je vous demande de la contacter pour qu'elle puisse mettre à notre disposition les documents, puisque la ministre s'y refuse. Mais qu'importe, c'est notre job, puisque c'est nous qui exerçons la tutelle sur la CREG, comme cela fut rappelé lors de notre débat avec la Cour des comptes. Qu'on installe ici une *data room* où la CREG viendrait déposer les documents qui sont en sa possession. À ce moment-là, nous demanderons le complément à la ministre.

Je souhaite seulement qu'on applique les règles, parce qu'il y a des précédents, que la Conférence des présidents a pris une décision et que le parlement exerce la tutelle sur la CREG.

01.23 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Mijnheer de voorzitter, sta me toe heel kort het woord te voeren, want ik denk dat de zaken zich

gelijk. We moeten het over de feiten hebben.

De heer Wathelet richtte destijds een brief aan toenmalig Kamervoorzitter Flahaut met de vraag de parlementsleden toe te laten kennis te nemen van de overeenkomst, zonder er verdere bekendheid aan te geven en zodoende het confidentiële karakter ervan te vrijwaren. De parlementsleden kregen wel degelijk toegang tot die overeenkomst.

Ten tweede hebben we een debat gevoerd in de Conferentie van voorzitters, die unaniem heeft beslist. Die beslissing bindt dus alle partijen die vandaag om de tafel zitten. In het PV van de Conferentie van 16 juli 2015 werd er een precedent geschapen. Er zijn twee precedents: dat van de heer Wathelet en dat van de rechtspraak.

01.22 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Mijnheer de voorzitter, aangezien de CREG afhangt van het Parlement, vraag ik u de CREG te herinneren aan die beslissing van de Conferentie van voorzitters en aan het precedent met betrekking tot de vorige overeenkomst. Ik stel voor om in samenspraak met het voorzitterschap van de Kamer de bepalingen voor de overdracht van documenten door de CREG op te stellen door hier een *data room* in te richten waar de CREG de documenten waarover ze beschikt kan indienen.

Ik richt me tot de minister voor andere documenten die een probleem opleveren en die ons niet werden bezorgd.

01.23 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Certains documents sont

uitkristalliseren. Ten eerste, er zijn documenten rechtstreeks verbonden aan de conventie. In dat verband moet de vraag voor een dataroom aan de CREG worden gesteld. Er mag geen sprake van zijn een stap achteruit te doen; het moet exact hetzelfde regime zijn als voorheen.

Ten tweede, de Kamervoorzitter heeft de minister om documenten gevraagd die niet onder de confidentialiteit van de conventie vallen.

Ten derde – ik richt mij tot collega Wollants –, er is geen enkel contract ondertekend dat stipuleert dat de minister de commissie mag voorliegen over de chronologie ter zake. Waarom zitten wij opnieuw samen? Wij zitten hier niet samen om de zoveelste keer over artikel 8 van de conventie te discussiëren.

Wat de minister vorige week heeft gezegd – en daarmee rond ik af –, is dat zij sinds eind juni 2016 op de hoogte was. Ondertussen is duidelijk dat zij op de hoogte was sinds oktober 2015. Wat ik aan de minister vraag, is niet om de conventie te herschrijven en het werk van de vorige regering opnieuw te doen. Dat vraagt niemand.

Wat wij allemaal moeten vragen, is dat zij ophoudt met een dergelijk gevoelig en belangrijk dossier op die manier te bestieren. Dat moet ophouden. Jaren geleden lag alles op tafel om correct elke euro te innen. Vandaag zitten wij met een begroting met een miljardentekort, zitten wij samen met een minister die een jaar lang heeft nagelaten om al die miljoenen te innen.

Daar heeft de conventie niets mee te maken. Minister Marghem had alle middelen in handen om dat op een correcte manier te doen. Ik denk dat wij het daarover allemaal eens kunnen zijn.

De **voorzitter**: De laatste spreker in de tweede ronde voor de orde van de werkzaamheden is de heer Wollants.

01.24 Bert Wollants (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, collega's, ondanks de woelige intro die men hier wilde organiseren, is de consensus dat wij antwoorden willen horen en uitleg willen krijgen over de conventie. Ik denk dat dat de vraag is.

Wij hebben er lang over gedaan om daartoe te komen. Er was wat show en spektakel, maar nu moeten we naar de antwoorden luisteren over wat er allemaal is gebeurd en over de moeilijkheden vandaag.

Mijnheer Calvo zegt dat een en ander niets met de conventie te maken heeft. Ik heb nochtans de indruk dat er in dat verband toch wat problemen rijzen. Als men de documenten van de CREG erbij neemt, wordt dat daarin ook aangegeven. Het is niet allemaal rozegeur en maneschijn met de conventie. Daar is wel wat meer aan de hand.

Een aantal gaten moet worden dichtgereden, om ervoor te zorgen dat de conventie werkbaar is.

Mijnheer de voorzitter, wij hebben hier al heel wat input gekregen en ik meen dat het goed zou zijn om nu de minister te beluisteren. Het zou goed zijn om op basis van de tijdslijn en de feiten eindelijk de discussie over de inhoud te starten. Al wie hier aanwezig is, inclusief de pers en het publiek, zit hier om te horen wat er nu exact aan de

directement associés à la convention. La mise en place d'une *data room* doit être demandée à la CREG. Mais il y a également des documents qui ne ressortissent pas à la convention.

La semaine dernière, la ministre prétendait n'avoir été informée qu'à la fin juin 2016, mais il est apparu entre-temps qu'elle était déjà au courant depuis octobre 2015. Notre commission n'a pas été convoquée pour récrire la convention. Le gouvernement précédent avait tout préparé. Nous souhaitons en revanche que la ministre traite enfin correctement ce dossier à la fois sensible et crucial. Tout avait été mis en place pour percevoir chaque euro, mais la ministre a omis de le faire depuis un an déjà.

01.24 Bert Wollants (N-VA): L'essentiel est et demeure d'obtenir des explications à propos de la convention, même si l'on s'efforce de monter d'autres éléments en épingle. Les documents de la CREG font en effet aussi apparaître les problèmes de la convention. Il est impératif de combler les lacunes de sorte à rendre la convention applicable. Allons-nous enfin passer au fond du dossier et écouter la ministre?

hand is, en niet voor de show van de dag.

De **voorzitter**: Dank u, mijnheer Wollants. Dat was precies het doel van de tweede ronde van tussenkomsten.

Chers collègues, mon intention était bien de passer à l'échange de vues. J'ai été le premier à être interpellé dans ce débat. Je voudrais donc donner quelques éléments de réponse.

Je suis convaincu que le débat sur la confidentialité, nous l'aurons encore cet après-midi. Je ne doute pas que Mme la ministre en parlera, ainsi que les collègues; chacun aura l'occasion de donner son point de vue sur cet élément.

Comme l'a indiqué Mme Lalieux, je pense effectivement qu'entre, d'une part, la confidentialité, le secret et, d'autre part, la transparence et le contrôle du Parlement sur l'action du gouvernement, il faut trouver le bon équilibre, la bonne réponse. C'est dans cette optique que nous devons travailler.

J'ai reçu de la part de M. Nollet une demande bien précise, étant la suivante: si c'est secret, organisons, comme cela a été fait dans le cas de la convention Tihange 1 et du débat sur la prolongation de celle-ci, une *data room*, c'est-à-dire que tous les documents dits confidentiels puissent être lus dans des conditions bien précises, sans prise de note, etc. Il y a effectivement des précédents. Monsieur Nollet, je vous réponds que je suis tout à fait favorable à cette formule, parce qu'il me semble que c'est la seule manière par laquelle le Parlement peut faire son travail de contrôle et par lequel toute la transparence requise peut être faite dans ce dossier.

Mevrouw Temmerman roept mij toe: "Ik hoop dat u erop zal aandringen".

Ik zal u geruststellen, mevrouw Temmerman, ik zal erop aandringen.

Une petite remarque. Au stade actuel, dans le cas de la convention Tihange 1, les services de la Chambre possédaient ce document, qui se trouvait dans un coffre-fort. Dans ce cas précis, nous ne sommes pas aujourd'hui en possession des documents. Mais nous pouvons les demander et, j'imagine, les obtenir.

Quant à la question de la compétence du président de la commission de l'Économie. Je vous remercie de considérer que j'ai un immense pouvoir. La CREG travaille pour la Chambre, pour le parlement, pas uniquement pour la commission de l'Économie, même si évidemment, les matières font que.

Sur la question de la compétence de ma présidence, je compte m'en entretenir avec le président de la Chambre. Je pense que M. Bracke a démontré qu'il avait la volonté de travailler pour tous les députés et de faire en sorte que la transparence soit de mise. J'ai toute confiance dans le fait qu'il continuera dans cette logique.

Sur base de votre demande appuyée par d'autres collègues, je compte m'entretenir après cette commission avec le président, M. Bracke, pour mettre en place cette *data room*.

De **voorzitter**: We zullen over het vertrouwelijke karakter debatteren: ik twijfel er niet aan dat de minister dat aspect ter sprake zal brengen en iedereen zal zijn mening kunnen uiten. Er moet een evenwicht gevonden worden tussen vertrouwelijkheid en parlementaire controle, zoals mevrouw Lalieux al aangaf. De heer Nollet stelt voor een *data room* in te richten waar men de documenten op bepaalde voorwaarden zou kunnen raadplegen; dat lijkt mij een uitstekend idee.

Que Mme Temmerman se rassure: j'insisterai sur ce point.

De Kamer heeft inzage gekregen van de overeenkomst over Tihange 1, die in een kluis bewaard wordt. We zouden nu ook hetzelfde kunnen doen.

De CREG werkt voor de Kamer. Ik ben van plan om na deze commissievergadering met de Kamervoorzitter te praten over de inrichting van een *data room*. Ik heb er alle vertrouwen in dat de heer Bracke de transparantie wil te verzekeren.

Voilà ce que je voulais dire. Je propose que nous en restions là sur l'ordre des travaux. L'ordre du jour prévoit un échange de vues avec Mme la ministre.

01.25 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Pourrons-nous avoir un retour en Conférence des présidents demain? Si vous vous entretenez aujourd'hui avec le président, nous pourrons faire le point demain en Conférence des présidents.

Le **président**: Absolument. Jeudi dernier, je l'ai fait pendant la plénière. Aujourd'hui, je le ferai après cette réunion. Mais je le ferai très rapidement.

Madame la ministre, nous avons eu un débat sur le même sujet il y a une semaine. Des questions ont été posées. Certains documents ont été transmis. Je vous propose, dans cet échange de vues, que vous nous donniez l'état des lieux du dossier, éventuellement déjà des réponses à ce qui a été exprimé, pour qu'ensuite, nous puissions avoir, avec les collègues, l'échange de vues qui est à l'ordre du jour de cet après-midi. Vous avez la parole.

01.26 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, chers collègues, tout d'abord j'aimerais vous expliquer en tête de chapitre que, ainsi que vous le savez, et certains l'analysent d'une façon parfois saillante à mon égard, je suis obligée de fonctionner et de travailler dans le cadre de cette convention – c'est l'objet de nos débats – dans un environnement qui est tout à fait contraint. C'est un environnement contraint par les décisions du passé, par l'accord de confidentialité de cette convention, et également de ce fait, par les lois et règlements. Cette confidentialité est en effet régie par un ensemble de règles démocratiques, que nous connaissons et que j'ai déjà eu l'occasion de vous rappeler très longuement à plusieurs reprises en commission et en séance plénière en 2015.

Deux parlementaires Ecolo-Groen voulaient alors transformer leur demande de publicité de cette convention en proposition de résolution. Seul le président de la Chambre, habilité à donner son avis, a dit qu'il ne souhaitait pas que ceux-ci transforment leur demande de publicité en proposition de résolution. C'est précisément ce qui a été décidé par la Conférence des présidents en juillet 2015.

01.27 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Non!

01.28 Marie-Christine Marghem, ministre: Si, j'ai ici l'extrait. Je vais le lire.

Le **président**: Mme la ministre a la parole. Vous réagirez après, monsieur Nollet.

01.29 Marie-Christine Marghem, ministre: Voici la conclusion de la Conférence des présidents du 16 juillet. "La Conférence des présidents convient finalement d'organiser une *data room* le plus rapidement possible. Elle sera accessible uniquement aux membres de la Conférence des présidents. Seront disponibles, d'une part, le texte de la convention et, d'autre part, le texte de la proposition de résolution." C'est bien l'objet du débat: votre proposition de résolution. J'ai transmis, ou je peux le faire ici, votre proposition de résolution,

01.25 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): We zullen morgen tijdens de Conferentie van voorzitters de stand van zaken bepalen.

De **voorzitter**: Mevrouw de minister, ik verzoek u de stand van zaken in het dossier uit de doeken te doen.

01.26 Minister Marie-Christine Marghem: Ik moet in het kader van deze overeenkomst werken in een context die strak wordt afgebakend door eerder gemaakte beslissingen, door een geheimhoudingsakkoord en door de toepasselijke wetten en regels.

Twee parlementsleden van Ecolo-Groen wilden destijds hun vraag om die overeenkomst openbaar te maken omzetten in een voorstel van resolutie. De Kamervoorzitter, die als enige gemachtigd is daarover advies te verlenen, wenste dat niet. De Conferentie van voorzitters heeft op 16 juli 2015 een beslissing in die zin genomen.

01.29 Minister Marie-Christine Marghem: Er werd afgesproken dat er op korte termijn een *data room* zou komen waartoe enkel de leden van de Conferentie toegang zouden hebben en waar de tekst van de overeenkomst en van uw voorstel van resolutie zou kunnen

vosre analyse juridique transmise au président, et la réponse du président. Celle-ci stipule qu'il y a lieu de respecter cette confidentialité et de ne pas faire cette proposition de résolution, pour la bonne et simple raison que l'État engagerait sa responsabilité et que la Chambre engagerait sa crédibilité. C'est écrit ici.

Je suis votre raisonnement parce que je suis tout à fait ouverte à toutes les formules. Le président de la commission, ici présent, s'entretiendra à ce sujet avec le président de la Chambre. Monsieur Nollet, je lis très précisément que la Conférence des présidents parle du texte de la convention et de votre texte de proposition de résolution. "La Conférence des présidents se réunira à nouveau dans le courant de la semaine prochaine – point d'interrogation – pour discuter de la recevabilité de la proposition de son éventuelle publication".

Donc l'objet, tout à fait précis et circonscrit, était votre proposition de résolution, qui tendait à vouloir introduire dans votre résolution le texte de la convention pour en assurer la publicité sur la base d'une analyse juridique que vous aviez faite le 7 juillet et adressée au président. Je mentionne ceci pour remettre clairement les choses en perspective.

Cela veut dire que vous aussi, vous êtes obligé, et nous en sommes tous là, d'intervenir, de travailler dans un environnement contraint, où vous devez respecter les règles, les lois et règlements et le fonctionnement de ce Parlement. Depuis lors, à part la convention qui a été publiée sur le site de la RTBF le 10 juillet 2015, par un heureux hasard – ce qui n'est pas un problème –, il est clair que vous n'avez toujours pas pris vos responsabilités. Vous aviez dit, c'est écrit dans le rapport des annales parlementaires, que vous alliez prendre vos responsabilités. Puisque moi, je ne voudrais pas, alors que je n'en ai pas le pouvoir, publier cette convention, vous alliez le faire! Vous ne l'avez toujours pas fait!

La vérité, monsieur Nollet, est que le précédent gouvernement a décidé, par convention, de couvrir la confidentialité du contenu de cette convention par un accord et que cet accord doit être respecté. Que dit le Code civil? Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, et vous avez repris cet argument en son temps. L'article 1134 du Code civil dit que la convention fait la loi des parties! C'est-à-dire que l'État belge, dans son précédent gouvernement, et les parties, ont décidé que leur loi serait que cette convention, son texte, ses annexes et toutes les applications qui y sont liées soient couverts par la confidentialité.

Je voudrais bien vous faire plaisir, je voudrais bien faire tout ce que je peux pour vous donner le maximum d'informations, mais je ne peux pas le faire parce que j'engagerais la responsabilité de l'État! Cela ne m'est pas autorisé!

Monsieur le président, j'ai encore interrogé aujourd'hui les propriétaires pour savoir si oui ou non, – et ce n'est pas la première fois que je le fais – ils acceptaient de lever cette confidentialité, ce qui réglerait tous les problèmes! Pour l'État belge, il n'y a pas de problème, ce gouvernement est d'accord avec la transparence. Comme l'a rappelé Mme Jadin, dans la prolongation de Doel 1 et de Doel 2, nous avons fait une convention qui a été signée le 30 novembre 2015. Le 1^{er} décembre 2015, le lendemain, vous aviez la totalité de cette convention, de ses annexes, avec les formules et tout

worden geraadpleegd.

Ik kan u uw voorstel van resolutie, de juridische analyse die u aan de voorzitter hebt overgezonden, en het antwoord van de voorzitter bezorgen. Hij vond dat het confidentiële karakter in acht moest worden genomen en dat dat voorstel van resolutie er niet mocht komen, omdat zulks de verantwoordelijkheid van de Staat en de geloofwaardigheid van de Kamer in het geding zou brengen. Er werd voorts beslist dat de commissievoorzitter in dat verband een onderhoud zou hebben met de Kamervoorzitter.

Ook u bent dus verplicht om in die strak afgebakende context te werken. Afgezien van de overeenkomst die op 10 juli 2015 op de website van de RTBF werd gelekt, hebt u nog altijd uw verantwoordelijkheid niet opgenomen: u had immers gezegd dat u die overeenkomst zelf openbaar zou maken, omdat ik niet bevoegd ben om dat te doen.

De vorige regering besliste om het vertrouwelijke karakter van de inhoud van die overeenkomst te verankeren in een akkoord. Dat moet worden nageleefd. Overeenkomstig artikel 1134 van het Burgerlijk Wetboek strekt de overeenkomst degenen die ze hebben aangegaan, tot wet. Dat wil zeggen dat de Belgische Staat en de partijen beslist hebben dat de vertrouwelijkheid van die overeenkomst, de bijbehorende bijlagen en alle eraan gekoppelde toepassingen ervan voor hen kracht van wet heeft. Ik kan u niet alle informatie bezorgen: als ik dat wel zou doen, zou de Staat aansprakelijk kunnen worden gesteld.

Ik heb vandaag de eigenaars nog gevraagd of ze bereid zijn de vertrouwelijkheid op te heffen, want dan zouden alle problemen van de baan zijn. Tegelijk hecht deze regering zoveel waarde aan

ce qui s'ensuit de manière totalement transparente!

Donc moi je souhaiterais évidemment qu'il en soit de même pour cette convention-ci. Mais j'ai interrogé les propriétaires et, pour l'instant, j'ai une réponse de M. Pruvot d'EDF qui dit qu'il veut maintenir la confidentialité.

C'est toute la difficulté de ce dossier. Je vais entrer à présent dans le dossier proprement dit.

transparantie dat ze de gehele overeenkomst over de levensduurverlenging van Doel 1 en 2 de dag na de ondertekening aan de parlementsleden bezorgde.

Ik zou willen dat dat ook voor deze overeenkomst zou gelden, maar de eigenaars houden bij monde van de heer Pruvot van EDF vast aan de vertrouwelijkheid.

Le **président**: Madame la ministre, si vous le permettez, nous allons distribuer ce document.

01.30 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Ça n'a pas empêché d'avoir la *data room*... Parce que vous êtes en train d'argumenter...

Le **président**: Mme la ministre donne sa réponse.

01.31 Marie-Christine Marghem, ministre: Écoutez-moi bien. Lorsque vous m'avez demandé, en séance plénière en juin 2015, d'interroger, ... je m'en souviens très bien. Madame Lalieux, tout le monde a eu l'occasion de s'exprimer, donc j'estime que moi aussi.

01.32 Karine Lalieux (PS): Je ne vous ai pas interrompue, madame la ministre!

01.33 Marie-Christine Marghem, ministre: Non mais vous faites des signes...!

Le **président**: N'interprétons pas le langage des signes, vous avez la parole, madame la ministre.

01.34 Marie-Christine Marghem, ministre: Donc, lorsqu'en juin 2015, vous m'avez demandé d'interroger les propriétaires, je l'ai fait. Gérard Mestrallet a dit qu'il n'était pas opposé à une *data room*. Ce n'est plus Gérard Mestrallet, je vais donc devoir interroger Mme Kocher. Je l'ai fait, ce n'est pas grave. Et M. Lévy d'EDF a dit qu'il n'était même pas d'accord... Monsieur de Lamotte, je ne vous ai pas interrompu! Quand je parle, vous n'écoutez pas, ça ne vous intéresse pas?

01.34 Minister **Marie-Christine Marghem**: In juni 2015 vroeg u mij de eigenaars hiernaar te vragen, en dat heb ik gedaan. De heer Mestrallet was niet gekant tegen de inrichting van een *data room*. Nu is hij weg en zit mevrouw Kocher op zijn stoel; ik zal het haar dus moeten vragen. De heer Lévy van EDF wil niet weten van een *data room*.

01.35 Michel de Lamotte (cdH): Madame la ministre, je ne suis pas une femme mais je peux quand même faire plusieurs choses à la fois. Excusez-moi.

Le **président**: Je propose que vous n'interpelliez pas les collègues, madame la ministre, venez-en au fond avec vos arguments.

01.36 Marie-Christine Marghem, ministre: M. Lévy était opposé à une *data room*. Si maintenant il y a une discussion entre le président de cette commission et le président de la Chambre, moi je suis tout à fait d'accord avec ce qui va être décidé et j'essaie de faire le maximum pour vous renseigner.

01.36 Minister **Marie-Christine Marghem**: Als er een discussie is op het juiste niveau, d.i. tussen de commissievoorzitter en de Kamer-voorzitter, zal ik de beslissing die zal worden genomen volgen.

En ce qui concerne le fond du problème, premièrement, vous voulez

savoir ce qui a été fait depuis que je suis au courant. Et je ne l'ai d'ailleurs jamais nié! Vous ne trouverez nulle part que je dis que je ne sais pas que des paramètres posent problème depuis telle date. Non!

Monsieur le président, j'aimerais avoir la parole sans être interrompue!

Donc, qu'est-ce qui s'est passé? J'étais en train de négocier la prolongation de Doel 1 et de Doel 2, vous vous en souviendrez, en 2015. Juillet, août, septembre 2015, je suis avec le propriétaire de Doel 1 et 2, Electrabel, en train de négocier la prolongation et la convention qui sortira le 30 novembre 2015.

À ce moment-là, je m'inquiète de savoir comment le gouvernement précédent a travaillé. Je me saisis donc de la convention Tihange 1 et je demande à la CREG, dès le mois de septembre, de faire en sorte que des simulations soient faites sur la convention de Tihange 1. Vous avez vu la liste des courriers auxquels j'ai fait référence. Ceci suppose évidemment que l'on fasse agir la formule qui se trouve dans les annexes.

Il y a un échange de correspondance de cinq courriers avec la CREG, que je vous ai détaillés. À l'intérieur de ces courriers se trouvent les deux courriers que la CREG vous a adressés à votre demande en expurgant les éléments sensibles qui sont reliés au fond de la convention, c'est-à-dire les éléments commerciaux et industriels, que la CREG est obligée de respecter à peine de sanctions pénales. Elle le rappelle; elle dit qu'elle a une mission spéciale et que, dans cette mission spéciale, elle a un secret professionnel particulier qui, si elle s'en délie, entraîne dans son chef des sanctions pénales. C'est la responsabilité de la CREG et c'est pour cela qu'elle vous transmet son rapport du 30 juin expurgé des éléments sensibles et deux lettres du 9 octobre et du 17 décembre, expurgées des éléments sensibles. Je vous fais un détail de toutes les lettres et les échanges que j'ai eus avec la CREG depuis le 7 septembre jusqu'au mois de décembre 2015.

Qu'est-ce que je fais pendant ce temps-là? Et bien, je suis en train de négocier et je négocie la prolongation de Doel 1 et de Doel 2 et je me rends compte, dans les échanges avec la CREG, que les simulations de Tihange 1 ne sont pas favorables et que la convention de Tihange 1 ne va pratiquement rien rapporter à l'État, voire, dans les années futures, rien du tout. Je ne veux donc pas de cela.

Bien entendu, en accord avec le gouvernement et dans le cadre des négociations avec Electrabel, je dis: "Je voudrais maintenant un forfait". Je voudrais un forfait parce que je veux être sûre d'avoir, dans les caisses de l'État pendant dix ans, une somme qui me permette d'alimenter un fonds pour la transition énergétique, sur le stockage et la production d'électricité nouvelle, donc de nouvelles manières de produire de l'électricité technologiquement performantes. Et donc, je veux avoir de l'argent pour le donner à des projets afin de nous aider dans la transition énergétique. Je dis donc: "Voilà, c'est comme cela". Et nous décidons finalement, de commun accord avec Electrabel, de faire ce forfait. J'ai présenté ce dossier. Il a été voté en juin-juillet 2016 sur la redevance qui est la contrepartie de la prolongation de Doel 1 et Doel 2. Vous connaissez la suite.

U wilt weten wat er ondernomen werd sinds ik weet dat er problemen zijn met een aantal parameters – wat ik nooit ontkend heb. In 2015 onderhandelde ik over de levensduurverlenging van Doel 1 en 2 met de eigenaar ervan, Electrabel.

Op dat moment maak ik me zorgen over de werkwijze van de vorige regering. Vanaf september heb ik de CREG simulaties gevraagd over de overeenkomst voor Tihange 1, op basis van de formule die in de bijlagen staat.

De briefwisseling met de CREG omvat vijf brieven, waaronder de twee brieven die ze u op uw verzoek heeft gestuurd, waarin de commerciële en industriële gegevens van de overeenkomst zijn geschrappt, aangezien de CREG gehouden is tot het beroepsgeheim, op straffe van strafrechtelijke sancties. De CREG bezorgt u dus het rapport van 30 juni en twee brieven, van 9 oktober en van 17 december.

Op dat moment onderhandel ik over de verlenging van Doel 1 en Doel 2 en ik beseft dat de overeenkomst voor Tihange 1 de Staat nagenoeg niets zal opleveren. In overeenstemming met de regering wil ik een forfait verkrijgen dat gedurende tien jaar zeker het noodzakelijke bedrag oplevert om een fonds voor de energietransitie te spijzen. In samenspraak met Electrabel beslissen we over een forfait. Het dossier dat ik heb voorgelegd werd op het punt van de bijdrage goedgekeurd in de zomer van 2016.

Aangezien de onderhandeling met Electrabel was afgelopen, heeft de CREG me op 17 december 2015 nog een brief gestuurd.

Ik had u gezegd dat ik simulaties had gevraagd op grond van de overeenkomst over Tihange 1. Ik had het ook over mijn briefwis-

Alors, à ce moment-là, une fois que j'ai terminé ma négociation avec Electrabel, la CREG m'adresse encore un courrier le 17 décembre 2015 et je demande à la CREG – aussi parce que je vous en avais parlé, revenons quand même à la base de tout – je vous avais dit que je faisais des simulations sur Tihange 1.

Dans le cours des débats parlementaires, je vous avais parlé de ces courriers avec la CREG. Déjà à l'époque, vous m'avez demandé à pouvoir en disposer. Comme vous pouvez le voir dans le dossier que j'ai transmis au président de la Chambre et qui vous a été communiqué, le dimanche 24 janvier, j'ai écrit par mail à la CREG, pour savoir si je pouvais vous transmettre la totalité des échanges avec la CREG, ce que je voulais faire. La CREG m'a répondu ceci. Je voudrais lire quelques passages de la réponse de la CREG pour vous permettre de mesurer dans quelle situation je dois évoluer et quelles contraintes je subis par rapport à mon travail.

La CREG me dit tout d'abord: "Ce n'est pas parce que des tiers viendraient à publier la convention que celle-ci peut être publiée." Donc on m'explique que si jamais des tiers publiaient cette convention, c'est-à-dire quelqu'un d'autre que moi, puisque je ne suis pas tierce à la convention (je suis l'État belge), on ne pourrait pas considérer que cette convention est publique.

Voici donc le paragraphe qui dit ceci: "Il résulte manifestement de la convention du 12 mars 2014 relative à la prolongation de la durée d'exploitation de la centrale de Tihange 1, que les parties à cette convention, en ce compris l'État belge, qui s'est mis au même niveau que les exploitants, ont entendu maintenir son contenu confidentiel. Le fait que des informations relatives à cette convention aient pu faire l'objet d'une diffusion par des tiers n'a pas pour effet de rendre cette convention publique.

La CREG, qui s'est vu communiquer cette convention en raison des tâches que la convention lui attribue, conformément à la loi, est tenue de se conformer à la volonté des parties et de maintenir son contenu confidentiel. Dès lors, tous les éléments figurant dans les courriers précités" – donc tous les courriers que j'ai échangés avec la CREG, qui sont dans le mail de mon collaborateur envoyé le 24 janvier, vous pouvez vérifier – "qui peuvent donner des informations sur le contenu de cette convention, doivent être considérés comme confidentiels.

En outre, ces courriers contiennent des informations traditionnellement considérées comme commercialement sensibles ou sont spécifiques aux dispositions de la convention Tihange 1, tels que des détails au coût, au prix de vente, aux investissements, etc. Ces informations ne peuvent pas davantage être divulguées.

Dans la ligne de ce qui est prévu par son règlement d'ordre intérieur, la CREG a également consulté les entreprises intéressées" – elle a fait la même chose que moi – "Electrabel et EDF Belgium, afin d'avoir leur point de vue sur le caractère confidentiel des informations figurant dans les courriers précités. Au moment où je vous adresse cet e-mail, ni l'un, ni l'autre, présents lors d'une réunion convoquée cet après-midi à la CREG" – donc le 25 janvier après-midi – "n'a toutefois eu le temps de nous confirmer officiellement qu'elle considérerait comme confidentielles les informations figurant dans les courriers précités. Cet élément nous incite à la plus grande prudence.

selling met de CREG, waarvan u een kopie vroeg. Op 24 januari vroeg ik de CREG in een mail of ik de volledige briefwisseling aan het Parlement mocht bezorgen. De commissie antwoordde me dat het openbaar maken van gegevens uit de overeenkomst door derde partijen nog niet betekent dat de overeenkomst openbaar wordt.

De CREG wijst erop dat de overeenkomst haar werd voorgelegd in het kader van haar wettelijke opdrachten en dat ze de wil van de partijen moet in acht nemen en het confidentiële karakter ervan moet bewaren. De passussen uit de briefwisseling waaruit informatie over de inhoud van de overeenkomst kan worden afgeleid, moeten dus als confidentieel worden beschouwd. Die briefwisseling bevat ook commercieel gevoelige informatie en informatie die specifiek is voor de bepalingen uit de overeenkomst over Tihange 1, die evenmin openbaar mag worden gemaakt.

De CREG nam eveneens contact op met de betrokken bedrijven om hun standpunt te vragen over het confidentiële karakter van de informatie. Wanneer de CREG op 25 januari haar e-mail verstuurt, had geen van de bedrijven al een officieel antwoord in dat verband verstrekt, wat de CREG aanzette tot de grootste voorzichtigheid.

Doordat het schrappen van vertrouwelijke informatie de brieven praktisch onleesbaar maakte, en gelet op de urgentie, meende de CREG dan ook dat alle voormelde brieven als vertrouwelijk moesten worden beschouwd. Ik heb er u al in de commissie tijdens het debat over de vergoeding van Doel 1 en 2 over gesproken.

De CREG heeft u, op uw verzoek, een gecensureerde versie van de brieven bezorgd.

La suppression des informations confidentielles rendant les courriers pratiquement illisibles, et compte tenu de l'urgence, la CREG estime à ce stade que l'ensemble des courriers précités doit être considéré comme confidentiel." Je vous ai parlé de cela en commission le 26 janvier pendant que nous étions en train de discuter du texte de la redevance de Doel 1 et de Doel 2, et de tous les sujets relatifs à cette prolongation.

La CREG a donc poursuivi son travail. Elle vous a communiqué, à votre demande une version expurgée des courriers qu'elle estimait relatifs à votre demande, dans l'ensemble de l'échange que j'ai eu avec elle.

Je continue mon histoire concernant les paramètres. Je pars du principe selon lequel je ne peux pas les donner. Je continue mon travail, et je vois ce que vous pouvez lire dans la lettre que j'adresse au président: Electrabel et EDF ont été en réunion à plusieurs reprises aux mois de février et de mars. Vous le voyez dans le courrier que j'ai adressé au président en page 3/5, avant le point 3. Parallèlement à cela, je dis: "diverses réunions se sont tenues, d'une part, avec la CREG, en octobre, et les 3 et 10 décembre, et, d'autre part, avec Electrabel le 4 février, le 18 mars et le 24 mars." Et pourquoi pas après? Parce qu'après, comme vous le dit la CREG dans son rapport expurgé, celui qu'elle vous a envoyé, à partir du 31 mars, elle doit recevoir, comme le veut la loi, l'ensemble des documents justificatifs d'Electrabel et d'EDF pour pouvoir accomplir sa mission de vérification des coûts et des revenus de la centrale de Tihange 1 afin de vérifier si les montants qui sont payés par Electrabel le 15 avril 2016, et par EDF un peu après cette date, correspondent bien. En effet, les coûts sont maintenant vérifiés, ce qui n'était pas le cas fin 2015 - j'y reviendrai - selon la formule, à ce que devaient payer les exploitants à l'État belge. Donc, pendant trois mois, la CREG va travailler sur ces documents en interaction avec Electrabel et EDF et va produire le rapport que la loi lui demande de produire sur la vérification des coûts et des revenus, fin juin 2016. Après cela, je reçois ce rapport, et je vois, par rapport au courrier que j'ai reçu fin 2015, que maintenant la CREG dispose d'éléments très précis et peut commencer à me donner une idée des éléments que la redevance contient et permettant de dire, le 15 avril, si Electrabel et EDF ont payé suffisamment ou non.

Ainsi que je l'ai expliqué la semaine dernière, je vois plusieurs hypothèses formulées par la CREG dans son rapport – lisez-les; je peux vous les lire – et qui aboutissent à des montants différents. Que fais-je à ce moment-là? Je demande à mon collaborateur de bien vouloir faire expliquer par la CREG pourquoi on arrive à plusieurs montants différents selon tel ou tel paramètre.

À ce moment-là – je vous l'ai déjà expliqué la semaine passée –, mon collaborateur prend contact avec la CREG, pose différentes questions lors d'une réunion du 19 juillet. La CREG travaille sur ces différentes questions posées et revient vers nous – c'est le temps des vacances – le 11 août, avec des réponses. Et vous voyez qu'il y a un mail que la CREG transmet, en expurgeant de nouveau tout ce qu'elle estime devoir enlever parce que cela atteint les informations confidentielles sensibles qu'elle doit retenir entre ses mains, comme le veulent son règlement d'ordre intérieur et la loi, et par lequel elle me répond. Dès

Electrabel en de EDF zijn in februari en maart samengekomen en er werden verschillende vergaderingen gehouden met de CREG in oktober en december en met Electrabel in februari en maart. Vanaf 31 maart moest de CREG de bewijsstukken van Electrabel en de EDF krijgen om de kosten en ontvangsten van Tihange 1 te controleren. Gedurende drie maanden heeft de CREG dus in samenwerking met Electrabel en de EDF aan deze documenten gewerkt en eind juni 2016 heeft de CREG het verslag opgemaakt. Toen ik dit rapport kreeg, heb ik vastgesteld dat de CREG over precieze elementen beschikte en dat ze me stilaan een idee kon geven van wat de vergoeding inhield, waardoor ik kon uitmaken of Electrabel en de EDF genoeg betaald hadden.

De CREG formuleert in haar rapport verscheidene hypothesen die tot verschillende bedragen leiden. Ik heb mijn medewerker daarom gevraagd de CREG om verduidelijking te vragen, wat hij tijdens de vergadering van 19 juli heeft gedaan. De CREG heeft ons op 11 augustus haar antwoorden bezorgd – u beschikt over een versie van die mail, waaruit de vertrouwelijke informatie werd verwijderd.

Ik heb vervolgens contact opgenomen met de exploitanten en hun uitgelegd dat ik het hoogste bedrag moet vorderen.

Dat maakt duidelijk dat de parameters aangepast moeten worden.

ce moment-là, je contacte de nouveau les exploitants et je leur dis: "Écoutez, j'ai ici un rapport de la CREG, que vous connaissez, avec différents montants. Donc, je vais devoir vous réclamer forcément le montant le plus élevé. Vous avez plusieurs montants; vous avez payé 7,2 millions et moi, je vais devoir vous réclamer le montant le plus élevé." Donc, ou bien, on est d'accord, ...

Et de toute façon, qu'est-ce que cela montre? C'est qu'il faut changer les paramètres. Il y a des paramètres qui existent depuis le début, chers collègues.

01.37 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): (...)

01.38 Marie-Christine Marghem, ministre: Je suis allée voir les travaux préparatoires, qui ont été faits en novembre 2013 jusqu'en 2014. 2014, c'est l'époque où, effectivement, dans cette *data room*, les collègues du parlement qui étaient membres de la majorité et de l'opposition, de tous les partis représentés ici, se sont trouvés et ont pu avoir accès à cette convention en entier.

Donc, on voit très bien que cette convention pose différentes difficultés de par la complexité de sa formule et de par des paramètres, comme je l'ai déjà dit la semaine passée, qui n'existaient plus ou qui sont obsolètes.

Dans ces travaux préparatoires, je vois, par exemple – travaux préparatoires 3087, pages 10 et 24 –: "La CREG a vérifié la convention". Donc, au moment où la convention a été établie, il y a eu un travail d'interaction entre le gouvernement et la CREG, notamment pour ce qui est de la conformité de la convention avec le texte de loi à l'examen. L'avis rendu par la CREG, le 23 octobre 2013, est intitulé - M. Calvo en parle dans ses interventions -: "la faisabilité et la conformité entre l'avant-projet de loi et le projet de convention relative à la prolongation de Tihange 1."

Les parlementaires se sont également aperçus, non seulement des difficultés de cette convention, mais de ce que le rendement supposé, ce que la convention allait rapporter, était surévalué. M. Wollants est intervenu en page 34 pour l'expliquer. Il dit, par exemple, qu'on sait déjà que les exploitants ne paieront pas la note en cas d'évolution négative des prix. M. Schiltz, quant à lui, dit ceci: "Si l'AFCN et la CREG analysent des données ou font des propositions et que l'exploitant conteste leur avis – c'est exactement ce qu'il se passe maintenant –, un tiers externe pourrait intervenir." C'est l'expert. "Comment le secrétaire d'État conçoit-il cette situation?" "Il convient (dit M. Schiltz), d'éviter que le système capote dès la première décision de la CREG. Le secrétaire d'État peut-il garantir que le système continuera à fonctionner et ne sera pas paralysé au moindre problème?"

J'en termine en vous disant que, lorsque les paramètres ont été connus par les parlementaires dans la *data room*, on le voit très bien à certaines pages de la formule, puisqu'il est dit textuellement à certains endroits qu'un paramètre n'existe pas, c'est le fameux paramètre trimestriel auquel la CREG fait référence. Voilà dans quoi l'actuel gouvernement n'a pas voulu tomber. Et voilà pourquoi l'actuel gouvernement a décidé de faire un forfait et d'exclure toute imprécision, toute difficulté d'application en ne recourant pas à une

01.38 Minister **Marie-Christine Marghem**: Tijdens de voorbereidende werkzaamheden in 2013 en 2014 konden de parlementsleden de gehele overeenkomst inzien. Die overeenkomst is problematisch vanwege de complexe berekeningswijze en de gehanteerde parameters.

Toen de overeenkomst opgesteld werd, is er een wisselwerking geweest tussen de regering en de CREG in verband met de conformiteit met de wettekst die ter bespreking voorlag.

De parlementsleden hebben vastgesteld dat het veronderstelde rendement te hoog was beraamd en dat risicovolle berekeningen de besluitvormingsprocessen vlug zouden kunnen blokkeren.

De regering wilde niet in die val trappen en daarom werd er beslist met een forfait te werken en alle onduidelijkheden of toepassingsmoeilijkheden uit te sluiten door zich niet te baseren op een problematische formule. We bevinden ons nu in het kader van een overeenkomst. Dat bepaalt dat een externe derde de meningsverschillen beslecht. De CREG neemt standpunten in en geeft adviezen en ik vertrouw erop dat de instelling zoveel mogelijk vraagt. U bent het niet met me eens: er moet een formele betwisting worden geuit, de overeenkomst moet in daden worden omgezet en die expert moet worden aangesteld.

formule qui allait poser problème.

Nous n'avons plus beaucoup de solutions. Maintenant, nous sommes dans un cadre conventionnel. Le cadre conventionnel, c'est comme un mariage, cela se fait à deux. Ici, en l'espèce, c'est à trois. Donc, nous devons nous mettre d'accord. Nous avons la convention qui balise cette situation de divergence de points de vue puisqu'elle prévoit qu'il y a un tiers externe qui va trancher les divergences de points de vue. La CREG émet différentes opinions et différents avis. Je m'appuie sur la CREG pour demander le maximum. Vous n'êtes pas d'accord et donc il faudra formaliser une contestation, parce que nous devons faire agir la convention et nous devons faire en sorte de désigner cet expert.

Qu'ai-je fait? J'ai envoyé le courrier du 13 septembre 2016. Dans ce courrier, vous voyez apparaître à la page 2 (au verso) un petit tableau dans lequel j'indique que ce qui revient à l'État belge, c'est 10,3 millions. Je vais vous montrer ce courrier et je vais vous en faire le commentaire. Je vais vous le lire, comme cela personne n'en ignorera le contenu.

Dans ce courrier, je dis ceci page 1. J'écris à Electrabel et à EDF. "Sur base des paramètres et définitions figurant dans la convention, vous avez transmis à la CREG les éléments de calcul relatifs à l'évaluation de la marge pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015 et payé le montant incontesté, celui que vous ne contestez pas, en faveur de l'État."

Ceci est résumé en page 60 de l'annexe du rapport de la CREG et il y a un tableau duquel on a dû enlever des informations relatives aux charges d'exploitation, à la nuitee de rémunération et au solde négatif des périodes antérieures, qui sont des informations industrielles et commerciales. Mais vous voyez apparaître, sur la marge de la période de référence, ce qui mène à un montant de 70 % en faveur de l'État: $10,3 \times 70 \% = 7,2$. C'est le calcul des exploitants, premier tableau.

Deuxième tableau, je dis: "Conformément à sa mission de vérification, la CREG a analysé les revenus et coûts rapportés." Ceci est explicité dans le rapport annexé. Les résultats de cette mission de vérification mènent à une différence pouvant aller jusqu'à ...

01.39 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): "Aller jusqu'à".

01.40 Marie-Christine Marghem, ministre: Attendez! Je l'ai toujours dit. Je l'ai dit dans la presse, je vous l'ai dit la semaine passée, il y a plusieurs montants qui sont calculés par la CREG en fonction de différents paramètres et d'options différentes qu'elle prend. Le montant maximum, donc pouvant "aller jusqu'à", c'est le montant de 10,2 millions, c'est-à-dire le solde qu'il faudrait payer entre ce qu'ont payé les exploitants (7,2) et 10,2, que je mets dans mon tableau, monsieur Nollet. Je fais un tableau pour les exploitants et je leur mets: "Marges de la période de référence: $14,6 \text{ millions} \times 70 \% = 10,2 \text{ millions}$, en faveur de l'État." Je mets cela dans mon tableau.

Sur base du rapport de vérification de la CREG, en vertu de l'article 8 de la convention dont nous parlons: "Je vous prie de verser le solde

In de brief van 13 september staat de som die aan de Staat toekomt in een tabel: het gaat over 10,3 miljoen euro.

De exploitanten komen bij hun berekening uit op 7,2 miljoen euro, d.i. 70% van deze 10,3 miljoen euro. In een tweede tabel heeft de CREG de inkomsten en kosten geanalyseerd.

01.40 Minister Marie-Christine Marghem: Uit de resultaten van deze verificatie blijkt dat er een verschil is dat gecumuleerd tot 10,2 miljoen euro kan oplopen. In mijn tabel voor de exploitanten geef ik een marge van de referentieperiode aan van 14,6 miljoen euro, vermenigvuldigd met 70% is dat 10,2 miljoen euro ten gunste van de Staat. Ik vraag hun het saldo van deze vergoeding over te maken.

de la redevance visé à l'article 4 pour ce 30 septembre."

01.41 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): (...)

01.42 Marie-Christine Marghem, ministre: Non! Pourquoi alors m'auraient-ils répondu qu'ils contestaient?

01.43 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): (...)

01.44 Marie-Christine Marghem, ministre: Je vais poursuivre, monsieur Nollet. Je leur écris un chiffre, il est là le chiffre!

01.45 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): (...)

01.46 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur Nollet, vous prenez vraiment les gens d'Electrabel et de EDF pour des imbéciles qui ne savent pas lire un tableau!

Je leur mets un tableau, qui est leur tableau à eux, puis, je mets mon tableau. Il y a une différence de trois millions mais ils ne savent pas le calculer! Je leur dis alors de me verser le solde. Sinon, j'aurais mis un autre tableau et j'aurais mis un autre montant, et je pouvais le faire parce que cela existait dans les travaux de la CREG! Il est évident que, contrairement à ce qui est prétendu – je ne vais pas faire d'attaque personnelle ici, je vais globaliser –, j'agis dans l'intérêt de l'État et des citoyens!

C'est pourquoi je demande le montant maximum en m'appuyant sur les travaux de la CREG. Évidemment, je sais que les opérateurs ne sont pas d'accord. Sinon, ils auraient payé davantage. En outre, ils veulent discuter des paramètres qui posent problème et que chacun connaît depuis toujours – même si vous ne siégiez pas encore, mais M. Calvo était là. J'annonce tout de suite qu'il n'y aura pas d'accord et précise qu'en cas de contestation, il appartiendra au président de l'Institut des réviseurs d'entreprise de se prononcer.

Ensuite, Electrabel m'écrit – et vous avez vu les lettres – en invoquant l'article 8: "Nous contestons ce que vous demandez et nous ne voulons pas payer cette somme. Nous contestons les résultats de la mission de vérification effectuée par la CREG. Dès lors, nous ne sommes pas d'accord de payer le solde de la redevance tel que vous nous le demandez dans votre lettre susmentionnée." Ils savent bien quoi! "Soucieux de proposer une solution constructive, nous sommes toutefois prêts à envisager à brève échéance et de commun accord – comme le prévoit la convention; c'est moi qui le dis – la désignation d'un expert. La mission de cet expert consistera à analyser les points de divergence repris dans le rapport de la CREG et à émettre une opinion sur chacun d'eux".

M. Pruvot est, pour sa part, très lapidaire et *to the point*. Il m'écrit: "Je vous confirme au nom d'EDF que nous sommes d'accord avec la nomination d'un expert indépendant pour trancher la question relative à la redevance Tihange 1 pour l'année 2015."

Nous poursuivons alors la discussion et accomplissons le travail prévu par la convention. Monsieur Nollet, vous riez, mais c'est ainsi que cela se passe! Même sans mes lunettes, je vous vois! Je suis myope, mais je vois que vous souriez à mes propos. Nous continuons

01.46 Minister **Marie-Christine Marghem**: In het belang van de Staat vraag ik het maximum-bedrag, wetende dat de operatoren daarmee niet akkoord gaan. Ze willen discussiëren over de parameters die een probleem vormen. Wanneer ze verzet aantekenen, is het aan de voorzitter van het Instituut van de Bedrijfsrevisoren om uitspraak te doen.

Electrabel heeft me bij brief laten weten dat het de resultaten van de verificatieopdracht van de CREG aanvecht en weigert het saldo van de door mij gevraagde vergoeding te betalen. Het bedrijf verklaarde zich wel bereid op korte termijn en in onderling akkoord in te stemmen met de aanstelling van een deskundige – zoals de overeenkomst bepaalt.

Namens EDF liet de heer Pruvot me bij brief weten dat hij de benoeming van een onafhankelijke deskundige aanvaardt, om een beslissing te nemen in het dossier betreffende de vergoeding voor het langer openhouden van Tihange 1 voor het jaar 2015.

Er worden dus verscheidene revisorenkantoren aangeschreven om een deskundige te vinden die voldoende technisch beslagen is en over de nodige onafhankelijkheid beschikt om die opdracht uit te voeren, die in se een rechterlijke opdracht is. Van bij het begin werd tussen de partijen overeengekomen dat een rechter-

donc notre travail et faisons en sorte, puisque la convention nous dicte notre ligne de conduite, étant donné qu'elle fait la loi des parties, de solliciter plusieurs cabinets de réviseurs pour trouver un expert qui serait en mesure techniquement et avec l'indépendance nécessaire de remplir cette mission, qui est au fond celle d'un juge. Cela signifie que, dès le départ, il avait été convenu entre les parties que, pour traiter les difficultés qui ne manqueraient pas – ils le savaient bien – de survenir dans la convention, un juge expert des chiffres trancherait leurs différends éventuels.

La CREG ayant examiné pendant trois mois de façon très méticuleuse et jouant son rôle d'instance indépendante dans l'intérêt des citoyens et dans l'intérêt de l'État, les parties savent très bien à l'avance que la CREG va optimiser toutes les données qu'elle possède pour essayer de trouver, conformément à la formule qu'elle respecte et à la convention, la juste redevance qui doit être payée selon elle à l'État.

Mais la convention permet la contestation et ce, d'autant mieux que cet expert existe. Sinon, qu'aurait dit la convention? Elle aurait dit: "La CREG tranche." Mais, en réalité, la convention ne pouvait pas dire "la CREG tranche". Elle ne pouvait le dire que si la loi avait prévu que ce soit la CREG qui tranche. Or la loi ne prévoit pas que ce soit la CREG qui tranche. La loi prévoit que ce soit la CREG qui vérifie. C'est une mission de vérification et non pas de contrôle. Ce problème a été soulevé à l'époque par le Conseil d'État qui trouvait que la mission de vérification était insuffisante et M. Calvo l'a relevé à l'époque en disant: "C'est évidemment un problème."

01.47 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): En fait, vous étiez au courant depuis notre intervention de la semaine passée.

01.48 Marie-Christine Marghem, ministre: J'ai lu tout cela avec intérêt. Je l'avais déjà lu auparavant. Figurez-vous que je connais les travaux de la convention et de la loi de 2013 depuis le début de tous nos travaux nucléaires. J'ai lu, avec beaucoup d'intérêt, les travaux de Tihange 1. Souvenez-vous que, lors d'une séance plénière qui a duré jusqu'à 1 ou 2 heures du matin, à travers les différents avis du Conseil d'État sur la loi de prolongation de Doel 1 et de Doel 2 votée en juin 2015, j'ai fait une comparaison entre les avis du Conseil d'État qui avaient été rendus dans le cadre de Tihange 1 et ceux qui étaient rendus et leur évolution dans le cadre de Doel 1 et de Doel 2. Cela fait déjà longtemps que j'ai lu tout cela. Je vous parle de tout ceci parce que j'ai une connaissance assez longue de tout ce qui a été dit dans le chapitre nucléaire. Par ailleurs, comme M. Wollants l'a rappelé, ce sont quand même toujours les mêmes arguments qui ressortent. Il n'est dès lors pas trop difficile non plus de les retenir. On les retrouve aussi bien dans le débat en 2013 que maintenant.

Ceci étant dit, monsieur le président, après cette petite digression, si vous me le permettez, je poursuis et je dis que nous sommes en train d'essayer de faire agir la convention qui prévoit la désignation d'un expert, en sollicitant des cabinets qui ont l'expertise la plus large et en leur demandant de déclarer leur indépendance afin que le dossier puisse sortir de l'impasse et que nous ayons ce chiffre.

Bien entendu, mais certains l'ont interprété à leur manière, il me semble que, pour respecter complètement les nuances de la loi sur

cijferdeskundige een eventueel geschil zou beslechten.

De partijen weten dat de CREG alle gegevens waarover ze beschikt zal optimaliseren om overeenkomstig de formule en conform de overeenkomst het correcte bedrag te achterhalen dat aan de Staat moet worden betaald.

De CREG heeft de wettelijke opdracht gekregen om te verifiëren, niet om te beslissen of een controle uit te voeren. Dat probleem werd destijds aan de orde gesteld door de Raad van State, die oordeelde dat de verificatieopdracht van de CREG niet toereikend was. De heer Calvo had dit naar voren gebracht.

01.48 Minister Marie-Christine Marghem: We passen de overeenkomst, die in de aanstelling van een expert voorziet, dus wel degelijk toe, teneinde het dossier uit de impasse te halen.

We proberen uiteraard, met inachtneming van de nuances van de wet inzake de overheidsopdrachten, alle garanties te verkrijgen dat er verscheidene kantoren worden benaderd en dat de onafhankelijkheid verzekerd is.

De regering zal nagaan of de expert die, overeenkomstig de overeenkomst, in onderlinge overeenstemming met de partijen gekozen kan worden, de nodige garanties kan voorleggen qua onafhankelijkheid en deskundigheid. De Raad van State heeft aangegeven dat die in de overeenkomst verankerde werkwijze een

les marchés publics - vous avez vu l'étude Janson Baugniet en cette matière -, nous ne devons pas y recourir mais nous essayons quand même de faire en sorte d'avoir toutes les garanties pour que plusieurs cabinets soient sollicités, pour que l'indépendance soit certaine et la plus forte et que le travail puisse être fait de manière diligente. C'est le gouvernement qui va prendre la décision.

Je voudrais quand même vous expliquer ceci. Le gouvernement ne va pas prendre une décision de surplomb par rapport à l'identité d'un expert. Le gouvernement va simplement vérifier que l'expert qui peut être choisi de commun accord entre les parties – il faut un accord entre les parties, selon la convention – a les garanties d'indépendance et de qualité d'expertise nécessaires. C'est toujours le mouvement que je sens revenir et qui est légitime. Il a déjà été exprimé également par le Conseil d'État, en disant que cette formule conventionnelle ne sied pas à un État dans des matières régaliennes mais, pour la prolongation de Tihange 1, vous l'avez fait; pour la prolongation de Doel 1 et Doel 2, nous l'avons fait. Il y a d'autres conventions qui existent dans différents exécutifs. M. Tuybens, dans les travaux préparatoires de 2013, en a également parlé. On peut revenir là-dessus tout à l'heure, sur les déclarations de M. Tuybens à l'époque, qui sont particulièrement éclairantes.

Je pense que tous les parlementaires passés et présents se rendent parfaitement compte de la qualité ou de la non-qualité de cette convention qui entraîne les difficultés que, moi, héritière de la décision qui a été prise, je dois gérer aujourd'hui avec le gouvernement le mieux possible, dans l'intérêt de l'État et des citoyens.

J'aimerais vous dire que le gouvernement fait ce qu'il doit faire, avance en essayant d'être vraiment le plus conforme possible aux contraintes qui s'imposent à lui, d'être proactif par rapport à cela pour que, à l'intérieur de l'exercice 2016, on récupère ce qui doit légitimement revenir à l'État, d'après la formule qui a été convenue dans le cadre de la convention de Tihange 1.

C'est cela qui est important et cela montre bien que, contrairement à ce qu'on dit, il n'y a rien de perdu pour l'État belge ni pour le citoyen, puisque l'État fait en sorte, dans le cadre conventionnel dont je parle, d'agir dans l'intérêt des citoyens en faisant tout ce qu'il faut pour récupérer cette somme et en désignant l'expert. C'est le mode choisi par la convention. Nous n'y pouvons rien, il n'y a rien à faire; nous devons le faire, et nous le faisons, pour aboutir à cette somme.

Un dernier détail sur le délai car je crois que vous allez m'en parler à nouveau, comme nous l'avons fait la semaine dernière!

Ne nous en cachons pas. Je veux être tout à fait claire avec vous, et transparente sur tous les éléments que je suis en mesure, en pouvoir, en possibilité de vous donner, avec la CREG d'un côté qui me dit que ..., avec le respect de la confidentialité qui me dit que ..., avec les exploitants qui me disent que ...

En ce qui concerne le délai donc, nous avons commandé une étude juridique sur les marchés publics, sur la confidentialité et ses conséquences – j'en ai parlé – et sur le délai. J'avais dit la semaine passée déjà, mais je ne suis pas le témoin de ma propre cause, que ce délai n'était pas un délai de rigueur. Je n'étais pas la seule à l'avoir

Staat met betrekking tot zijn regalia niet tot eer strekt, maar u hebt dat gedaan in het kader van de levensduurverlenging van Tihange; wij hebben dat gedaan voor de levensduurverlenging van Doel 1 en Doel 2. Er bestaan andere overeenkomsten die door verschillende regeringen werden gesloten.

Alle parlementsleden zijn zich bewust van de waarde van deze overeenkomst, die ik vandaag samen met de regering zo goed mogelijk moet beheren, in het belang van de Staat en van de burgers.

De regering werkt verder en voegt zich daarbij zo goed mogelijk naar de haar opgelegde beperkingen en treedt proactief op om het wettelijk aan de Staat verschuldigde bedrag te recupereren, op grond van de overeenkomst betreffende Tihange 1. De Belgische Staat heeft niets verloren, omdat alles in het werk gesteld wordt om dat bedrag te recupereren en de expert zal worden aangesteld.

Ik wil duidelijk en transparant zijn over alle punten inzake de termijn, binnen de grenzen van wat me is toegestaan.

We hebben een juridische studie over de overheidsopdrachten, de vertrouwelijkheid en de termijnen besteld.

De juridische analyse bevestigt mijn discours van vorige week: het betreft wel degelijk geen dwingende termijn. Als die overschreden wordt, kan er nog steeds iets ondernomen worden en wordt er geen sanctie opgelegd. Ook als die expert pas na de termijn wordt aangesteld, staat daar geen sanctie op. De partijen moeten aan het werk gaan om tot een bedrag te komen dat overeenstemt met de overeengekomen formule.

Ik zal uw vragen beantwoorden

dit. M. Lachaert l'avait également souligné.

L'analyse juridique confirme qu'effectivement, ce n'est pas un délai de rigueur. Cela signifie que ce délai n'est pas assorti, dans la convention, d'une sanction selon laquelle, une fois le délai dépassé, rien ne peut plus être fait, ce qui induirait que l'État belge ne pourrait plus rien réclamer aux exploitants sur base de l'étude de la CREG.

Il n'en est rien. Ce délai existe simplement. Il balise le travail des parties à l'intérieur de la convention. Il ne sanctionne pas le fait de désigner l'expert après ce délai. Il n'y a pas de sanction. Il y a simplement un travail des parties pour essayer d'aboutir au montant correspondant à la formule convenue et autorisée par la loi que vous avez votée en 2013.

Voilà les explications globales. J'ai fait cela spontanément. J'avais un texte mais j'ai trouvé que c'était mieux de vous parler spontanément. J'ai dit tout ce qu'il y avait dans le texte, pratiquement. Je suis évidemment à votre disposition pour répondre à vos questions. Je ne doute pas qu'elles seront nombreuses. Je ferai, dans le temps qui m'est imparti, toute la lumière et tous les efforts possibles, vu les contraintes qui s'imposent à moi, pour répondre à vos questions après cet exposé. J'ai terminé, monsieur le président, je vous remercie.

01.49 Karine Lalieux (PS): Monsieur le président, madame la ministre, il y a une chose dont nous sommes ici tous certains, et nous l'avons encore vécu lors de votre heure d'explications, comme nous l'avons vécu avant, c'est votre capacité d'enfumage pour cacher votre inaction, vos négligences, votre laxisme, votre fuite des responsabilités. Vous êtes vraiment très à l'aise, je le reconnais et je vous admire, pour ergoter sur les procédures et pour réécrire l'Histoire. Je vais vous en écrire une autre avec des questions très précises auxquelles je n'ai eu absolument aucune réponse.

Ce qui nous intéresse aujourd'hui, madame la ministre, ce n'est pas la confidentialité de la convention, laquelle est un secret de polichinelle, mais votre totale inaction et vos graves manquements dans ce dossier et que je vais vous démontrer.

L'aspect le plus grave de votre côté et dans le chef de votre cabinet est que vous ne preniez aucune mesure pour assurer l'État et les consommateurs que les producteurs nucléaires paient bien ce qu'ils leur doivent. Nous allons revenir à la CREG et au fait qu'elle vous a prévenu voici un an.

Je constate d'abord une fuite devant vos responsabilités. Vous l'avez encore remarquablement démontré cet après-midi. Madame la ministre, il faut vraiment arrêter de faire preuve d'autant d'arrogance à l'égard de vos prédécesseurs et dissiper ces écrans de fumée. Alors que vous n'avez rien fait depuis un an, vous recommencez à renvoyer la balle aux précédents secrétaires d'État en oubliant que M. Reynders, vice-premier ministre et M. Chastel, ministre du Budget, avaient validé la convention – le Budget devant toujours les approuver, ainsi que les calculs. Et je ne ferai pas l'affront à M. Clarinval, que vous avez oublié de citer, en omettant que, sous la précédente législature, au nom du MR il s'était montré dithyrambique vis-à-vis de cette convention. Vous pouvez demander à votre

met inachtneming van de mij opgelegde beperkingen.

01.49 Karine Lalieux (PS): Wij zijn er hier allen van overtuigd dat u in staat bent een rookgordijn op te trekken om uw gebrek aan daadkracht, uw nalatigheid en uw laksheid te verbergen. Kibbelen over procedures en de geschiedenis herschrijven, dat gaat u wel heel goed af.

Wat voor ons belangrijk is, is dat u niets onderneemt in het dossier. U doet niet het nodige om ervoor te zorgen dat de producenten betalen wat ze de Staat verschuldigd zijn. Mevrouw de minister, u wentelt de verantwoordelijkheid af op uw voorgangers, maar u vergeet dat de heer Chastel, de toenmalige minister van Begroting, de overeenkomst had gevalideerd. De heer Clarinval was vol lof over hem. U mag uw verantwoordelijkheid niet langer uit de weg gaan!

U maakt zich schuldig aan laxisme ten aanzien van Electrabel, de dominante operator. U heeft er niet alles aan gedaan opdat het bedrijf het verschuldigde bedrag zou betalen, terwijl de regering niet aarzelt om de consument te doen

collaborateur de lire tout à l'heure ses propos de l'époque.

Madame la ministre, je ne veux ni polémiquer ni mettre mon collègue en cause, puisqu'il n'est pas présent en commission. Ce n'est pas dans mes habitudes. Simplement, vous n'avez pas accompli votre travail. Pour dissimuler votre inaction, vous parlez de la responsabilité de l'ancien gouvernement. Arrêtez de vous exonérer de vos responsabilités! Cela en devient presque de la malhonnêteté intellectuelle, madame la ministre. Je le dis en pesant mes mots. Très sincèrement, je considère que cela n'élève pas la politique.

Par ailleurs, vous êtes coupable de laxisme, comme je l'ai dit tout à l'heure, envers Electrabel. Il s'agit d'un opérateur puissant et même dominant. Vous n'avez pas pris toutes les mesures requises pour qu'il paie son dû à l'État belge, et je vais le démontrer dans un instant. En revanche, ce gouvernement agit très rapidement - comme le prouve l'arrêté qui est sorti au bout d'un mois - pour faire contribuer le consommateur.

Je vous rappelle votre augmentation de TVA de 6 à 21 %, alors que les producteurs ne payent pas leur dû. Nous verrons les cadeaux que vous ferez, dans votre prochain projet de loi, dans le cadre des redevances que vous allez modifier pour les autres centrales nucléaires.

Nous avons dénoncé un autre scandale la semaine dernière. Vous n'avez pas répondu non plus cette semaine-ci. Nous n'avons pas non plus la lettre de mission à l'expert que j'avais demandée. Nous vous l'avions demandée, mais nous ne l'avons pas reçue. Vous avez décidé de donner à l'expert - et vous nous l'avez dit la semaine dernière - la définition d'un nouveau paramètre suivant l'article 16.3 de la convention. Cet article indique que c'est le rôle de l'État de négocier avec le producteur, pas celui d'un expert désigné en collaboration entre les producteurs et l'État belge. Vous mettez une fois de plus la CREG sur le côté et vous affaiblissez donc cet État belge.

On peut tirer une autre conclusion, monsieur le président, de l'attitude de la ministre et de son cabinet: c'est que la ministre est incapable de résister aux producteurs nucléaires. Nous l'avons vu pour Doel 1 et Doel 2. Nous le verrons pour les prochaines redevances, et nous l'avons vu dans ce dossier-ci. Cette absence de maîtrise de dossier entraîne une absence de résistance opposée aux producteurs nucléaires.

Voici des questions très précises auxquelles, madame la ministre, vous n'avez pas du tout répondu dans cet enfumage dont vous nous avez gratifiés pendant une heure. Le 9 octobre 2015, la CREG vous avertit que certains paramètres repris dans la convention de Tihange 1 sont devenus caduques. Elle le dit le 9 octobre, et ajoute qu'il faut les remplacer. Dans ce courrier du 9 octobre, vous oubliez de le dire, elle vous demande d'activer l'article 16.3 de la convention de Tihange qui prévoit expressément la renégociation des paramètres. Elle vous le demande expressément: vous aimez bien relire les choses, j'aime bien aussi. Vous ne réagissez pas. Rien, *nada*, vous ne faites rien. Elle vous redemande la même chose, malgré vos trois réunions, le 17 décembre, quand vos réunions sont terminées.

betalen.

Afwachten dus welke cadeaus uw volgende wetsontwerp over de vergoedings voor de andere kerncentrales zal bevatten.

U hebt de deskundige gevraagd een nieuwe parameter te bepalen overeenkomstig artikel 16.3 van de overeenkomst, maar daarin staat dat het aan de Staat is om met de producent te onderhandelen, niet aan een deskundige die in overleg met de producenten wordt aangesteld. U zet de CREG buitenspel en verzwakt de Staat. De minister is niet in staat weerstand te bieden aan de nucleaire producenten.

Op 9 oktober 2015 laat de CREG u weten dat een aantal parameters uit de overeenkomst met betrekking tot Tihange 1 ongeldig zijn en moeten worden vervangen. In dezelfde brief vraag de CREG u gebruik te maken van artikel 16.3, dat bepaalt dat er opnieuw kan worden onderhandeld over de parameters, maar u reageert niet. De CREG herhaalt haar vraag op 17 december.

Als we over alle parameters opnieuw moeten onderhandelen, is dat om te vermijden dat er bij het bepalen van de vergoeding in maart onenigheid bestaat. U doet niets, u activeert artikel 16.3 niet. Waarom niet? Dit is nalatigheid.

U hebt de berekeningsmethode niet willen beveiligen. Is dat doelbewust ten opzichte van een producent die van de regering cadeaus blijft krijgen?

Waarom werd er vorige week niet over deze vraag van de CREG gesproken? Werde dit artikel geactiveerd en met welke onderhandelaar?

In maart 2016 hebben Electrabel en EDF 7,2 miljoen betaald. Waarom hebt u niet vóór augustus gereageerd en hebt u geen

La CREG rappelle en outre, qu'en vertu de l'article 16.3 de la convention Tihange 1, elle vous redemande de renégocier les paramètres pour qu'au mois de mars, justement, lorsqu'elle devra faire l'analyse de ce que doivent les producteurs en application de cette convention, il n'y ait pas de litige et qu'elle puisse accomplir son travail correctement.

Mais, dans votre chef, c'est l'inaction totale! Je sais pourquoi vous ne faites rien, vous l'avez dit ici! Vous négociez Doel 1 et Doel 2, vous étiez à autre chose! Comme vous étiez aussi à la limite des négociations – je rappelle que le premier ministre a dû reprendre le dossier –, vous n'activez pas l'article 16.3 de cette convention et vous affaiblissez donc l'État.

Madame la ministre, pourquoi, au mois d'octobre, pourquoi, au mois de décembre, n'avez-vous pas activé l'article 16.3? Est-il activé aujourd'hui? Avez-vous notifié à la CREG d'activer l'article 16.3? Vous allez dire que c'est trop tard, le litige est là. Mais c'est trop tard par votre faute! Madame la ministre, on n'en serait pas là si vous aviez géré correctement ce dossier. C'est de la négligence, de la haute négligence.

Je vous repose aujourd'hui une question que je vous ai posée la semaine dernière car vous ne m'avez pas convaincue. Vous n'avez pas voulu sécuriser la méthode de calcul. C'est un fait, avec les lettres de la CREG et la non-activation de l'article 16.3. La question que je repose, en dehors de vos erreurs, de votre négligence et de votre inaction, est de savoir si c'est une volonté délibérée par rapport à un producteur auquel ce gouvernement fait énormément de cadeaux. Vous étiez dans les cordes à ce moment-là pour négocier la prolongation de Doel 1 et Doel 2.

Pourquoi, la semaine dernière, ne nous avez-vous pas parlé de ces demandes de la CREG des mois d'octobre et de décembre? Pourquoi avez-vous dissimulé au parlement – on va dire mensonge par omission, monsieur le président – ces deux demandes de la CREG d'activation de l'article 16.3? Pourtant, on a parlé longuement de cette convention. Est-il lancé aujourd'hui? Si oui, avec quel négociateur?

Je partage avec vous le constat objectif selon lequel EDF et Electrabel ont payé 7,2 millions. Là encore, je n'ai pas obtenu d'explications, à moins d'avoir mal entendu. En effet, vous ne nous avez pas dit pourquoi vous n'aviez rien fait après le 16 juin, pourquoi vous avez attendu le mois d'août et puis le 13 septembre, en ne respectant pas les délais. Ce ne sont pas des échéances de rigueur, je vous entends bien. Cela dit, c'est quand même particulier. Vous commandez une analyse juridique le 20 ou le 21 septembre.

01.50 Marie-Christine Marghem, ministre: Le 23 septembre. Je l'ai reçue hier.

01.51 Karine Lalieux (PS): Le 23 septembre, vous demandez à un bureau d'avocats de vous indiquer si le 15 septembre est un délai de rigueur. C'est une manière de travailler un peu particulière. Si le bureau vous avait répondu positivement, vous vous seriez située hors convention de toute façon. Même si ce n'était pas un délai de rigueur, le précédent gouvernement et le parlement avaient inséré dans la

rekening gehouden met de termijn? Het ging inderdaad niet om een dwingende termijn.

01.51 Karine Lalieux (PS): Op 23 september vroeg u een advocatenkantoor of 15 september een dwingende termijn was... Als de regering haar verbintenissen niet nakomt, waarom zouden de

convention un délai fixé au 15 septembre. En ne le respectant pas, alors que vous pouviez le faire puisque la CREG vous avait écrit le 16 janvier, vous montrez que le gouvernement ne respecte pas ses obligations. Dès lors, pourquoi des opérateurs vont-ils respecter, eux, une convention? Comme chaque fois, vous affaiblissez la position de l'État en jouant toujours l'imprudente.

Ensuite, on a parlé de montants allant jusqu'à 10,3 millions. M. Nollet y reviendra.

01.52 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Oui.

01.53 Karine Lalieux (PS): Quand vous avez envoyé le rapport complet de la CREG aux deux opérateurs, est-ce vraiment ce qu'il fallait faire, madame la ministre? Dans ce rapport, on trouve des arguments pour que l'État fédéral se défende face aux producteurs. Dès lors, pourquoi affaiblissez-vous l'État en jouant à livre ouvert devant des producteurs qui contestent aujourd'hui trois millions d'euros?

Vous nous avez affirmé avoir toujours voulu, bien entendu, faire jouer la concurrence pour désigner les experts. Je vous entends ici, mais j'ai lu les journaux du week-end.

Dans *Le Soir*, on explique plutôt que des IKW (comme on dit dans le jargon), des intercabinets ont lieu et que votre demande a été remballée parce que vous n'aviez pas fait jouer la concurrence. Vous aviez désigné PwC. Petite histoire, sans le mouiller, le fils de M. Geens y travaille, dans la partie énergétique.

J'espère que vous nous direz la vérité: aviez-vous, initialement, mis en concurrence? J'espère que la majorité nous dira la vérité, parce qu'elle sait ce qui se passe en intercabinets. La ministre a-t-elle effectivement, lors de la réunion intercabinets, proposé plusieurs sociétés qui pouvaient fournir un expert, ou n'en a-t-elle proposé qu'un? J'appelle aussi à la vérité cette majorité qui était en intercabinets. Nous avons demandé les documents d'intercabinets et nous ne les avons pas reçus, monsieur le président, ni d'ailleurs les lettres de mission, je le rappelle ici. Mais la concurrence était-elle vraiment de mise dans ce cadre?

Je voudrais aussi, madame la ministre, savoir si vous avez rédigé un cahier des charges pour définir la mission de l'expert, afin de vérifier si vous n'appliquez que l'article 8.3 ou aussi l'article 16.3. S'il y a un cahier des charges pour la mission de l'expert, j'aimerais que vous le déposiez au président de la commission. Comment allez-vous garantir l'indépendance de cet expert?

Une autre chose: dans la convention, il est indiqué qu'Electrabel et EDF doivent s'engager à respecter les décisions de l'expert. Se sont-ils engagés à respecter les décisions de l'expert, oui ou non? C'est une simple question.

Enfin, madame la ministre, pourquoi avez-vous annoncé le 16 septembre 2016, pour dire l'inverse le 17 septembre - nous avons eu cette discussion précédemment -, qu'il n'y avait pas de litige avec les producteurs? Vous dites le 16, nous avons vos communiqués, alors que le jour même, ces deux opérateurs refusent de payer plus

opérateurs dat dan wel doen?

01.53 Karine Lalieux (PS): Moest het volledige verslag van de CREG wel aan beide operatoren worden toegestuurd? Waarom moesten de operatoren kennisnemen van de argumenten van de Staat tegen hen, die in dat rapport stonden?

U zegt dat u de concurrentie hebt laten spelen om de expert aan te wijzen.

De interkabinettenwerkgroepen hebben uw vraag echter afgewezen, omdat u met de aanduiding van PwC de concurrentie niet had laten spelen. Heeft de minister op de interkabinettenvergadering één of meerdere bedrijven voorgesteld die een deskundige konden leveren? We hebben de documenten met betrekking tot die vergaderingen en de opdracht-brieven gevraagd, maar we hebben niets ontvangen.

Werd er een bestek opgesteld waarin de opdracht van de deskundige wordt omschreven? Hoe zult u diens onafhankelijkheid waarborgen?

Conform de overeenkomst moeten Electrabel en EDF zich ertoe verbinden de beslissingen van de deskundige na te leven. Is dat gebeurd?

Waarom zei u op 16 september dat er geen geschil was met de producenten, terwijl u de dag nadien het tegendeel zei, dit terwijl de operatoren nog dezelfde dag per mail het extra bedrag van 3 miljoen hebben aangevochten?

que 7,5 millions. Le 16, vous dites: il n'y a pas de litige. Le 17, vous dites l'inverse, et que vous allez réclamer. Mais le 16, il y a des mails des opérateurs disant qu'ils contestent les 3 millions, et qu'ils ne paieront pas plus que 7,5 millions.

Pourquoi avez-vous dit cela le 16? Ne lisez-vous pas le contenu de votre boîte mail? Ou avez-vous voulu ne pas dire la vérité - je vais dire les choses ainsi - au public?

Pour finir, vous dites que rien n'est perdu, mais je vais vous dire que rien n'est encore gagné, à cause de vos négligences. Vous pouvez lever les yeux au ciel, madame la ministre. On ne serait pas dans un litige si, simplement, vous-même et vos collaborateurs, bien que ce soit vous qui endossiez la responsabilité politique évidemment, aviez, voici un an, activé l'article 16.3 prévu dans la convention tant décriée ici. C'est facile d'ergoter sur une convention. Si vous aviez simplement fait votre job... Vous ne faites pas votre travail et cela entraîne, pour le moment, un manque à gagner pour l'État. Je vous remercie, monsieur le président.

01.54 Benoît Friart (MR): Monsieur le président, madame la ministre, nous avons entendu beaucoup de choses dans ce dossier. Beaucoup d'éléments ont aussi été relatés dans la presse. En ce qui me concerne, cet exposé est très clair. Il comporte une chronologie, un déroulement des faits, qui permet de rétablir ceux-ci dans leur contexte. Les faits et rien que les faits.

Premièrement, j'en viendrai à la convention. Il nous est bien apparu que cette convention n'est pas claire et n'a pas été bien négociée. Il suffit de se référer à ce que la CREG écrit dans ses différents courriers, qu'il s'agisse du courrier du 9 octobre ou celui du 17 décembre. Elle indique, dans le rapport qu'elle transmet au sujet du montant qui doit être payé par les producteurs, que c'est une convention peu claire, mal rédigée, mal négociée.

Le deuxième fait est la problématique de la confidentialité. Nous sommes bien loin de ce que vous aviez négocié pour Doel 1 et Doel 2. Vous aviez joué la transparence. À propos de malhonnêteté intellectuelle, on remarquera ici que ce sont ceux qui ont signé la confidentialité qui l'oublient dès qu'ils l'ont signée. Je pense que c'est là que se situe la malhonnêteté intellectuelle.

Troisième point: l'opposition a voulu nous faire croire que l'État avait perdu 4 millions d'euros dans l'affaire. En fait, l'État n'a rien perdu du tout à ce stade puisque le montant de cette redevance nucléaire doit encore être formellement déterminé par un expert indépendant. Cet expert, que l'opposition est occupée à décrier, sera désigné suivant les modalités que le précédent gouvernement avait fixées. Qui se trouvait dans ce gouvernement à l'époque? Le PS, le sp.a, le cdH, soit ceux qui dénoncent aujourd'hui la désignation d'un expert indépendant.

01.55 Michel de Lamotte (cdH): Vous êtes en train de dire, monsieur Friart, que M. Reynders ne sait pas négocier!

01.56 Benoît Friart (MR): Ce sont des formations politiques qui ont validé la convention Di Rupo-Wathelet.

Waarom heeft u dat op 16 september verklaard, tenzij dan om de waarheid niet te hoeven vertellen?

U zegt dat er niets verloren is, maar er is ook nog niets binnengehaald, en dat komt door uw onachtzaamheid. Er zou geen geschil zijn mochten u en uw medewerkers een jaar geleden artikel 16.3 van de hier zo bekritiseerde overeenkomst hebben geactiveerd. U heeft uw werk niet gedaan en de Staat is daardoor geld misgelopen.

01.54 Benoît Friart (MR): Uw chronologische uiteenzetting is onberispelijk en maakt het mogelijk de feiten te achterhalen. De overeenkomst is niet duidelijk, er werd niet goed over onderhandeld, zoals de CREG opmerkt in haar brieven en haar rapport. We zijn ook ver verwijderd van de transparantie die u voor Doel 1 en 2 verkregen had. Het zijn degenen die het vertrouwelijk karakter hebben goedgekeurd die dat nu vergeten! Daarin schuilt precies de intellectuele oneerlijkheid.

De oppositie probeert ons te doen geloven dat de Staat 4 miljoen euro is misgelopen. In dit stadium is er echter geen enkel verlies voor de Staat, aangezien het bedrag van de nucleaire vergoeding nog door een onafhankelijke deskundige moet worden bepaald. De oppositie schreeuwt moord en brand, maar de deskundige zal worden aangewezen volgens de door de vorige regering vastgestelde modaliteiten!

01.57 (...): Le MR n'était pas là.

01.58 **Michel de Lamotte** (cdH): Le MR n'était pas là?

01.59 **Benoît Friart** (MR): Tout cela pour dire que si cet expert tranche, s'il réclame les 3 millions d'euros supplémentaires, les exploitants devront s'y conformer. L'État, quoi qu'il arrive, n'aura donc rien perdu puisqu'il recevra son dû. C'est le gouvernement qui décidera dans quelles modalités l'expert sera désigné. Il veillera, en tout cas, à ce que toutes les garanties en termes de prévention de conflits d'intérêts soient présentes.

Outre la question de la redevance 2015, il apparaît légitime aussi que cet expert soit amené à donner une interprétation univoque de la formule prévue par la convention Tihange 1, qui a démontré ses limites. Ce deuxième volet de la mission de l'expert indépendant s'avère, lui aussi, plus nécessaire que jamais. En effet, cela permettra de rétablir la sécurité juridique entre les parties mais aussi qu'à l'avenir, on essaie d'éviter de perdre autant de temps et d'argent. Tous ces experts coûtent pas mal d'argent très certainement.

Peut-on présumer que l'opposition préférerait que le contribuable paie chaque année un expert indépendant pour trancher les interprétations de cette convention?

01.60 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): (...)

01.61 **Benoît Friart** (MR): Nous verrons cela dans les prochaines semaines. Je suppose que la ministre nous tiendra au courant.

Encore une fois, on est loin aujourd'hui des 125 millions promis à l'époque. Puisqu'on parlait d'un collègue dithyrambique, j'avais relevé dans *L'Echo* du 15 mars 2014, un propos de M. Melchior Wathelet, que disait: "Sur dix ans, on devrait être entre 1 milliard et 1,2 milliard." Je pense qu'on en sera bien loin!

En ce qui concerne la date du 15 septembre – vous l'avez rappelé, madame la ministre –, elle ne constitue pas un délai de rigueur. Dès lors qu'il y a eu un accord entre les parties, la procédure suivra son cours. C'est ce qui se passe aujourd'hui.

Enfin, il n'a jamais été question de court-circuiter la CREG, comme certains voulaient le laisser croire, à l'occasion de cet arbitrage par un expert indépendant. C'est simplement veiller à l'application stricte de la convention.

La CREG, à qui la loi confère, pour rappel, un rôle de vérification de la redevance de Tihange 1, sera maintenue. Elle continuera à exercer son rôle lorsque l'expert indépendant aura tranché au sujet de l'interprétation à donner à la formule de calcul de la redevance.

Madame la ministre, l'énergie est une matière importante, tant pour

01.59 **Benoît Friart** (MR): Indien die deskundige wil dat er 3 miljoen euro extra wordt betaald, dan moeten de exploitanten die beslissing uitvoeren. Hoe dan ook zal de Staat niets mislopen, want hij zal de rechtmatige bedragen ontvangen.

Het is volgens ons legitiem dat die deskundige niet alleen de vergoeding voor 2015 vaststelt, maar daarnaast ook een eenduidige interpretatie geeft van de formule die in de overeenkomst over Tihange 1 is opgenomen, en die haar beperkingen heeft aangetoond. Zo kan de rechtszekerheid tussen de partijen worden hersteld en kunnen tijdverlies en financieel verlies worden voorkomen. Tenzij de oppositie er de voorkeur aan geeft de belastingbetaler elk jaar een onafhankelijke deskundige te laten betalen?

01.61 **Benoît Friart** (MR): We komen niet in de buurt van de 125 miljoen euro die destijds werden vooropgesteld, van het bedrag van om en bij 1 miljard euro over 10 jaar waarover de heer Wathelet het in 2014 had!

De datum van 15 september is niet dwingend: zodra de partijen een overeenkomst bereiken, neemt de procedure haar loop.

De arbitrage door een onafhankelijke expert had nooit tot doel de CREG buitenspel te zetten, maar diende eenvoudigweg tot de strikte toepassing van de overeenkomst. Krachtens de wet moet de CREG de vergoeding voor Tihange 1 controleren. De CREG zal haar rol blijven uitoefenen wanneer de expert zijn interpretatie zal hebben gegeven van de berekeningsformule voor de vergoeding.

nos entreprises que nos citoyens, pour notre indépendance énergétique. Et les enjeux dans ce domaine sont nombreux: la vision et le pacte énergétique, l'approvisionnement, la transition énergétique. Également la promotion de l'éolien offshore, les énergies renouvelables, etc. Il est grand temps de cesser d'agiter des épouvantails, de verser dans la caricature. Il faut nous remettre au travail, il faut doter notre pays de quelque chose qui lui a terriblement fait défaut ces dernières années: une politique énergétique ambitieuse à court terme, moyen terme et à long terme.

Vous pouvez en tout cas compter sur le soutien de notre groupe pour concrétiser cet objectif ambitieux. Merci, madame la ministre.

01.62 Leen Dierick (CD&V): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, vorige week doken er heel wat insinuaties op in de pers, en ook heel wat onduidelijkheden. De uitbaters van Tihange 1 zouden namelijk te weinig betaald hebben. Vorige week hebben wij in de commissievergadering aangedrongen op transparantie en duidelijkheid. Wij hebben van u een tijdslijn gekregen die toch al wat antwoorden op onze vragen gaf.

Toegegeven, toen er in de plenaire vergadering plots twee brieven opdoken van de CREG moest ik toch even mijn wenkbrauwen fronsen en vroeg ik mij af wat er nu weer aan de hand was. Het is goed dat er meteen actie werd ondernomen door de voorzitter van de Kamer en dat er een brief is verstuurd om alle mogelijke documenten op te vragen. Wij kunnen alleen maar hopen dat wij daardoor duidelijkheid krijgen.

U hebt daarop geantwoord, mevrouw de minister, en al heel wat documenten doorgestuurd. Ik begrijp dat u in een moeilijke context moet reageren, want u moet de confidentialiteit garanderen waartegen geen overtredingen mogen gebeuren. Ik begrijp dat het zeker en vast met de nodige voorzichtigheid moet gebeuren, maar ik vind eveneens dat wij in het Parlement duidelijkheid moeten krijgen en op een of andere manier inzicht moeten krijgen in alle documenten, vandaar de suggestie om te bekijken of wij met een dataroom kunnen werken. Dat is een mogelijkheid die hopelijk verder zal worden onderzocht. Ik wil absoluut transparantie, maar ik wil de confidentialiteit niet in het gedrang brengen. Wij moeten ervoor zorgen dat wij daarmee geen problemen krijgen, maar ik hoop dat die suggestie verder zal worden bekeken door deze commissie.

Wij kunnen nog uren debatteren over de kwestie of een stuk al dan niet vrijgegeven moest worden, maar ik meen dat wij onze tijd beter besteden aan een oplossing via een andere formule. Voor mij is het allerbelangrijkste dat wij snel duidelijkheid krijgen over hoeveel nucleaire rente er effectief betaald moet worden en dat die rente effectief op onze bankrekening komt. Wij mogen zeker en vast geen geld mislopen. Vandaar dat ik vorige week ook al een aantal vragen heb gesteld over de expert die moet worden aangesteld. Nu, ongeveer een week later, zou ik graag een aantal concrete vragen stellen over de procedure en de stand van zaken in de aanstelling van de expert.

Ik heb begrepen dat verschillende revisoren worden geraadpleegd. Wat is precies de stand van zaken? Is er al overleg gepleegd met de andere partijen van de overeenkomst? Zo ja, wat is het resultaat

In plaats van er een karikatuur van te maken moeten we voor ons land een ambitieus energiebeleid uitstippelen voor de korte, middel-lange en lange termijn, iets waar het de jongste jaren aan ontbrak. Daartoe kunt u rekenen op de steun van onze fractie!

01.62 Leen Dierick (CD&V): La semaine dernière, de nombreuses imprécisions et insinuations ont été rapportées dans la presse. J'admets que j'ai également froncé les sourcils en lisant les informations relatives aux deux lettres de la CREG. La ministre a entre-temps répondu et fourni de nombreux documents.

Je comprends le contexte difficile dans lequel elle doit travailler. Elle doit d'une part faire preuve d'un maximum de transparence à l'égard du Parlement et de l'opinion publique, mais elle doit d'autre part respecter la confidentialité. Le Parlement doit néanmoins pouvoir consulter la totalité des documents et la suggestion de mise en place d'une *data room* doit dès lors être sérieusement étudiée.

L'essentiel est néanmoins d'obtenir rapidement des éclaircissements à propos du montant de la rente nucléaire et de savoir si celui-ci sera effectivement perçu.

Les réviseurs et les autres parties ont-ils déjà été consultés? À quelle date un expert sera-t-il désigné et sur la base de quelle procédure?

Quelle sera la mission exacte de l'expert? Son avis sera-t-il contraignant? Des intérêts de retard seront-ils dus sur le montant à recouvrer?

Je peux comprendre la complexité de la situation, mais j'attends que la rente nucléaire à laquelle l'État a

daarvan? Is er al een timing bepaald? Wanneer zullen wij duidelijkheid krijgen over de aan te duiden expert? Gaat het over dagen of weken? Kunnen daarover nog onderhandelingen plaatsvinden? Hoe zal de aanstelling precies verlopen? Ik neem aan dat er ook een opdrachtbrief, een soort van bestek, met een opgave van zijn taken, zal worden opgesteld.

droit soit payée dans les meilleurs délais.

Zal er gepreciseerd worden hoeveel dagen of weken de expert krijgt om de zaak te onderzoeken?

Vorige week was er ook sprake van dat er niet alleen gekeken zou worden naar de huidige berekening maar mogelijk ook naar de parameters die in de conventie staan, opdat wij niet elk jaar op hetzelfde probleem zouden botsen. Is er al duidelijkheid over de precieze taakinhoud van de expert?

Ik heb nog een vraag over het standpunt van de andere partijen van de conventie. Stel dat er een expert wordt aangeduid en dat deze, na toetsing van de berekeningen, tot de conclusie komt dat er nog x miljoen euro moet worden betaald. Is dat nog betwistbaar, of niet? Bestaat er een engagement van de andere partijen waarbij, als de expert zegt dat er nog een bedrag moet worden betaald, daarover geen discussie meer mogelijk is?

Last but not least, moeten er ook verwijlntresten betaald worden op het bedrag dat eventueel gevorderd zal worden?

Dit zijn heel wat concrete vragen. Ik begrijp en steun zeker de vraag naar transparantie en duidelijkheid, zodat het Parlement heel goed kan controleren wat precies de gang van zaken is. Ik begrijp ook de moeilijke context waarin u moet werken, mevrouw de minister, en begrijp dat er zeker geen inbreuken mogen zijn met betrekking tot de confidentialiteit. Wij zijn hier om te zoeken naar een passende formule om die twee te matchen.

Ik reken erop dat alles wordt gedaan opdat er geen geld verloren gaat en opdat de nucleaire rente waar de overheid recht op heeft effectief wordt betaald. Ik reken erop dat u alles in het werk stelt om deze zo snel mogelijk binnen te krijgen.

01.63 Egbert Lachaert (Open Vld): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, collega's, er is een hallucinante vaststelling in dit dossier, met name de basis van de conventie van x aantal jaren geleden over Tihange 1.

Als ik de uitleg van de minister goed begrijp, alsook haar relaas in de vorige commissiebespreking, staat het vast dat er voor Doel 1 en Doel 2 jaarlijks 20 miljoen euro binnenkomt, voor een totaal van 200 miljoen euro, terwijl de deal over Tihange 1 onder de heer Wathelet ons voor de komende jaren blijkbaar bijna geen nucleaire rente zal opleveren. Dat vind ik hallucinant. Ik vind dat het meest opmerkelijke aan dit dossier. Dat stemt toch tot nadenken.

Als wij om transparantie vragen en men gaat daar verder in, wil ik daar eerlijk gezegd meer informatie over. Ik ben nieuw in deze commissie. Ik zetel in het federaal Parlement sinds deze legislatuur. Ik was er destijds niet bij. Zoals de minister correct heeft gezegd, heeft mijn collega Willem-Frederik Schiltz in deze commissie toen ook

01.63 Egbert Lachaert (Open Vld): Ce qui me paraît hallucinant dans ce dossier, c'est que la convention relative à Tihange 1 conclue sous l'ancien ministre Wathelet ne produira qu'une maigre rente nucléaire au cours des prochaines années, tandis que pour Doel 1 et 2, la rente annuelle s'élève à 20 millions d'euros. En parlant de transparence, j'aimerais obtenir des explications complémentaires à propos de cet énorme écart.

La discussion actuelle porte sur le calcul trimestriel de la rente nucléaire pour 2015.

al opmerkingen gemaakt over die conventie en over de berekening van destijds.

De discussie gaat nu over Tihange 1 en over de kwartaalberekening van de nucleaire rente voor 2015. Wij discussiëren over 3 miljoen euro, de vork tussen 7 en 10 miljoen.

Het is aan een expert om uit te zoeken wat de correcte berekening zou moeten zijn, doordat minstens één parameter uit de conventie niet toepasbaar is op de berekening van de nucleaire rente van vorig jaar.

Ik verneem – die vraag heb ik nog voor de minister – dat de problematiek inzake de parameter, die is gerezen voor 2015, zich in de komende jaren niet meer zou voordoen, omdat het dan over volledige jaren gaat. Is dat juist of zijn er toch nog ontbrekende parameters? Kunt u daarbij nog een beetje duiding geven? De CREG zegt dat we een en ander niet exact kunnen berekenen, omdat we met een vork zitten. Zal het probleem van die vork zich ook voordoen in de volgende jaren, zoals u vorige week dacht, of is dat op basis van een parameter die over een gedeeltelijk jaar gaat? Dan zullen we dat probleem volgend jaar niet hebben?

Indien die parameter of andere parameters ook voor de volgende jaren problemen zullen geven, hoe zal een en ander dan precies worden aangepakt? Dan hebben we het over de conventie zelf. Moet die dan worden aangepast of wordt die dan ook het voorwerp van de opdracht van de expert? Dan sluit ik aan bij de woorden van collega Dierick. Kunt u dan iets meer duiding geven bij de precieze timing en de procedure in verband met de aanstelling van de expert?

De stukken zijn weliswaar voor een deel gebarreerd, maar we krijgen daarin wel een zicht op de correspondentie die u hebt gevoerd over de aanstelling. Ik heb gezien dat daarover de jongste dagen nog een correspondentie is geweest. Wat is nu de precieze timing? Zijn daarover al afspraken, zodat we weten dat men over een bepaalde periode kan terugkoppelen naar deze commissie op basis van het werk van de expert? Kunt u daarover nog iets meer vertellen?

De **voorzitter**: Dank u, mijnheer Lachaert.

Mijnheer Wollants, normaal gezien was u de eerste spreker, maar ik geef u nu het woord.

01.64 Bert Wollants (N-VA): Mijnheer de voorzitter, ik heb daarstraks al een voorproefje gegeven.

Mevrouw de minister, ik denk dat het inderdaad goed is dat we zoveel mogelijk transparantie geven in dit dossier, uiteraard voor zover mogelijk is. We weten dat de geheimhoudingsclausule ons parten speelt.

Als het gaat over de gegevens van de CREG, merk ik dat de CREG zelf voorstelt om eventueel te bekijken wat er mogelijk is op het vlak van aanvullende gegevens. Ik veronderstel dat het een akkoord betreft dat wij als Parlement moeten hebben met de CREG en niet noodzakelijk met de exploitanten. Is dat een realistische piste, zodat wij ons dieper in dit dossier kunnen ingraven en wat meer zicht zouden kunnen krijgen op de exacte problematiek? We kunnen wel

Le calcul exact doit être déterminé par l'expert. La ministre peut-elle en dire davantage sur le calendrier et la procédure de désignation? Des accords concrets ont-ils déjà été passés en ce sens?

On ne sait toujours pas clairement dans quelle mesure le calcul posera à nouveau problème ces prochaines années. La ministre peut-elle fournir plus d'explications à ce sujet? Si de nouveaux problèmes se présentent concernant les paramètres, comment seront-ils traités? Doit-on modifier la convention?

01.64 Bert Wollants (N-VA): La ministre doit effectivement faire toute la transparence dans ce dossier, pour autant que la clause de confidentialité le permette.

La CREG propose elle-même de voir ce qu'il est possible de faire au niveau des données complémentaires. Je pense qu'il s'agit là de la voie à suivre.

À quel moment la CREG a-t-elle pu disposer de la convention en question? Quand le régulateur a-t-

proberen om wat cijfers bij elkaar te brengen op basis van de verschillende documenten, maar het zou wel interessant zijn als we daarover wat meer vernemen.

Ten tweede, nog over de CREG. De problematiek is – als ik het goed begrijp – dat er een parameter is die moeilijk ligt, die niet meer te vinden is. Vanaf welk ogenblik – wellicht ligt dat ergens in de vorige legislatuur – heeft de CREG die conventie eigenlijk ter beschikking gehad of in ieder geval de methodiek volgens welke zij dat zou moeten gaan berekenen? Dat lijkt mij wel interessant, om te weten wanneer er aan de alarmbel is getrokken en vooral sinds wanneer die parameter eigenlijk niet meer bestaat. Is het zo dat dit eigenlijk pas is vastgesteld door de CREG op het moment waarop zij aan hun eerste berekeningen zijn begonnen? Waren zij al gestart voor u enige vraag had gesteld of ligt dat toch anders? Het lijkt ons toch interessant om te weten hoe dat exact in zijn werk gaat.

Als het gaat over alternatieven voor die parameter meen ik uit de documenten af te leiden dat er een aantal alternatieven wordt voorgesteld door de CREG. Ik heb dezelfde vraag als de heer Lachaert, namelijk of dit enkel toepasbaar is voor dit jaar maar uiteraard dan ook voor 2025. Het is misschien wat ver van ons bed nu maar misschien is dat iets wat we meteen mee moeten oplossen. Kunt u toelichten of er ook een zekere ratio zit in het aanbevelen van die parameters? Zoals u hebt gezegd, u hebt de exploitanten gevraagd om zo veel mogelijk te betalen, zodat er achteraf geen discussie kan zijn over het feit dat u te weinig hebt gevraagd op basis van het advies van de CREG. Het is natuurlijk ook goed om te weten of daar logica in zit en waarop dat eventueel gebaseerd is.

Als het gaat over de expert, dan lijkt het ons inderdaad belangrijk dat er de nodige transparantie is over hoe die wordt aangesteld en door wie die wordt aangesteld. Ik heb immers begrepen dat hij in de conventie een tamelijk zware rol krijgt toebedeeld. Niet alleen moet hij onafhankelijk zijn, uiteindelijk neemt hij ook de beslissing. Ik meen te hebben begrepen dat als die expert beslist, het dat resultaat zal zijn en er dan geen beroep meer mogelijk is. Voor ons is het dus belangrijk om goed na te denken over wie we het veld insturen en over de manier waarop we die expert aanstellen. Hoeveel mogelijke experts hebt u gecontacteerd of zult u contacteren om tot die procedure te komen? Hoe zal die expert worden betaald? Gaat dat af van de vergoeding of worden die kosten gedeeld?

Ook dat lijkt mij een belangrijk element.

Wat is de concrete opdracht die de expert krijgt? Wij moeten immers het midden houden tussen de expert voldoende tijd geven om de zaken te onderzoeken en zo snel mogelijk de juiste resultaten krijgen. Hoe sneller wij weten hoe het precies moet worden geregeld, hoe sneller wij dat laatste deel van ons geld hebben, maar tegelijk ook hoe minder verwijlinteressen de exploitanten eventueel moeten betalen.

Aan welke termijn denkt u en wat is daarvan het concrete gevolg? Dat lijkt mij ook belangrijk.

Ten slotte, wij moeten in dit dossier wat verder kijken en zien hoe wij de zaken concreet regelen voor de toekomst, zonder extra parameters vast te stellen. Als die expert de doorslag heeft gegeven,

il eu connaissance de la méthode de calcul à utiliser? Depuis quand le paramètre en question n'existe-t-il plus? Cela n'est-il apparu qu'au moment où la CREG a procédé aux premiers calculs?

La CREG propose certaines solutions de remplacement pour le paramètre en question. Cela vaut-il seulement pour cette année ou également pour 2025?

La transparence doit être faite sur le mode de désignation de l'expert. Par qui est-il désigné? La convention lui attribue un rôle important. Sa décision ne peut plus être l'objet d'aucun recours. Avec combien d'experts potentiels la ministre a-t-elle pris contact? Comment l'expert sera-t-il rémunéré? Cette rémunération sera-t-elle prélevée sur la redevance qui sera finalement perçue ou les coûts seront-ils répartis entre l'État et l'entreprise privée?

Quelle est concrètement la mission de l'expert? Plus vite nous saurons comment tout doit être réglé dans les détails, plus vite nous pourrions percevoir l'argent et moins les exploitants auront à payer d'intérêts de retard. Quel délai est envisagé par la ministre?

Comment ferons-nous pour régler les choses à l'avenir sans définir de nouveaux paramètres? Y en a-t-il d'autres qui risquent de poser problème?

is dat enkel nog relevant voor 2025 of moeten wij ons voorbereiden op eventuele andere parameters waar zich problemen zouden kunnen voordoen?

Mevrouw de minister, ik denk dat de enige weg naar ons geld het aanstellen van die expert is en het in orde brengen van dat dossier, zodat wij die paar euro die we van Tihange 1 krijgen toch in de kas kunnen steken.

01.65 Karin Temmerman (sp.a): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, collega's, ik wil eerst een aantal zaken rechtzetten.

Mevrouw de minister, ten eerste, u hebt gezegd dat het in de vorige Conferentie over de dataroom enkel ging over de resolutie die men kon inkijken. Ik heb het verslag van die Conferentie van voorzitters erbij gehaald. Ik lees het even voor. Het is in het Nederlands, maar de vertaling is – zoals hier steeds het geval is – perfect, dus u kunt zeker mee volgen.

"De Conferentie van voorzitters gaat akkoord met zijn voorstel om de conventie en de resolutie ter inzage te leggen, uitsluitend voor de leden van de Conferentie."

Het gaat dus wel degelijk om de conventie op zich en om de resolutie en niet, zoals u zei, enkel over de resolutie. Dat staat in het Verslag. Dit enkel te uwer informatie.

Ten tweede, u bent verwonderd dat er zoveel commotie bestaat over de commissie van vorige week. U zegt dat u daar alles in alle transparantie hebt gezegd en dat u helemaal niets hebt verzwegen.

Ik heb ook dat verslag er even bijgehaald. U zegt zelf het volgende.

"Comment la ligne du temps s'est-elle déroulée?"

Het gaat dus duidelijk over de tijdslijn. Dan gaat u als volgt verder.

"Comme la loi le dit, le 15 avril 2016"

De eerste datum die u vermeldt, is dus 15 april 2016. U legt daarbij uit dat Electrabel en EDF 7,2 miljoen euro storten. Verder zegt u dat dan het rapport van de CREG gekomen is, op 22 juni, enzovoort.

Zeggen dat u toen niets verzwegen hebt, is dus manifest onjuist. Zoals we hier al dikwijls aangehaald hebben, vorige week nog in de plenaire vergadering, wist u al veel vroeger dat er een probleem was. De CREG had u al veel vroeger verwittigd dat er een probleem was.

Ik ben het met u eens, mevrouw de minister, en met veel collega's, ook van de meerderheid, dat het belangrijkste is dat we het geld dat de exploitant ons verschuldigd is, binnenkrijgen. Welnu, de CREG zegt u in oktober opnieuw letterlijk dat er een probleem is met de parameter en adviseert u letterlijk dat u punt 16, 3 van de conventie moet invoeren. Wat zegt punt 16, 3, mevrouw de minister? Punt 16, 3 zegt dat, als er een probleem is met een parameter, men onderling, dus met de actoren, kan overeenkomen om het probleem op te

01.65 Karin Temmerman (sp.a):

La ministre prétend que lors de la dernière Conférence des présidents, qui portait sur la possibilité d'une *data room*, seule la résolution était visée. Dans le rapport, il est pourtant bien précisé que tant la résolution que la convention sont consultables.

La ministre affirme également avoir parlé en toute transparence la semaine dernière en commission, sans rien dissimuler. Elle avait alors dit:

Wat is het verloop van de tijdslijn?

Il s'agit donc clairement de la ligne du temps. Elle a ensuite ajouté:

Zoals in de wet staat, 15 april 2016.

Il est manifestement erroné d'affirmer que la ministre n'a rien dissimulé.

La CREG avait averti depuis très longtemps déjà la ministre de l'existence d'un problème. La CREG a attiré son attention, dès le 9 octobre 2015, sur le problème posé par la définition de ce paramètre spécifique et lui a rappelé qu'elle devait invoquer le point 16.3 de la convention, dans lequel on peut lire que les acteurs peuvent négocier entre eux cette définition. La ministre a donc été incitée à négocier avec les

lossen.

Nogmaals, de CREG verwittigde u op 9 oktober dat er een probleem was met de invulling van een parameter en de manier van berekenen. Ze herinnerde ook aan punt 16,3 van de conventie. Met andere woorden, ze gaf u alle argumenten in handen opdat u met de exploitanten zou moeten negotiëren over de manier waarop de parameter wordt ingevuld.

Maar u doet niets. U bent er dus blijkbaar zeer gerust in en u denkt dat de exploitanten zelf de nieuwe parameter zullen invullen ten voordele van de Belgische Staat en de Belgische consument.

Op 17 december 2015 herinnert de CREG u er opnieuw aan. Ze refereert aan de oorspronkelijke brief van 9 oktober en waarschuwt dat er een probleem is met het berekenen van een parameter en dat een van de parameters niet meer bestaat. Daarbij herinnert zij u nogmaals aan de mogelijkheid in punt 16.3 van de conventie:

"La CREG rappelle en outre qu'en vertu de l'article 16.3 de la convention, ..."

De rest is vertrouwelijk. U weet wat er in punt 16.3 staat. De tekst geeft u namelijk de mogelijkheid om te onderhandelen over de betreffende parameter.

Wat doet u, mevrouw de minister? U doet niets. U wacht tot de exploitant zelf de berekeningen maakt. U wacht tot na het rapport van de CREG en daarmee zijn we beland in de tijdslijn vanaf het moment dat de CREG het rapport maakt en zegt dat er nog een deviatie is en dat er nog een aantal miljoenen gerecupereerd zou kunnen worden, tijdslijn die u vorige week hebt gegeven.

Mevrouw de minister, mijn vraag blijft nog altijd waarom u niet hebt geageerd op het moment van de alarmkreet van de CREG, op 7 oktober 2015. Waarom hebt u ook niet geageerd na het tweede alarmbelletje, dat in december werd gegeven? Waarom hebt u gewoon gewacht tot het rapport van de CREG, om dan nog heel traag te reageren? Eigenlijk hebt u pas op 16 september gereageerd, terwijl er in de conventie staat dat er op 15 september een expert moet worden aangesteld.

Dat zijn de eerste twee concrete vragen. Het antwoord erop blijft onduidelijk, ondanks uw hele uitleg over Doel 1 en Doel 2, die met de aangehaalde zaak weinig of niets te maken heeft.

Mevrouw de minister, laten we het nu even over de expert hebben, want die is nu natuurlijk heel erg belangrijk. Wanneer u zegt dat er u alles aan gedaan hebt opdat de Staat niets zou verliezen, dan zeg ik u dat u dat niet hebt gedaan, want u werd in oktober 2015 gewaarschuwd. U hebt tot september 2016 gewacht, meer dan een jaar dus, om te ageren. Wij zijn nu echter zo ver.

Wat de expert betreft, u blijft zeggen dat de datum die in de conventie staat, geen dwingende datum is. Een collega verwees er al naar dat u blijkbaar niet wist of het een dwingende datum was. U hebt het namelijk aan een advocaat moeten vragen, op 23 september. Alleszins hebt u vorige week in de commissie gezegd dat het geen

exploitants mais elle n'a pas agi. Le 17 décembre 2015, la CREG a rappelé à la ministre l'existence du problème et la possibilité de recourir au point 16.3 de la convention.

Et, une fois de plus, la ministre reste inactive. Elle attend que l'exploitant procède lui-même aux calculs. Ensuite, elle attend jusqu'à ce que le rapport de la CREG lui parvienne.

Pourquoi la ministre est-elle restée sans réaction face au double cri d'alarme lancé par la CREG? Pourquoi attend-elle le rapport du régulateur pour réagir et encore sans se presser? Pourquoi avoir attendu le 16 septembre avant de réagir, alors que la convention stipule qu'un expert doit être désigné pour le 15 septembre? Est-ce là "tout faire pour que l'État ne perde rien"?

La semaine dernière en commission, la ministre expliquait que la date mentionnée dans la convention pour la désignation de l'expert n'est pas contraignante, mais elle a dû le demander explicitement à un avocat le 23 septembre. Pourquoi cette date est-elle inscrite dans la convention si elle n'a aucune importance?

Est-il exact que la ministre a proposé un seul expert au Conseil des ministres et que ce dernier l'a refusé? Comment l'expert sera-t-il désigné? Comment s'articuleront les négociations à ce sujet avec EDF et Electrabel? Quel est le calendrier prévu pour la désignation de l'expert? De combien de temps disposera-t-il? Comment les intérêts de retard seront-ils calculés?

Comment la ministre réagira-t-elle au courrier du président de la

dwingende datum is. Toch moest u het nog eens aan de advocaat vragen. Als het geen dwingende datum is en als die datum totaal geen belang heeft, dan vraag ik mij af waarom die in de conventie zou staan en waarom de andere partijen het ermee eens waren om die erin op te nemen.

Laten wij er evenwel van uitgaan dat nog kan worden genegotieerd. Ik heb in dat geval de hiernavolgende vragen voor u.

Ten eerste, klopt het dat u, zoals in de pers is verschenen, met een voorstel van één expert naar de Ministerraad bent gestapt en dat de Ministerraad die expert heeft afgewezen? Is dat zo? Dat stond in de pers.

Ten tweede, als dat niet zo is, en zelfs indien het wel zo is, op welke manier zal de expert dan uiteindelijk worden aangeduid? Op welke manier zult u daarover negotiëren met EDF en Electrabel?

Ten derde, wat is de timing die u vooropstelt, om de expert aan te duiden? Hoeveel tijd zal hij dan krijgen, om de berekeningen van de CREG, van Electrabel en van EDF te bekijken?

Ten vierde, als uiteindelijk een som wordt bepaald, op welke manier zullen dan de verwijlrenten worden berekend die de Staat, in het beste geval, tegoed zal hebben?

Mevrouw de minister, ik zou ook graag weten hoe u verder omgaat met de brief en met de vragen van de Kamervoorzitter. U hebt er een antwoord op gegeven, maar u weet zelf heel goed dat u de vragen van de Kamervoorzitter voor 80 % niet hebt beantwoord. Ik denk bijvoorbeeld aan de divergentie die is ontstaan met betrekking tot de datum — hij ontsnapt mij nu even, maar ik meen dat het 13 september is — waarop u verklaarde dat er geen expert moet worden aangesteld, terwijl u twee dagen later mededeelde dat er wel een expert moet worden aangesteld. Welnu, op die vraag antwoordt u aan de voorzitter van de Kamer dat het om een kwestie van communicatie gaat, die niets met de inhoud te maken heeft. Volgens mij heeft het toch iets te maken met de inhoud of men al dan niet de miljoenen die wij van Electrabel tegoed hebben, zal recupereren.

Op die manier de voorzitter van de Kamer antwoorden, met name door te zeggen dat het een kwestie van communicatie is en dat hij er zich eigenlijk niets moet van aantrekken, is, ten eerste, beledigend ten aanzien van de Kamervoorzitter, al is dat zijn zaak, maar, ten tweede, ...

(...): (...).

01.66 Karin Temmerman (sp.a): Je ne le pense pas non plus.

Daarom is mijn vraag hoe u verder met de brief en de vragen zult omgaan en op welke manier u deze nader zult beantwoorden.

Mevrouw de minister, de belangrijkste vraag blijft open. De transparantie die u claimt, blijft zeer selectief. U zegt dat u de volledige tijdlijn hebt gegeven, al blijkt dat zeer duidelijk niet zo te zijn. Wij hebben achteraf moeten vaststellen dat u het veel vroeger wist dan op de datum die u hebt opgegeven. Dat is een eerste probleem.

Chambre? La plupart des questions posées dans cette lettre sont en effet restées sans réponse à ce jour, une attitude en réalité assez offensante à l'égard du président.

01.66 Karin Temmerman (sp.a): La transparence dont la ministre prétend faire preuve reste extrêmement sélective. Sa ligne du temps est incomplète. Nous avons constaté après coup que la ministre était déjà au courant. Elle dit agir dans l'intérêt général et tout faire pour récupérer ces millions supplémentaires, mais

Ten tweede, u zegt dat u handelt in het algemeen belang en er alles aan doet om de bijkomende miljoenen te recupereren. De feiten bewijzen echter dat dit niet zo is. De eerste keer dat u de exploitant op de hoogte bracht, was na het rapport van de CREG in april. Ruim genomen wachtte u een half jaar om met Electrabel en EDF te onderhandelen over een aantal zaken en dit terwijl, ik herhaal het, de CREG u in oktober 2015 had verwittigd dat u via punt 16.3 alles in handen had om met Electrabel en EDF te onderhandelen.

Dat blijven mijn twee belangrijkste vragen. Waarom hebt u dat niet gedaan? Waarom hebt u de miljoenen die wij tegoed zouden hebben van Electrabel en EDF op die manier op het spel gezet?

Zoals steeds, mevrouw de minister, ben ik heel benieuwd naar uw antwoord.

01.67 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Madame la ministre, je voudrais d'abord revenir sur la question du montant. Je vous ai un peu interrompue quand vous citiez le courrier du 13. C'est justement parce que je considère que les juristes d'Electrabel sont des gens particulièrement intelligents et qu'ils sont attentifs à tous les détails d'un courrier comme celui-là. À aucun moment, dans le courrier, vous ne dites que le solde à verser est de 3 millions d'euros. Vous faites une démonstration qui dit que le montant qu'ils pourraient être amenés à verser peut aller jusqu'à 3 millions d'euros, mais jamais il n'est dit que c'est la somme que les uns et les autres doivent verser. Ici, vous venez au parlement annoncer que vous avez demandé le maximum. C'est faux! Vous avez dit à Electrabel et à EDF: "Voilà le montant maximum, et je vous laisse libre de choisir le solde que vous estimerez nécessaire de verser." C'est cela que vous dites, non seulement dans votre courrier, mais aussi dans votre communication.

Je suis sur votre site internet. Je regarde la communication que vous avez faite le 16 septembre.

01.68 Marie-Christine Marghem, ministre: (...)

Le **président**: Soyons sérieux, s'il vous plaît! Madame la ministre, M. Nollet a la parole.

01.69 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je suis incapable de répondre à la ministre parce que son site ne précise pas les heures. Ce n'est pas le Belga qui compte; c'est quand vous le mettez sur votre site que cela compte, non?

Le **président**: Monsieur Nollet, continuez votre développement.

01.70 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Le contenu de ce communiqué du 16 septembre est le suivant: "La ministre a constaté, sur la base de cette analyse, que, selon les paramètres utilisés, on obtient une différence de résultat par rapport au montant versé qui va de zéro à quelques millions supplémentaires. Elle en a avisé Electrabel." Jamais vous ne dites que vous avez avisé Electrabel du fait qu'ils devaient payer les 3 millions d'euros. Jamais!

Vous venez au parlement quelques jours après, le 20 septembre.

J'ai consulté les documents de la réunion. J'en profite d'ailleurs pour

dans ce cas pourquoi attendre six mois pour négocier avec Electrabel et EDF alors que la CREG lui a conseillé de régler ce dossier par le biais du point 16.3 de la convention? De quel droit a-t-elle mis tout cet argent en jeu de la sorte?

01.67 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Wat het bedrag betreft, zijn Electrabel en zijn juristen heel verstandig en letten ze op alle details. In de brief van de 13de zegt u nergens dat het te betalen saldo 3 miljoen bedraagt. U geeft wel aan dat het over een bedrag tot 3 miljoen kan gaan. Voor het Parlement zegt u dat u het maximum hebt gevraagd, maar aan Electrabel en EDF geeft u een maximumbedrag en zegt u dat ze vrij zijn om het saldo te bepalen dat moet worden betaald.

01.70 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Op uw site stelt u in uw mededeling van 16 september vast dat men afhankelijk van de gebruikte parameters een verschil krijgt van nul tot een paar bijkomende miljoenen ten opzichte van het gestorte bedrag. Nergens zegt u dat u Electrabel zou hebben gelast 3 miljoen te betalen.

remercier les services de nous donner la possibilité de travailler de manière très correcte avec un *verbatim*, un compte rendu des travaux. Vous avez dit qu'il n'y a pas de montant fixé qui permette d'écrire une lettre aux exploitants disant "vous me devez autant". Les choses sont claires, madame la ministre. Vous n'avez pas demandé le maximum. Vous avez juste expliqué à Electrabel et à EDF, aux parlementaires, à la presse, à Belga, sur votre site, au monde entier, qu'il y avait une fourchette qui allait de zéro à 3 millions d'euros. Vous dites "donnez-nous le solde" mais jamais vous ne citez le montant. Jamais, vous n'avez demandé les 3 millions d'euros. Aujourd'hui, dans votre nouvelle présentation, dans votre reconstruction, vous dites que c'est cela que vous avez demandé.

Madame la ministre, je vous mets au défi de nous démontrer avec une honnêteté intellectuelle, au moyen d'une formule, que vous avez réclamé 3 millions. La preuve, c'est que ni Electrabel ni EDF n'évoquent ce montant-là dans leurs réponses parce qu'ils ont l'intelligence de répondre avec plein de subtilité, en tout cas Electrabel.

Regardons la réponse d'Electrabel. C'est le mail du 16 septembre: "Soucieux de proposer une solution constructive, nous sommes prêts à envisager la désignation d'un expert." Ils sont prêts à envisager; ils ne disent pas qu'ils sont d'accord. EDF le dit plus brutalement. Ensuite, et c'est le point le plus important: "La mission de cet expert consistera à analyser les points de divergence repris dans le rapport de la CREG et à émettre une opinion." Non pas trancher! EDF dit "trancher". EDF dit clairement que "l'expert indépendant peut trancher". Je considère que cela signifie qu'EDF va se plier à ce que l'expert indépendant dit. Je peux me tromper mais je considère que la formule est relativement claire et engageante d'un point de vue juridique. Electrabel dit que l'expert peut remettre une opinion! Tout comme la CREG remet une opinion, tout comme le cabinet Janson remet une opinion, tout comme les parlementaires peuvent remettre une opinion. Chacun peut remettre une opinion. Cela ne veut pas dire qu'ils seront d'accord avec ce que l'expert dira. Pouvez-vous vous engager en leur nom? La formule de réponse d'Electrabel est-elle aussi engageante que celle de EDF? Je ne le lis pas comme cela.

Ce sont les seuls documents relatifs à ce point dont on dispose.

Je poursuis avec les imprécisions et les flous qui apparaissent dans les documents que vous nous avez remis. Je ne parle pas de ceux qui, je l'espère, nous seront communiqués en cascade lorsque la CREG aura accepté de les déposer dans la *data room*.

S'agissant des marchés publics, je vais vous poser une question directe, madame la ministre. Confirmez-vous ou niez-vous avoir proposé en intercabinets que ce soit PricewaterhouseCoopers qui se charge du travail de l'expert indépendant? Je vais compléter cette question en vous demandant si c'était une proposition commune avec Electrabel et EDF. Je vais donc vous demander de nous transmettre les documents qui ont été distribués en intercabinets. Puisque, que je sache, il n'y a pas plus de confidentialité au sein du gouvernement qu'à l'égard du parlement, qui a la tutelle sur la CREG, je suppose que nous pourrions, à tout le moins, recevoir les documents qui ont été transmis en intercabinets.

U komt op 20 september naar het Parlement.

U hebt me gezegd dat er geen vastgesteld bedrag is dat u bij de exploitanten kunt opeisen. U hebt het maximum niet gevraagd. U hebt enkel uitgelegd dat het bedrag kan variëren tussen nul en 3 miljoen zonder een bedrag te noemen.

Vandaag zegt u in uw weergave van de feiten dat u die drie miljoen hebt gevraagd.

Ik daag u uit om dat te bewijzen. Electrabel noch EDF vermelden overigens dat bedrag in hun antwoorden, wat subtiel gespeeld is.

In zijn mail van 16 september beweert Electrabel bereid te zijn om de aanstelling te overwegen van een expert, die een standpunt kan formuleren. Dat wil niet zeggen dat Electrabel het eens zal zijn met de expert. EDF zegt duidelijk dat de onafhankelijke expert kan beslissen. Mijns inziens houdt het antwoord van Electrabel niet eenzelfde verbintenis in als dat van EDF.

Het zijn de enige documenten die we hebben op dit punt!

Wat de aanbesteding betreft, bevestigt of ontkent u dat u op de interkabinettenvergadering voorgesteld hebt de opdracht van de onafhankelijke expert toe te wijzen aan PricewaterhouseCoopers? Was dat een gezamenlijk voorstel van u, Electrabel en EDF? Kunt u ons de documenten bezorgen die op de interkabinettenvergadering werden rondgedeeld? Naar mijn weten is de vertrouwelijkheid in de regering niet groter dan die ten aanzien van het Parlement, dat de toeziende overheid van de CREG is. Vorige week gewaagde u trouwens al van de aanstelling van een groot consultancybureau. Niet verwonderlijk dat vervolgens PwC opduikt.

Au demeurant, quand vous êtes venue au parlement la semaine dernière, sur ce volet aussi, vous évoquiez déjà la désignation d'un grand cabinet de consultance. Il n'est donc pas étonnant que l'on trouve ensuite PwC.

01.71 Marie-Christine Marghem, ministre: (...)

01.72 Michel de Lamotte (cdH): (...)

01.73 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Mais, aujourd'hui, vous faites marche arrière. Pourquoi? Parce que vous devez faire appel à la concurrence. Cela n'a jamais été dans vos intentions. Vous avez été coincée par les partenaires de la majorité.

Ce n'est pas juste?

01.74 Karin Temmerman (sp.a): Monsieur le président, puis-je ajouter quelque chose?

Ter aanvulling van wat de heer Nollet zegt, ik zie op de website van de minister een persbericht van 17 september, waarin zij zegt een akkoord te hebben met Electrabel en EDF voor het aanstellen van een expert.

De **voorzitter**: Waarvan akte.

01.75 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je vais continuer sur les marchés publics. C'est évidemment un volet important. Nous avons eu le même débat avec Mme la ministre Galant à l'époque. A-t-on, oui ou non, essayé de contourner cet aspect-là, et donc la note à l'intercabinets?

Mais ce n'est pas la seule zone d'ombre. Je voudrais, madame la ministre, que vous nous expliquiez clairement pourquoi vous avez changé de version en 24 heures, à 180 degrés. Et sans fuir la réponse, parce que ce que vous dites n'a rien à voir avec les documents à remettre. Désolé, mais cela n'a rien de confidentiel. C'est de la communication, cela n'a rien de confidentiel.

Je vous repose la question: pourquoi le 16 septembre, dites-vous: "On ne va pas désigner des experts", et pourquoi le 17 septembre, dites-vous: "On va désigner un expert"? Que s'est-il passé entre le 16 et le 17?

01.76 Marie-Christine Marghem, ministre: (*Hors micro*)

01.77 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): J'espère bien que vous répondrez. Parce que pour l'instant, nous n'avons pas reçu de réponse là-dessus. Et la semaine dernière non plus. Mais tant que vous répondez, cela me satisfait. Je prends note que vous répondrez.

J'ai encore une question sur l'intercabinets. Avez-vous distribué le rapport complet de la CREG à l'intercabinets? Donc eux ont eu accès, monsieur le président, à l'ensemble du rapport.

Le **président**: J'en prends acte également, monsieur Nollet.

01.73 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Maar nu krabbelt u terug. Waarom? Omdat u de concurrentie moet laten spelen, en dat is nooit uw bedoeling geweest. De regeringspartners hebben u klemgezet.

01.74 Karin Temmerman (sp.a): Pour compléter l'intervention de M. Nollet: je vois sur le site de la ministre un communiqué de presse du 17 septembre dans lequel elle annonce un accord avec Electrabel et EDF pour la désignation d'un expert.

01.75 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Waarom is de minister binnen een periode van 24 uur met twee verschillende versies naar buiten gekomen in verband met de aanstelling van een deskundige?

01.77 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Heeft de minister het volledige rapport van de CREG aan de interkabinettenwerkgroep bezorgd? (*De minister knikt bevestigend*)

01.78 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je pense que c'est un élément important qui doit être inclus dans l'interaction du président de la Chambre avec la CREG.

Le **président**: Je peux vous préciser, monsieur Nollet, que mon courrier adressé à Mme la présidente de la CREG est déjà parti, en accord avec le président de la Chambre.

01.79 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Cet élément peut peut-être encore être amené en complément dans les échanges. Donc là, évidemment, le rapport complet a été distribué.

Aviez-vous l'accord d'Electrabel et d'EDF pour proposer PwC comme expert à désigner?

Que s'est-il passé en intercabinets? Pouvons-nous avoir le rapport de l'intercabinets?

Je suis aussi surpris par le fait que vous passiez au gouvernement pour un montant aussi faible – parce que, monsieur Friart, les montants sont, dit-on, de l'ordre de 30 000 euros (montant divisé par trois: 10 000 pour le gouvernement, 10 000 pour le partenaire EDF, 10 000 pour le partenaire Electrabel). C'est certainement une concrétisation de la mise sous tutelle par le gouvernement que de devoir passer pour des montants aussi faibles.

Je voudrais encore aborder la question de l'aspect contraignant, du délai de rigueur versus le délai d'ordre. Je fais référence au document du cabinet Janson. Le document explique que la date du 15 avril est, elle, bien un délai de rigueur, parce qu'à partir de là, courent des intérêts. Non? Excusez-moi, madame la ministre, j'interagis aussi avec des collègues. Il n'y a pas que vous sur terre! M. Wollants me disait que non mais vous me dites oui.

01.80 Marie-Christine Marghem, ministre: Je pensais que vous me regardiez (...)

Le **président**: Mme la ministre répond positivement à votre question.

01.81 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): C'est important pour le rapport. Vous dites qu'à l'inverse du 15 avril, la date du 15 septembre, elle, n'est pas assortie de sanctions. La note du cabinet Janson Baugniet dit que "pour tous les autres délais, fixés dans la convention, ce sont des délais d'ordre". En fait, si on suit le raisonnement initial, la date du 15 avril est assortie de sanctions mais la date du 30 septembre également. Si vous reprenez la convention, la date du 30 septembre est, elle aussi, assortie de sanctions. Le 30 septembre, c'est la date à laquelle les paiements auraient dû être réalisés. Là, on est alors aussi dans un délai de rigueur. Vous nous expliquerez pourquoi le 15 avril est un délai de rigueur et pourquoi le 30 septembre ne le serait pas. Je maintiens le conditionnel sur ce volet.

J'ai encore une question dans le cadre de vos contacts avec EDF et Electrabel. Ces deux entreprises partagent-elles votre optimisme sur le fait qu'il ne s'agit que d'un délai d'ordre et non pas d'un délai de rigueur? Je parle à nouveau ici du 15 septembre et du 30 septembre.

De **voorzitter**: Mijn brief naar de CREG is al vertrokken, met het akkoord van de Kamervoorzitter.

01.79 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Beschikte u over het akkoord van Electrabel en EDF om PwC als deskundige voor te stellen? Wat is er gebeurd in de interkabinettenwerkgroep? Mogen we het verslag van die vergaderingen inzien?

Het verbaast me dat u voor een zo laag bedrag het akkoord van de regering nodig heeft: dat bevestigt de indruk dat u onder toezicht werd geplaatst.

Wat de termijnen betreft, verwijs ik naar het document van de advocatenassociatie Janson Baugniet, waarin gesteld wordt dat de datum van 15 april wel degelijk een dwingende termijn is; vanaf dan is er rente verschuldigd. *(De minister knikt instemmend)*

01.81 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Tegelijk zijn er geen sancties gekoppeld aan de datum van 15 september. Volgens de advocatenpraktijk zou elke andere datum in de overeenkomst een datum van orde of indicatieve datum zijn. Maar aan de termijn van 15 april zijn er ook sancties gekoppeld, en 30 september is de uiterste betalingsdatum. Waarom zou 15 april een dwingende termijn zijn en 15 september niet? Delen Electrabel en EDF die mening? Is de overeenkomst volgens hen nog altijd geldig? Als de voorwaarden hen niet zinnen, kunnen ze de overeenkomst opzeggen.

Considèrent-elles que la convention reste pleinement valable, alors que la date du 15 septembre est dépassée? Tant que ces deux parties sont d'accord de jouer le jeu, tout va bien évidemment. Mais le jour où elles vont dire non parce que l'expert demande de trop, que cela ne leur convient plus ou qu'elles mettent d'autres exigences, là, elles peuvent tout à fait se retirer car elles ne sont plus liées par la convention.

U hebt het niet meer gehad over de nieuwe rol van de CREG.

Bizarrement, madame la ministre, vous n'avez plus évoqué ce que vous avez évoqué la semaine dernière, à savoir le nouveau rôle dévolu à la CREG.

01.82 Marie-Christine Marghem, ministre: (...)

01.83 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je reprends vos propos de la semaine dernière.

01.84 Marie-Christine Marghem, ministre: (...)

Le **président**: Madame la ministre, si vous répondez, utilisez le micro. Et donnez une réponse ponctuelle.

01.85 Marie-Christine Marghem, ministre: Je dis simplement que c'est le rôle dévolu à la CREG de vérifier les coûts et les revenus de la centrale. C'est tout à fait spécifique à la prolongation de Tihange 1. Ce rôle n'est pas un rôle de contrôle, ni un rôle décisoire, mais un rôle de vérification et de soutien au gouvernement dans ce cadre-là, par rapport à l'application de la convention.

01.85 Minister **Marie-Christine Marghem**: Het is de rol van de CREG om specifiek in het kader van de levensduurverlenging van Tihange 1 de kosten en de inkomsten van de centrale te verifiëren.

01.86 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Relisez ce que vous avez dit au Parlement la semaine dernière.

01.87 Marie-Christine Marghem, ministre: C'est un nouveau rôle par rapport son rôle habituel, monsieur Nollet.

01.87 Minister **Marie-Christine Marghem**: Dat is een nieuwe taak ten opzichte van haar gebruikelijke taken.

01.88 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Et quel est-il?

01.89 Marie-Christine Marghem, ministre: Le rôle habituel de la CREG qui est fixé par la loi. La CREG ne fait pas que cela dans sa vie.

01.90 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Nous sommes bien d'accord. Mais on vise ici ce qu'elle fait par rapport à l'application de la convention.

01.91 Marie-Christine Marghem, ministre: C'est cela et il s'agit d'un rôle tout à fait spécifique et nouveau par rapport à ce qu'elle fait d'habitude.

01.92 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Par rapport à ce qu'elle fait d'habitude, je n'en disconviens pas. Mais ma question est de déterminer si, pour les années ultérieures (2017, 2018 jusque 2025), son rôle change par rapport à ce qu'elle a fait cette année-ci et qui déplaît aux opérateurs privés. Évidemment que cela déplaît aux opérateurs privés! Évidemment, le gendrame est là pour leur rappeler qu'ils ne sont pas justes! Et regardons le contenu des choses que

01.92 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Ik wil weten of de rol van de CREG in de komende jaren verandert ten opzichte van wat ze dit jaar heeft gedaan en wat de privéoperatoren stoort.

pointe la CREG. Cela, vous n'en parlez pas, mais d'autres en parlent. On voit qu'ils intègrent dans les coûts de 2015 des éléments de 2013 et de 2014. On voit qu'Electrabel compte, non pas comme le prévoit la convention, par trimestre, mais mensuellement ou l'inverse. On voit qu'ils réintègrent des choses qui n'ont rien à voir avec la prolongation de Tihange 1. Forcément, à ce moment-là, ... Vous faites semblant de découvrir cela?

In het volledige rapport van de CREG wordt de aandacht op andere elementen gevestigd, zoals het feit dat de operatoren gegevens van 2013 en 2014 opnemen in de kosten van 2015, of zaken die geen enkel verband houden met de levensduurverlenging van Tihange 1. U doet alsof u dat nu pas voor het eerst hoort!

01.93 Marie-Christine Marghem, ministre: Non, pas du tout. Je vous écoute et je suis étonnée. Je sens que vous connaissez bien cette convention.

01.94 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je vous parle ici de la convention, mais aussi du rapport complet de la CREG même. Pas de celui que vous avez nettoyé.

01.95 Marie-Christine Marghem, ministre: Celui que vous n'avez pas, évidemment. Monsieur Nollet, le rapport complet, vous ne l'avez pas.

01.95 Minister **Marie-Christine Marghem**: U beschikt niet over het volledige rapport.

01.96 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je sais ce que vous avez distribué à l'intercabinet. On peut le passer en revue.

01.96 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Ik beschik over hetgeen u op de vergadering van de interkabinettenwerkgroep hebt rondgedeeld!

01.97 Marie-Christine Marghem, ministre: Qui est dans le gouvernement?

01.98 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): La CREG juge qu' "Electrabel et EDF ont gonflé le poste "coûts d'opérations et de maintenance". Les exploitants de Tihange 1 y ont en effet glissé des frais de facturation et du département IT alors que la CREG estime que ceux-ci sont déjà comptabilisés dans les frais généraux. Montant à récupérer: 1,12 million d'euros." Mais vous avez le document.

01.98 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): De CREG is van oordeel dat Electrabel en EDF de post betreffende de operatie- en onderhoudskosten hebben opgepompt ten belope van een terug te vorderen bedrag van 1,12 miljoen euro.

01.99 Marie-Christine Marghem, ministre: Je prends le document de la CREG qui vous a été transmis. Dites-moi à quelle page cela se trouve.

01.99 Minister **Marie-Christine Marghem**: Ik neem het document dat de CREG ons heeft bezorgd erbij. Zegt u maar op welke bladzijde dat staat.

01.100 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je le dirai quand nous serons dans la *data room*. Je vous inviterai à prendre un café.

01.101 Marie-Christine Marghem, ministre: Vous êtes donc en train de lire le rapport complet. Vous avez le rapport complet de la CREG.

Le **président**: M. Nollet a la parole.

01.102 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Madame la ministre, vous savez comme moi que les mises en page changent parfois.

01.102 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): U weet evengoed als ik

dat de lay-out kan verschillen afhankelijk van de versie van de tekst...

01.103 Marie-Christine Marghem, ministre: Mais oui, bien sûr...

01.104 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je vais néanmoins continuer, parce que je crois que la démonstration en vaut la peine, même si les montants sont relativement modestes.

Pour la taxe sur le prélèvement d'eaux de surface, la CREG a constaté qu'Electrabel et EDF avaient fait passer dans le décompte 2015 des corrections et provisions des années 2013 et 2014. "Ces coûts ne peuvent être acceptés", écrit le régulateur. Le montant à récupérer est de 580 000 euros.

Troisièmement, Electrabel et EDF ont également tenté de déduire certaines taxes communales, mais certaines d'entre elles sont considérées comme "des coûts de promotion et d'intégration d'Electrabel n'ayant aucun rapport avec l'exploitation de la centrale de Tihange 1", écrit la CREG. Dans ce cas, et c'est le seul, elle analyse deux scénarios. Le montant en jeu est de 159 000 euros.

01.105 Marie-Christine Marghem, ministre: C'est cela: 159 000 euros.

01.106 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Quatrièmement, le régulateur conteste la façon dont Electrabel et EDF appliquent l'une des définitions de la convention. Dans leur calcul, les énergéticiens ont fait usage d'un indice mensuel reflétant le prix de l'électricité. "Or, écrit le régulateur, l'utilisation de prix mensuels n'est mentionnée nulle part dans la convention". La CREG estime que l'esprit et la lettre de la convention sont respectés en utilisant uniquement les prix trimestriels. C'est ce qu'a fait le régulateur. Il en résulte une réévaluation de l'ordre de 2,2 millions.

Ce sont les informations qu'à ce stade, vous voulez nous cacher, mais qui figurent dans le texte complet et qui justifient que, non seulement les montants sont discutés, mais que, de plus, des principes sont en jeu. Je demande que cela soit repris dans le compte rendu, avec mes citations.

01.107 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur Nollet, je ne veux pas vous cacher ces éléments. C'est la CREG elle-même qui le fait et qui est passible de sanctions pénales – écoutez bien ce que je vous dis – si elle divulgue – heureusement, ce n'est pas elle qui le fait, mais vous – les informations relatives à des aspects industriels et commerciaux des exploitants.

Je reprends ma phrase. Écoutez bien ce que je vous dis. La CREG s'est conformée à son devoir. Elle n'est pas critiquable dans la mesure où elle a transmis un rapport expurgé des éléments que vous venez de donner. Elle respecte sa responsabilité pénale. Ce n'est pas elle qui affirme ce que vous dites, c'est vous.

01.104 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Met betrekking tot de belasting op het gebruik van oppervlaktewater heeft de CREG vastgesteld dat Electrabel en EDF aan de eindafrekening van 2015 correcties en prognoses van 2013 en 2014 hebben toegevoegd – er zou 580.000 euro teruggevorderd moeten worden. Electrabel en EDF zouden ook hebben geprobeerd enkele gemeentebelastingen af te trekken, waarvan sommige niets met de centrale van Tihange 1 te maken hadden, en dat voor een bedrag van 159.000 euro.

01.106 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): De regulator hekelt de manier waarop Electrabel en EDF een van de definities van de overeenkomst toepassen door maandelijkse prijzen te hanteren. Het gevolg daarvan is een herziening ten belope van 2,2 miljoen euro.

Dat is informatie die u ons in dit stadium wilt onthouden, maar die in de volledige tekst staat vermeld!

01.107 Minister Marie-Christine Marghem: Ik wil die informatie helemaal niet verhelen! Er kunnen strafrechtelijke sancties worden opgelegd aan de CREG als ze informatie over industriële en handelsaspecten betreffende de exploitanten openbaart. Ze is haar verplichting nagekomen. Door een rapport te bezorgen waaruit de informatie die u zonet hebt gegeven, werd gelicht, heeft ze haar strafrechtelijke aansprakelijkheid in acht genomen. De CREG bevestigt niet wat u zegt, dat doet

u!

Le **président**: Il n'empêche que la commission de l'Économie demande à la CREG d'organiser une *data room* et, partant, de disposer des documents *ad hoc*.

01.108 Marie-Christine Marghem, ministre: Oui, monsieur le président, mais pas aujourd'hui!

Vous avez clairement compris qu'aujourd'hui, nous sommes en séance publique et non pas dans une *data room*. Donc, M. Nollet, qui est plein de bonne volonté, veut sans doute brûler les étapes mais c'est sous sa responsabilité.

01.109 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, j'ai fait cela parce que la ministre m'a invité à le faire tout à l'heure. Rappelez-vous ses propos. Elle a dit que je n'avais pas osé!

01.110 Marie-Christine Marghem, ministre: Je parlais de la convention, monsieur Nollet, pas du rapport de la CREG. Ce n'est pas la même chose.

01.111 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): C'est exactement la même chose! Et si vous étiez attentive la semaine dernière, j'ai fait distribuer via les services l'article 8 de cette même convention dite confidentielle. Cela a été distribué en séance de commission, c'est dans le rapport. C'est aussi un élément que vous vouliez garder secret mais qui est extrêmement important pour comprendre la logique dans laquelle on fonctionne. C'est ce que je veux dénoncer. C'est cette opacité, ce jeu avec le seul secteur du nucléaire. Tous les autres acteurs sont obligés de publier tout et il n'y a pas de confidentialité.

Si je suis entré dans ce détail-là, c'est pour bien montrer que derrière l'opacité qui est créée, il y a des problèmes de principe au-delà des montants. Quels sont ces principes? Electrabel et EDF ont gonflé artificiellement leurs chiffres. Ce faisant, c'est de l'argent qui rentre en moins dans les caisses de l'État et donc que le citoyen, d'une manière ou d'une autre, devra payer pour compenser. Cela passe par l'intermédiaire d'un fonds, mais ce fonds n'étant pas alimenté, ce qu'il était prévu de financer au moyen de ce fonds devra être financé autrement. C'est pour cela que c'est important. Même si ce sont des montants relativement faibles, c'est pour cela que la question des principes est une question fondamentale.

J'ai encore une question à vous poser sur les raisons pour lesquelles votre premier courrier ne part que le 13 septembre.

Alors que des signaux vous sont envoyés depuis le mois d'octobre 2015, je n'ai toujours pas compris, et les collègues l'ont bien dit, pourquoi pour désigner un expert vous attendez l'avant-veille, non pas de l'échéance, mais du délai prévu pour que celui-ci remette son rapport. Pour moi, cette période reste inexpliquée. À ce stade, elle fait partie des zones d'ombre du dossier.

De **voorzitter**: De commissie voor het Bedrijfsleven vraagt dat de CREG een *data room* inricht en de documenten klaarlegt.

01.108 Minister Marie-Christine Marghem: Ja, maar niet vandaag tijdens de openbare commissievergadering!

01.109 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Dat heb ik gedaan omdat de minister me er daarnet toe heeft aangemaand, toen ze zei dat ik het niet heb gedurfd.

01.110 Minister Marie-Christine Marghem: Ik had het over de overeenkomst, niet over het rapport van de CREG.

01.111 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Dat is hetzelfde! Vorige week hebben de diensten artikel 8 van deze zogenaamd vertrouwelijke overeenkomst verspreid. Het is deze ondoorzichtigheid, die we alleen met de nucleaire sector ondervinden, die ik aan de kaak wil stellen.

Het gaat niet alleen over het bedrag, maar ook over het principe. Electrabel en EDF hebben hun cijfers kunstmatig opgepompt. Dat betekent minder geld voor de staatskas, en daarvoor zal de burger op de één of andere manier het gelag moeten betalen. Dat gaat via een fonds, maar vermits het fonds niet gespijsd wordt, zal het geld elders vandaan moeten komen.

U had al sinds oktober 2015 signalen gekregen. Waarom heeft u dan gewacht tot 13 september 2016 – twee dagen vóór de dag waarop de expert zijn verslag moest indienen – om de procedure voor de aanwijzing van die expert op te starten?

J'aimerais également que vous puissiez nous éclairer sur les modalités de désignation des experts. Vous nous dites, et c'est assez fantastique comme formulation, mais nous avons pris l'habitude avec vous des phrases que vous assénez avec aplomb – donc, nous allons faire comme si c'était vrai – que les choses sont en train d'être discutées, mais que rien n'est écrit, tout est oral. J'aimerais que vous puissiez nous préciser ici les modalités telles qu'elles ont été discutées, même si c'est seulement oralement. C'est dans le compte rendu de la commission de la semaine dernière qui rapporte: "On a commencé à élaborer (ces modalités de désignation de l'expert), mais, pour l'instant, pas nécessairement par écrit." J'invite les collègues à bien réfléchir à ce que cela signifie. On a négocié certaines choses, mais pas forcément par écrit. Donc, c'est en partie oralement, peut-être avec la langue des signes ou des dessins.

01.112 Michel de Lamotte (cdH): Ou des hiéroglyphes.

01.113 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je vous en demande donc le contenu.

Je voulais aussi que vous puissiez nous confirmer, puisque vos versions varient d'une semaine à l'autre, qu'il n'y aura pas d'avenant à la convention et qu'elle ne sera en rien modifiée, y compris pour les années ultérieures.

Monsieur le président, d'autres questions viendront, bien entendu, en fonction des réponses de la ministre.

Le **président**: Monsieur de Lamotte, avant de vous céder la parole, je vous signale que nous allons distribuer un document à votre demande et ce, pour étayer vos propos.

01.114 Michel de Lamotte (cdH): Je vous remercie, monsieur le président. Madame la ministre, chers collègues, aujourd'hui, de quoi parlons-nous? Nous parlons de l'exécution d'une convention de Tihange 1, d'une convention qui a été formellement décidée, dont la loi de mise en route a été votée par le parlement et dont, en tant que parlementaires, vous avez approuvé le texte. Peut-être faut-il le rappeler.

Je voudrais dire à M. Friart, mais peut-être y a-t-il deux représentants du MR, que la position officielle de son parti, exprimée ici en commission, était celle-ci: "Nous soulignons que les documents actuellement soumis à cette commission marquent un véritable tournant de la politique énergétique en Belgique. Nous disposerons en effet pour la première fois d'une politique à court, moyen et long terme, qui bénéficiera à nos entreprises ainsi qu'au portefeuille de nos concitoyens et au budget de l'État. Il s'agit en l'occurrence d'une réponse pragmatique, dénuée des caricatures idéologiques qui n'ont que trop marqué le débat énergétique dans notre pays jusqu'à présent." C'était la version du parti de M. Friart en 2013. J'en prends bonne note.

On parle maintenant de cette convention et surtout de cette commission de la semaine passée, madame la ministre, au cours de laquelle vous êtes venue déclarer avoir reçu un courrier de la CREG. Vous évoquiez la date du 11 août 2016. Nous nous demandions, lors de cette réunion, ce que vous aviez fait entre le 25 juin et le

Hoe werden de modaliteiten voor de aanwijzing besproken? U zegt dat een en ander nu wordt besproken, maar dat er niets op papier staat, dat alles mondeling verloopt. Wat zijn die modaliteiten, zoals die – zelfs mondeling – werden besproken? Wat is de strekking ervan?

01.113 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Uw versies verschillen van week tot week; kan u bevestigen dat er geen aanhangsel bij de overeenkomst komt en dat die op geen enkel punt zal worden gewijzigd, ook niet voor de volgende jaren?

01.114 Michel de Lamotte (cdH): Vandaag hebben we het over de uitvoering van de overeenkomst voor Tihange 1, die bekrachtigd werd door een door u aangenomen wet.

Ik wijs de heer Friart erop dat zijn partij in 2013 onderstreepte dat België voortaan voor het eerst een energiebeleid voor de korte, de middellange en de lange termijn zou hebben, wat ten goede zou komen aan onze bedrijven, de bevolking én de rijksbegroting, en dat dat een pragmatisch antwoord was, wars van enige karikaturale ideologie.

Laten we nu even terugkomen op uw uitspraken van vorige week hier in het Parlement, mevrouw de minister, toen u zei dat u een brief van de CREG van 11 augustus 2016 had ontvangen. Wij vroegen u wat u tussen 25 juni en

13 septembre. Au fur et à mesure du temps qui court et des éléments qui sont apportés à notre débat, la question devient plutôt: qu'avez-vous fait entre octobre 2015 et septembre 2016? D'autant plus que le rapport de la CREG était très clair, et qu'il définit de nouveaux paramètres à prendre en compte. On constate effectivement l'existence d'un manque à gagner relativement important.

Il se chiffre en millions d'euros en plus des provisions déjà versées par les exploitants EDF et Engie-Electrabel.

Nous nous sommes interrogés pour savoir s'il y avait des nouveaux paramètres qui avaient été définis. Alors que ceux-ci étaient dans le rapport de la CREG, ils n'ont pas été mis en vigueur ou négociés.

Pourquoi ne pas avoir opérationnalisé cette mise à jour de la convention? Est-ce le signe d'une méfiance par rapport au régulateur indépendant ou la ministre a-t-elle plié devant le refus des exploitants de prendre en compte le modèle exposé par la CREG et donc de payer davantage sur la redevance de Tihange 1?

Madame la ministre, vous n'avez pas été claire sur les dates. Vous avez eu des versions différentes. Vous avez oublié de nous dire des choses ou de nous produire des documents. En effet, vous saviez bien que depuis octobre 2015, il y avait un réel problème avec les paramètres. La CREG vous a écrit à ce sujet pour faire état de ces problèmes. Elle le fait dans sa mission de contrôle.

Tout cela s'est lu dans la presse quotidienne. Et comment réagissez-vous par rapport à cela? Vous dites tout simplement que renégocier cette formule de calcul, c'était partir pour des mois de discussions et il y avait plus urgent. Effectivement, vous essayiez de négocier à ce moment-là la prolongation de Doel 1 et Doel 2 et il ne fallait pas fâcher Electrabel. Donc, silence radio, on n'a rien fait! Aucune démarche vis-à-vis d'Engie et de EDF pour la renégociation de ces paramètres. Il est donc plus important de ne pas déplaire à l'opérateur nucléaire que de revoir ce paramètre. Qui va payer? Le consommateur.

Deuxième élément, madame la ministre. Vous avez laissé passer le délai du 15 septembre. Pourquoi? Alors qu'on sait que la convention était bien réelle; elle prévoyait des lignes directrices. Il ne fallait pas fâcher vos exploitants nucléaires, avec qui vous êtes toujours en négociation. Vous dites que les relations sont bonnes, que tout ira bien. Ils allaient être d'accord de désigner un expert hors délais. Très bien. Mais qui va le payer cet expert? Moi je vous fiche mon billet, madame la ministre, que cet expert aura un barème entre 20 000 et 30 000 euros sûrement pour effectuer cette mission. Nous le verrons bien. Si ce n'est pas exact, vous me démentirez. Je pense que c'est le tarif. Néanmoins, puisque la convention n'est plus applicable puisque le délai est dépassé, on vous a sollicitée pour le projet d'avenant. On n'a toujours pas ce projet. Où est-il?

En ce qui concerne le résultat de la prise de décision de l'expert, y aura-t-il un recours possible? Dans la convention initiale, le recours n'était pas possible. L'expert fixait le tarif. Il s'agit donc d'un point de brouillard en plus.

Troisième élément: vous ne vous fâchez pas avec Engie mais vous vous mettez en position de faiblesse pour ces négociations puisque

13 september had ondernomen. Dat kunnen we ons ook afvragen voor de hele periode van oktober 2015 tot september 2016, temeer daar er in het rapport van de CREG duidelijk nieuwe parameters worden gedefinieerd waarmee er rekening moet worden gehouden. De Staat loopt meerdere miljoenen mis.

Hoewel de nieuwe parameters in het rapport van de CREG stonden, werden ze niet toegepast en werd er niet over onderhandeld.

Waarom werd de overeenkomst niet geüpdatet? Uit wantrouwen jegens de onafhankelijke regulator, of omdat de minister zich neerlegt bij de afwijzing van het model van de CREG door de exploitanten?

Mevrouw de minister, u brengt verschillende versies in verband met de chronologie. Bovendien wist u al in oktober 2015 dat er een probleem was met de parameters, want de CREG had u dat per brief laten weten.

U antwoordt in dat verband dat het maanden van discussies zou vergen om te heronderhandelen over die berekeningsformule. U was toen echter bezig met de onderhandelingen over de verlengde uitbating van Doel 1 en 2 en wilde Electrabel dus niet voor het hoofd stoten. U hebt dus geen stappen ondernomen. En wie betaalt het gelag? De consument.

Waarom hebt u de termijn van 15 september laten verstrijken? Omdat u de exploitanten – met wie u nog verder onderhandelt – niet boos wilde maken...

U zegt dat ze akkoord zouden gaan met de aanwijzing van een expert, zelfs als de termijn werd overschreden. Wie zal die expert echter betalen?

Nu de termijn verstreken is, werd u naar het ontwerp van avenant

vous avouez que le 13 septembre, vous avez envoyé le rapport de la CREG aux exploitants. Est-ce exact ou non? Correct. Mais donc, vous donnez vos arguments à la partie en face. Avouez que c'est quand même surprenant. Vous qui êtes chargée de défendre l'État, vous leur donnez des arguments pour vous battre.

Qui gagnera finalement? Et au service de qui? Je comprends maintenant quand vous dites "de la connaissance que j'ai des partenaires, l'atmosphère est bonne, cela a toujours été consensuel et constructif". Donc, d'après vous, ils ne poseraient aucun problème. Avouez que c'est surprenant.

Le quatrième point que je voudrais évoquer avec vous concerne les documents que le président de la Chambre a listés dans un courrier pour vous solliciter afin d'obtenir l'ensemble des éléments.

Madame la ministre, nous n'avons pas tout! Il manque des pièces et il en manque beaucoup. Dès lors, monsieur le président, demander une *data room* avec l'ensemble des pièces me semble nécessaire.

Madame la ministre, je peux tout simplement reprendre un de vos mails apparus dans les documents envoyés en commission de l'Économie. Je relis le mail du 23 octobre 2015 à 11 h 26, puisque vous aimez la précision. C'est un mail de la CREG qui vous est adressé. Ce mail dit: "Nous avons bien reçu votre courrier (hier après-midi) de la date du 23 octobre relatif d'une part, à l'exécution de la convention de Tihange 1 et, d'autre part, à la redevance au profit de l'État belge". Vous dites que vous nous avez transmis tous les courriers, mails et pièces intéressantes. Mais "nous avons bien reçu votre courrier d'hier après-midi". Où est donc ce courrier du jeudi mentionné dans le mail du 23 octobre à 11 h 26?

gevraagd. We beschikken daar nog altijd niet over. Waar blijft het?

Zal er beroep kunnen worden aangetekend tegen de beslissing van de expert? In de initiële overeenkomst was dat niet het geval. Weer een punt dat niet duidelijk is...

U maakt Engie niet boos, maar u ondermijnt uw positie door toe te geven dat u op 13 september het verslag van de CREG aan de exploitanten hebt toegestuurd. U geeft dus aan de tegenpartij de nodige argumenten om te winnen. Volgens u is dat geen probleem gelet op de consensuele sfeer waarin de gesprekken gevoerd worden. Dit is heel vreemd...

De Kamervoorzitter heeft een lijst gemaakt van de documenten die nodig zijn om over alle gegevens te kunnen beschikken. Er ontbreken nog een heel deel documenten. Een *data room* lijkt me noodzakelijk.

U hebt de commissie een e-mail bezorgd van de CREG van 23 oktober 2015 om 11.26 uur – aangezien u van details houdt – waarin de ontvangst de dag voordien wordt gemeld van uw brief over de uitvoering van de overeenkomst over Tihange 1 en over de vergoeding aan de Belgische Staat. Waar is die brief?

01.115 Marie-Christine Marghem, ministre: (...)

01.116 Michel de Lamotte (cdH): Je répète; la CREG dit: "Nous avons bien reçu votre courrier hier après-midi". Où est ce courrier dont on parle, puisque le président de la Chambre a effectivement demandé que l'ensemble des documents puisse être transmis à l'ensemble des parlementaires. Un blanc! Madame la ministre, j'aurais bien voulu que vous nous donniez ces éléments. Il y a manifestement un creux dans la ligne du temps par rapport aux échanges de courriers. Je reviens encore à ce courrier. Et la CREG sollicite de votre part: "Nous vous proposons de fixer une date fin de semaine prochaine – et je lis les documents que vous avez transférés – de manière à pouvoir réaliser les nouvelles simulations demandées et de vous les présenter lors de cette réunion".

De quelles simulations s'agit-il? Si de nouvelles ont été réalisées, c'est qu'il y en a eu d'autres auparavant. Or rien n'apparaît dans les

01.116 Michel de Lamotte (cdH): Er is hier duidelijk een hiaat in de tijdslijn. In dezelfde e-mail wordt er ook gesproken over het vastleggen van een datum om u de gevraagde 'nieuwe' simulaties voor te stellen. Over welke simulaties gaat het hier? Als er nieuwe simulaties zijn, zijn er ook oudere.

Dat blijkt echter geenszins uit de bezorgde briefwisseling. Het lijkt dus dat er documenten ontbreken.

documents transmis. Donc, monsieur le président, certains envois de mails ont été manifestement oubliés.

Je voudrais revenir sur l'un des points que mon collègue a évoqués avant moi et qui m'apparaît tout à fait important. À propos de la note juridique que vous avez demandée à Janson-Baugniet, il vous a rappelé la nuance entre les délais d'ordre et les délais de rigueur et vous a cité l'article à cet égard. Selon moi, le délai du 30 septembre n'est pas un délai d'ordre, mais de rigueur, puisque la somme doit être versée à cette date. Par conséquent, si elle ne l'est pas au 30 septembre, les intérêts commencent à courir – comme le 15 avril dernier pour la convention.

Si c'est un délai d'ordre, comment calcule-t-on les intérêts? Cela n'a pas de sens. Pour moi, c'est un délai de rigueur. Je suis persuadé que, dans ce courrier, Janson-Baugniet s'est montré "élégant" avec vous. Il ne voulait pas vous fâcher. Madame la ministre, pour éviter ces intérêts de retard qui seraient alors payés par le consommateur, il reste trois jours pour régler le problème. Nous sommes le 27 septembre. À partir de ce moment-là, et vous le verrez, comme c'est un délai de rigueur, les intérêts vont courir.

Pour l'avant-dernier point que je souhaite évoquer avec vous, madame la ministre, la puce m'a été mise à l'oreille par un article de presse. Je me réfère à l'article du quotidien *Le Soir* qui évoque le rapport confidentiel de la CREG, et notamment le paramètre problématique qui est évoqué dans ce dossier du rapport de la CREG. Ce paramètre problématique n'existe plus et on arrive à une correction d'un montant de 96 000 euros pour Tihange 1.

Madame la ministre, cet élément est relatif. Et ce paramètre que vous évoquez ...

01.117 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur Nollet parle de 156 000 euros. Mettez-vous d'accord.

01.118 Michel de Lamotte (cdH): Je parle de 96 000 de BIT et de mix. Comme cela, la référence est claire.

Madame la ministre, le paramètre pose problème. Vous l'avez dit, 96 000 euros sur 4 millions. Mais depuis lors, ce paramètre n'existe plus. C'est ce que j'ai cru entendre aussi dans la conversation tout à l'heure. Mais alors, permettez-moi de vous poser la question: pourquoi, alors que ce paramètre n'existe plus, qu'il n'est pas précis et qu'il pose problème, l'avez-vous repris dans la taxe nucléaire négociée pour Doel 1 et Doel 2, dans la convention négociée et signée par le premier ministre, par vous-même et par Gérard Mestrallet?

Je vous invite à aller voir, cela concerne la contribution de répartition pour les quatre autres centrales en fonction. Vous avez utilisé, dans la convention de prolongation de Doel 1 et Doel 2, ce paramètre dont vous dites qu'il pose problème. Je vous renvoie à la convention signée, à l'annexe C2, page 5.

01.119 Marie-Christine Marghem, ministre: (...)

01.120 Michel de Lamotte (cdH): Les annexes sont publiques,

In de aan Janson Baugniet gevraagde nota wordt het verschil tussen een termijn van orde en een dwingende termijn nader toegelicht. De deadline van 30 september is mijns inziens een dwingende termijn, aangezien het verschuldigde bedrag vóór die datum moet worden gestort en aangezien de interesten de volgende dag beginnen te lopen. In die brief pakt het advocatenkantoor de minister met fluwelen handschoenen aan om haar niet te bruuskieren. Men heeft nog drie dagen om de verwijlinteresten te voorkomen.

In een artikel in *Le Soir* wordt er verwezen naar het vertrouwelijke rapport van de CREG en de problematische parameter die niet meer bestaat. De daaropvolgende correctie bedraagt 96.000 euro voor Tihange 1.

01.118 Michel de Lamotte (cdH): Waarom heeft u die parameter opgenomen in de nucleaire taks waarover er voor Doel 1 en 2 werd onderhandeld?

01.120 Michel de Lamotte (cdH):

chère madame! Il y a un problème sur les paramètres T1 dans la discussion que l'on a pour l'instant, mais vous utilisez les mêmes paramètres pour la convention de Doel 1 et Doel 2.

Uit de bijlagen bij de overeenkomst over Doel 1 en 2 – die openbaar zijn – blijkt dat de problematische parameters ook voor die overeenkomst worden gebruikt.

01.121 Marie-Christine Marghem, ministre: Désolée, mais je ne suis pas aussi savante que vous et je m'en réfère à mon collaborateur.

01.122 Michel de Lamotte (cdH): Oui, mais moi, je m'attends à votre réponse. Vous avez donc pris pour cette contribution de répartition un facteur de 0,995 et non pas un facteur de 0,996 tel qu'il était conseillé, ce qui entraîne un manque à gagner significatif pour l'État, et une perte pour ce dernier. Nous sommes à un montant annuel de plus de 2,3 millions pour ces paramètres. Vous utilisez ce paramètre maintenant alors qu'il n'existe plus depuis le paramètre obsolète que vous avez évoqué en T1. On parle de la future taxe nucléaire, dont vous avez l'obligation de nous présenter le texte avant le 15 novembre, si je me souviens bien.

Madame la ministre, il reste cinq semaines et demie et je vous attends avec beaucoup d'intérêt sur un texte qui doit encore passer au gouvernement. J'imagine que l'on va utiliser la notion d'urgence, ici, alors qu'il a été signé il y aura plus d'un an autour du 15 novembre.

01.122 Michel de Lamotte (cdH): Voor die repartitiebijdrage hanteert u een factor 0,995 en niet 0,996 zoals aangeraden, wat neerkomt op een jaarlijks verlies van 2,3 miljoen euro. U gebruikt vandaag verouderde parameters.

Het gaat hier over de toekomstige nucleaire taks, waarvoor u ons de tekst voor 15 november moet voorleggen! De tekst moet ook nog langs de regering en ik kan nu al voorspellen dat men er de urgentie voor zal vragen, terwijl hij bijna een jaar geleden werd ondertekend...

01.123 Marie-Christine Marghem, ministre: (...)

01.124 Michel de Lamotte (cdH): Si vous voulez que l'on chipote sur les semaines, il vous en reste cinq, en tous cas, pour faire voter cela par le parlement. Si vous commencez à allumer tout le monde, je vous souhaite bien du plaisir, d'autant plus que vous avez pris une référence qui n'existe plus. L'argument est négligeable pour vous, mais il cache des négligences qui me paraissent graves.

Pour reprendre l'élément de Mme Cassart, je voudrais effectivement dire qu'il y a de la mauvaise foi. Madame la ministre, la convention est tellement compliquée pour vous qu'on a plutôt l'impression que vous ne souhaitez pas l'argent de cette convention. Vous commettez des erreurs pour ne pas devoir admettre qu'il y a eu une autre négociation qui rapporte plus en 2015 par rapport au forfait que vous avez imaginé pour le futur. Nous verrons ce que le futur nous réservera.

01.124 Michel de Lamotte (cdH): U hebt parameters gebruikt die niet langer bestaan! Dat lijkt u onbelangrijk, maar het getuigt van grote nalatigheid.

Mevrouw de minister, de overeenkomst is voor u zodanig ingewikkeld dat men de indruk heeft dat u het geld van de overeenkomst niet wil. U maakt fouten om niet te moeten toegeven dat er een andere onderhandeling heeft plaatsgevonden die voor 2015 meer opbrengt dat het forfait waaraan u denkt voor de toekomst.

Le président: Chers collègues, je pensais que nous étions arrivés à la dernière intervention mais j'ai encore deux demandes. Je propose donc maintenant une pause sanitaire de cinq minutes.

Collega's, we kunnen onze werkzaamheden hervatten. Er zijn nog twee collega's die het woord hebben gevraagd. Zij hebben beloofd het kort te zullen houden, want op dit moment zijn de antwoorden van de minister op precieze vragen belangrijk.

01.125 Bert Wollants (N-VA): Mijnheer de voorzitter, ik houd het heel kort. We hebben daarstraks gesproken over de verdwenen

01.125 Bert Wollants (N-VA): Dans son rapport, la CREG émet

parameter.

Als ik het opgekuiste rapport van de CREG bekijk, doet de CREG inderdaad voorstellen als het gaat over de opbrengst van de stroom. Ik veronderstel dus dat de verdwenen parameter daarin past. Anderzijds doet zij ook voorstellen inzake de exploitatiekosten. We merken dat er in het voorstel van de CREG altijd een welbepaald alternatief voor de parameter of een bepaalde berekening met de parameter wordt gekoppeld aan een bepaalde hoogte van exploitatiekosten. Nu kan ik mij inbeelden dat er ook andere combinaties mogelijk zijn, dat men bijvoorbeeld de 105,06 miljoen euro opbrengst zou koppelen aan de 76 miljoen euro. De vraag die ik daarbij heb, is dus of de twee altijd aan elkaar zijn gelinkt, zoals ze in de tabel zijn opgenomen dan wel of er andere combinaties mogelijk zijn. Kunt u iets meer zeggen over de problematiek met de exploitatiekosten?

01.126 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Mijnheer de voorzitter, ik zal het kort houden, maar misschien toch iets langer dan collega Wollants. Ik moet zeggen dat de meerderheid de oppositie overuren bezorgt en zij legt haar de plicht van multitasking op. Het is immers switchen van de minister van Financiën naar de minister van Energie. Ik wil toch nog een aantal dingen inbrengen in het debat, zonder in herhaling te vallen.

Mevrouw de minister, eerst en vooral, u maakt het stilaan zo bont dat u van uw vorige fouten en vorige incidenten gebruik kunt maken om verwarring te zaaien over waar we vandaag over spreken. Dat speelt stilaan in uw voordeel. Er is in het nucleaire dossier al zo veel gebeurd met u dat er een soort spontane mist opstijgt. Waar gaat het vandaag over? Het gaat vandaag allang niet meer over de vraag of de conventie publiek moet zijn. Die debatten hebben we gehad. Het gaat ook niet over de vraag of de inhoud van de conventie nu sterk is of niet. Die debatten hebben we ook gehad. Nu gaat het over de vraag of de conventie al dan niet correct is toegepast en of u al dan niet het nodige hebt gedaan.

Dan is mijn overtuiging na het vaststellen van de chronologie dat u niet het nodige hebt gedaan en dat u de conventie niet op een goede manier hebt toegepast. Daarover gaat het vandaag. Dat is deze aflevering in uw optreden als minister van Energie.

Ik beperk mij tot een aantal vragen. De belangrijkste vraag is de volgende. U bent al op de hoogte sinds oktober 2015 en toch hebt uw demarche uitgesteld tot september 2016. Waarom was dat, des te meer omdat u, zoals u toegeeft in uw mondelinge toelichting, al voor oktober 2015 op de hoogte was gesteld naar aanleiding van uw onderhandelingen met de exploitanten over Doel 1 en 2.

Dus eigenlijk was u nog voor oktober 2015 op de hoogte van de spanningen en hebt u toch uw belangrijke demarche uitgesteld tot september 2016.

Ten tweede, het is al gegaan over uw rol en uw nalatigheid, maar waarover het te weinig is gegaan, is over de rol van de eerste minister in het dossier. De onderhandeling en de toepassing van de conventie is traditioneel in deze en in de vorige regering een dubbele opdracht, namelijk van de eerste minister en van de minister van Energie.

des propositions relatives au rendement du courant et je présume que cela inclut le paramètre disparu. On trouve également dans ce rapport des propositions relatives aux coûts d'exploitation alliant systématiquement une alternative déterminée au paramètre ou un calcul déterminé du paramètre à un montant déterminé en coûts d'exploitation. J'imagine que d'autres combinaisons sont également possibles? Est-ce exact?

01.126 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): La ministre va tellement loin qu'elle peut se servir de ses erreurs et des incidents passés pour semer la confusion sur ce qui nous occupe aujourd'hui. Le débat visant à déterminer si la convention doit être publique et si elle est valable sur le fond, nous l'avons déjà mené. Il s'agit à présent de savoir si la convention a oui ou non été correctement appliquée et si la ministre a fait le nécessaire.

Je suis convaincu que la ministre a failli sur ce point. Alors qu'elle était au courant de la situation depuis octobre 2015, elle n'a rien entrepris jusqu'en septembre 2016. Pourquoi? Voilà la question-clé.

Négocier et appliquer la convention est traditionnellement une mission double, qui concerne à la fois le premier ministre et la ministre de l'Énergie. Cela vaut pour ce gouvernement comme pour le précédent. Il semble, selon les informations de sa ministre, que le premier ministre ait été informé de l'existence de problèmes depuis le 29 juin 2016. Quels échanges ont eu lieu à ce sujet entre votre cabinet et celui du premier ministre?

La ministre a aussi à ce point tardé à désigner l'expert qu'elle a partiellement dépassé le cadre de la convention. Quelles sont les

Uit informatie die u ter beschikking hebt gesteld, blijkt dat de eerste minister sinds 29 juni 2016 op de hoogte was van de problemen. Welke interacties hebben er plaatsgevonden tussen uw kabinet en dat van de eerste minister? Hebt u de eerste minister op de hoogte gehouden van eventuele problemen? Was het dus voor de eerste minister in orde om pas in september 2016 een versnelling hoger te schakelen? Graag kreeg ik daarover duidelijkheid.

Ten derde, u hebt zo lang gewacht met de aanstelling van de expert dat u gedeeltelijk uit de conventie treedt. We zijn intussen na 15 september. Om het goed te begrijpen, betekent het dat ook de exploitanten groen licht moeten geven over de aanstelling van de expert? Doet u dat samen? Duidt u die aan of duidt de voorzitter van het Instituut van de Bedrijfsrevisoren die aan? Wat zal uiteindelijk de situatie zijn?

Voorlaatste vraag, wat is het precieze mandaat van de expert? Er bestond daarover vorige week ongerustheid. Ook collega Dierick heeft daarover een vraag gesteld. Dat lijkt mij logisch. Iedereen die het dossier heeft gevolgd, zit met die vraag. Betreft het mandaat van de expert de nucleaire bijdrage dit jaar of krijgt hij een opdracht tot en met 2025 en treedt hij dus de facto in de plaats van de CREG?

Het is een vraag: gaat het erom deze keer te trancheren of voor altijd te trancheren. Een en ander is heel subtiel. Ik meen dat u over het mandaat het beste glashelder bent en de formele beschrijving van het mandaat indient in het Parlement. Dan is die discussie getrancheerd voor nu en voor later.

Ten slotte, wij lezen in de krant dat u een expert hebt voorgesteld aan de regering, namelijk PWC, maar dat het voorstel geweigerd zou zijn. Klopt dat? Zo ja, wat was de motivering? Bestond die erin dat u de procedure voor de aanstelling van experts had moeten volgen? U ziet het; er zijn meer gelijkenissen met uw voormalige collega, de minister van Mobiliteit.

Of was de motivering van de weigering inhoudelijk, namelijk dat niet de betreffende speler met die connecties en die betrokkenheid als expert mocht worden aangesteld?

Kortom, wat was de motivering voor de weigering, als die er geweest is?

Ten slotte, in dezelfde sfeer, hebt u intussen al een nieuwe expert aangesteld? Zo ja, welke? Als dat nog niet gebeurd is, wanneer zal dat dan gebeuren?

Ik probeer het aantal vragen te beperken, hoewel ik met heel wat vragen zit. Ik probeer mij te beperken tot de essentie. Ik wil u vooral vragen, mevrouw de minister, echt bij de kern van de discussie te blijven. Die gaat over de toepassing van de conventie en of u daarvoor het nodige hebt gedaan.

De debatten over die onderwerpen hebben wij al achter de rug. De rol die u daarin speelde, is, meen ik, al voldoende mensen opgevallen. U hoeft ze dus niet nog eens op te rakelen.

modalités applicables à la désignation de l'expert? Que recouvre exactement le mandat de cette personne?

Il me revient que la ministre aurait proposé la désignation de PWC comme expert mais que le gouvernement aurait rejeté cette proposition. Confirmez-vous cette information? La ministre a-t-elle depuis lors désigné un nouvel expert?

Le **président**: Madame la ministre, nous sommes au bout du tour des interventions des collègues. Je vous invite à essayer de fournir des réponses précises. Outre ce qui a déjà été dit et les arguments qui ont déjà été répétés mardi dernier ou aujourd'hui, pourriez-vous donner les réponses les plus concrètes et précises aux questions qui l'étaient tout autant? Madame la ministre, vous avez la parole.

01.127 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, je remercie les collègues pour les questions nombreuses et très précises. Je vais essayer d'y répondre de la manière la plus synthétique possible.

Je vais commencer par l'article 16.3. Comment cet article fonctionne-t-il? J'ai entendu que l'on disait: "Mais vous n'avez pas mis en œuvre l'article 16.3, alors que la CREG vous y invitait depuis le mois d'octobre 2015. Qu'en est-il?" Je relis l'article 16.3 car tout le monde a la convention, n'est-ce pas monsieur Nollet? Il n'y a donc pas de problème. On peut lire l'article 16.3: "Dans l'hypothèse où l'un des indices visés dans une formule reprise dans une annexe à la présente convention serait modifié ou cesserait d'être publié." C'est vraiment un don de divination bien aidé par les circonstances, puisque vous m'avez tous expliqué, certains un peu plus que d'autres, en lisant le rapport de la CREG – n'est-ce pas, monsieur Nollet? – que cette occurrence se présentait d'emblée dès la signature de la convention. Donc les parties prévoient d'emblée que des indices pourraient ne plus exister. Elles demandent: "Que fait-on à ce moment-là?" Réponse: "Les parties y substitueront un autre indice ou adapteront la formule d'une autre façon de sorte à en préserver le fonctionnement et les effets envisagés lors de la conclusion de la présente convention." Donc, c'est encore l'application du principe conventionnel où les parties se disent: "S'il y a une difficulté, nous devons nous mettre d'accord pour régler cette difficulté."

Cela veut dire que c'est toujours soumis au bon vouloir des parties. Les parties doivent se mettre d'accord. J'ai expliqué tout à l'heure et je vais reprendre le timing parce que c'est quand même important. Vous m'avez interrogée également sur ce timing du travail. Je vais essayer d'aller vite. Vous me dites deux choses. Tout d'abord: "La semaine passée, vous n'avez parlé que de la période postérieure au 15 avril. Pourquoi, alors que vous aviez eu des échanges avec la CREG que nous voyons apparaître aujourd'hui et qui montrent que vous connaissiez déjà le problème des paramètres? Vous auriez dû alors mettre en œuvre l'article 16.3."

Quand je lis les questions que vous me posiez le 20 septembre, elles tournaient toutes autour du délai du 15 septembre. Absolument toutes étaient en rapport, et c'est bien logique puisqu'il s'agissait de questions d'actualité, avec ce que vous aviez lu dans la presse. C'est la première information à être sortie. Nous en avons donc parlé pendant deux heures. Je vous ai expliqué ce qu'il en était et je vais même relire...

01.128 Karine Lalieux (PS): (...)

01.129 Karin Temmerman (sp.a): (...)

01.130 Marie-Christine Marghem, ministre: Non! Un instant!

De **voorzitter**: Mevrouw de minister, ik verzoek u zo concreet en precies mogelijke antwoorden te geven.

01.127 Minister Marie-Christine Marghem: In artikel 16.3 wordt de hypothese geopperd dat een van de indices in een formule zou worden gewijzigd of niet meer zou worden gepubliceerd. In die hypothese bepalen de partijen dat er een andere index in de plaats voor zou komen of dat de formule anderszins zou worden aangepast, om de werking en de effecten ervan te vrijwaren. We hangen dus altijd af van de goede wil van de betrokken partijen.

Uw vragen van vorige week gingen allemaal over de termijn van 15 september, over wat u had gelezen in de pers.

Le **président**: Chers collègues, veuillez laisser répondre Mme la ministre. Chacun interviendra ensuite.

01.131 Marie-Christine Marghem, ministre: Madame Temmerman, si vous me permettez de répondre, je vais lire.

01.132 Karine Lalieux (PS): Ce n'est pas possible!

01.133 Marie-Christine Marghem, ministre: Vous me demandez des réponses. Quand je vous les donne, vous dites que je suis immodeste. C'est incroyable!

Le **président**: Je propose que tout le monde ne parle pas en même temps. Sinon, nous ne nous entendrons plus.

01.134 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, je vous remercie.

J'explique les événements. Je suis obligée de vous expliquer qu'un paiement a été exécuté pour vous dire qu'il peut y avoir un solde. Vous me demandez ce qu'il en est du 15 septembre. J'essaie de vous présenter un tout.

Vous me déclarez: "On voit que vous avez eu des échanges avec la CREG il y a bien longtemps." Je vous réponds que c'était il y a bien plus longtemps que vous ne le croyez. La première lettre que je lui ai envoyée remonte au 7 septembre. Je vais donc plus loin que la CREG.

Quelqu'un m'a demandé s'il s'agissait de nouvelles simulations. En septembre, mais cela ne m'empêche pas de faire autre chose – preuve en est que j'ai écrit à la CREG –, je suis en train de négocier la prolongation de Doel 1 et Doel 2, la redevance, la nouvelle contribution de répartition et tout ce qui s'ensuit. Je sais que nous sommes tenus, comme la loi le prévoit – vous vous souviendrez de cet autre grand débat relatif à des dates –, de signer la convention le 30 novembre. Je voudrais alors savoir ce que le précédent gouvernement a fait et comment lire cette formule. Je l'ai sous les yeux. Je suis désolée de ne pas pouvoir la lire comme vous, monsieur de Lamotte. Comme je suis incapable de faire agir cette formule, je demande à la CREG de s'en charger. Celle-ci fait le nécessaire. À ce moment-là, et c'est la grande différence entre les événements antérieurs et postérieurs au 15 avril, pourquoi la CREG ne peut-elle pas fournir un travail complet abouti – qu'elle fera plus tard, parce que la loi le prévoit, en rendant son rapport au mois de juin? Parce qu'elle ne dispose pas encore de tous les coûts et revenus de la centrale de Tihange 1, qu'elle recevra de l'exploitant à partir du mois de mars.

Elle me fait des projections et elle me dit: "selon les projections que je peux faire et la connaissance que j'ai du secteur, voilà ce que je peux dire des simulations, c'est-à-dire des espoirs de rendement de la convention de Tihange 1 pour les années à venir". Et alors je me rends compte...

01.135 Michel de Lamotte (cdH): Madame la ministre, vous consultez la CREG sur les simulations mais sur les paramètres, rien?

01.134 Minister Marie-Christine Marghem: Mijn eerste brief aan de CREG dateert van 7 september. Ik was toen aan het onderhandelen over de verlenging van de levensduur van Doel 1 en 2. Ik was mij er op dat moment goed van bewust dat de overeenkomst volgens de wet op 30 november ondertekend moest worden.

Ik wou dus weten wat de vorige regering had gedaan, en hoe deze formule gelezen moest worden. Vermits ik niet in staat was om deze formule zelf toe te passen, meneer de Lamotte, heb ik aan de CREG gevraagd om die taak op zich te nemen. Waarom kon de CREG toen geen volledig afgerond werk afleveren, maar pas bij het inleveren van het rapport in juni? Omdat ze nog niet over alle kosten en inkomsten van Tihange 1 beschikte, die ze van de exploitant vanaf maart zou krijgen.

De CREG bezorgt me, op grond van haar kennis van de sector, simulaties, dat wil zeggen de verhoopte opbrengsten van de overeenkomst met betrekking tot Tihange 1 voor de komende jaren.

01.135 Michel de Lamotte (cdH): U raadpleegt de CREG over simulaties, maar niet over de parameters?

01.136 Marie-Christine Marghem, ministre: Mais non, je n'ai jamais dit ça! Vous pouvez chercher où vous voulez, je n'ai jamais dit ça!

01.137 Michel de Lamotte (cdH): Mais tous les mails parlent de simulations et aucun ne parle de paramètres!

01.138 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur de Lamotte, elle me parle donc des paramètres. Et vous me demandez pourquoi je n'ai pas mis en œuvre l'article 16.3. Mais je vous réponds ceci: premièrement, regardez dans la lettre au président. Je l'ai dit tout à l'heure mais je le répète. Je fais des réunions avec la CREG pour qu'elle m'explique ces paramètres que vous connaissez très bien, je l'ai entendu. Moi il faut qu'on m'explique un peu plus avant car je n'ai pas la même connaissance, la même rapidité de compréhension. J'organise donc trois réunions avec la CREG: le 28 octobre 2015, le 3 décembre 2015 et le 10 décembre 2015. C'est lié à l'explication des courriers et de l'échange de correspondance avec la CREG entre septembre et décembre 2015.

01.139 Michel de Lamotte (cdH): Sur les simulations ou sur les paramètres?

01.140 Marie-Christine Marghem, ministre: Mais sur tout!

Non non ce n'est pas possible! La CREG attire votre attention sur les paramètres! Je demande une réponse à une question. Sur les paramètres, oui ou non?

01.141 Marie-Christine Marghem, ministre: Mais oui, monsieur de Lamotte! Je lui demande de m'expliquer ce qu'il y a dans ces courriers!

01.142 Michel de Lamotte (cdH): Pourquoi n'avez-vous pas répondu à la CREG sur les paramètres en disant qu'il fallait vérifier?

01.143 Marie-Christine Marghem, ministre: Un instant, monsieur de Lamotte. J'ai donc répondu à la CREG car elle dit qu'il faut mettre en œuvre l'article 16.3. Celui-ci n'est pas une imposition de l'État pour dire "vous Electrabel, vous EDF, maintenant je vais changer les paramètres, vous allez être d'accord et tout va rouler". D'autant plus qu'à cette époque, monsieur de Lamotte, il n'y a pas de calcul précis de la CREG, puisqu'elle n'a pas encore les coûts et les revenus qu'elle aura plus tard...

01.144 Michel de Lamotte (cdH): Pourquoi la CREG n'a-t-elle pas répondu à votre cabinet?

01.145 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur de Lamotte, si

01.138 Minister Marie-Christine Marghem: Lees mijn brief aan de voorzitter nog maar eens. Ik organiseer vergaderingen met de CREG (op 28 oktober 2015, 3 december 2015 en 10 december 2015) om uitleg te krijgen over die parameters. Dat hangt samen met de verduidelijking van de brieven en de briefwisseling met de CREG tussen september en december 2015.

01.142 Michel de Lamotte (cdH): Waarom hebt u de CREG in verband met de parameters niet geantwoord dat de parameters moesten worden gewijzigd?

01.143 Minister Marie-Christine Marghem: De CREG stelt dat artikel 16.3 moet worden uitgevoerd. Het is niet zo dat de Staat gewoon kan zeggen dat de parameters gewijzigd worden en dat alles dan vanzelf gaat! Temeer daar er destijds nog geen precieze berekening van de CREG voorhanden was, omdat ze toen nog niet over de kosten en de inkomsten beschikte die ze later zou ontvangen.

01.144 Michel de Lamotte (cdH): Waarom heeft de CREG uw kabinet niet geantwoord?

01.145 Minister Marie-Christine

vous me permettez de répondre! Si je ne peux pas vous répondre, dites-le tout de suite! Faites les réponses à ma place et tout ira bien!

Je continue.

Electrabel, je les vois - c'est écrit dans ma lettre au président - le 4 février 2016, le 18 mars 2016 et le 24 mars 2016. Pourquoi, monsieur de Lamotte? Pas pour négocier la prolongation de Doel 1 et Doel 2, c'est fini! À votre avis, pourquoi? Pour tricoter des chaussettes? C'était effectivement bien pour parler de cela, de ces problèmes-là. Parce que nous devons mettre en œuvre ensemble l'article 16.3 qui prévoit que les parties se mettent d'accord pour adapter la convention quand elle pose problème. Et elle posait problème. Donc, j'ai rencontré Electrabel pour ce travail-là.

Je vous ai expliqué tout à l'heure que nous n'avions pas réussi à nous mettre d'accord, parce qu'à ce moment-là, ni l'un ni l'autre n'a d'élément précis, comme ceux qui figureront plus tard dans le rapport de la CREG que je reçois en juin. Pour la bonne et simple raison qu'Electrabel va entrer en interaction avec la CREG, va remettre toutes les pièces de vérification de ses coûts et de ses revenus le 31 mars 2016 au plus tard et va permettre à la CREG, en travaillant avec elle pendant trois mois, de faire ce que la CREG doit faire aux yeux de la loi, c'est-à-dire vérifier les coûts et les revenus pour pouvoir les injecter avec précision dans la formule et dire, pour la période concernée – car elle ne peut pas faire autre chose à ce moment-là – soit entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2015, quel est le montant de la redevance.

Ce que je lui avais demandé entre octobre et décembre, c'était aussi des simulations pour les années ultérieures. Et cela, la CREG ne le fait pas. Elle fait seulement le travail qui est prévu pour l'exercice concerné, c'est-à-dire entre le 1^{er} octobre 2015 et le 31 décembre 2015.

Une fois qu'on a ce travail, on refait un tour d'explications avec la CREG. Je vous l'ai déjà dit la fois passée. Je vous ai dit, madame Temmerman, que j'étais partie du 15 avril parce que vous vous inquiétiez du délai du 15 septembre pour savoir si j'avais récupéré ou pas les millions dûs à l'État. Vous vous inquiétiez que des millions soient dans la nature et, bien entendu, comme j'avais oublié un délai, j'avais forcément perdu ces millions de par une soi-disant négligence de ma part.

Je fais l'analyse du rapport de la CREG avec la CREG. Mon collaborateur et mon cabinet entrent en interaction avec la CREG pour se faire expliquer son rapport. Et je répète que le 19 juillet, nous avons une réunion avec la CREG, qu'ensuite, mon collaborateur pose des questions à la CREG, auxquelles il sera répondu le 11 août.

Et après le 11 août, excusez-moi, que fais-je? Je continue à dire aux exploitants: j'ai ici un rapport de la CREG qui vous concerne. Dans ce rapport, comme la CREG le dit elle-même ...

01.146 Michel de Lamotte (cdH): Madame la ministre, le 11 août, vous n'avez pas les paramètres. Dans le mail, c'est dit: on ne parle pas des paramètres.

Marghem: Ik heb Electrabel op 4 februari en 18 en 24 maart 2016 gezien, niet om te onderhandelen over de verlenging van de levensduur van Doel 1 en 2, maar juist om over deze problemen te spreken, om samen uitvoering te geven aan artikel 16.3, dat erin voorziet dat de partijen afspreken dat de overeenkomst wordt aangepast wanneer die problematisch wordt, wat het geval was. Bij gebrek aan precieze gegevens die we later in het rapport van de CREG zouden terugvinden, konden we niet tot een vergelijk komen. In de tussentijd zou Electrabel aan de CREG alle stukken bezorgen die de instelling nodig had om in de drie daaropvolgende maanden de kosten en de inkomsten te controleren en om vast te stellen hoeveel de vergoeding moest bedragen.

In de periode tussen oktober en december heb ik simulaties voor de volgende jaren gevraagd, maar dat doet de CREG niet: ze voert dat werk enkel uit voor het boekjaar in kwestie.

Daarop gingen we opnieuw te rade bij de CREG, mijn kabinet nam contact op met de CREG opdat die ons het rapport zou uitleggen. Op 19 juli was er een vergadering en mijn medewerker stelde de regulator vragen waarop hij op 11 augustus een antwoord kreeg.

Ik zeg dan tegen de exploitanten dat ik een rapport van de CREG heb ontvangen, dat hen aanbelangt.

01.146 Michel de Lamotte (cdH): Op 11 augustus heeft U de parameters niet.

01.147 Marie-Christine Marghem, ministre: Vous dites ce que vous voulez, mais ce n'est pas vrai. Nous interrogeons la CREG sur son rapport, et la CREG répond le 11 août; vous avez une version expurgée dans son mail du 11 août, mais moi je vous dis que c'est en relation avec son rapport. Les paramètres sont dans son rapport, monsieur de Lamotte.

01.148 Michel de Lamotte (cdH): Lisez un peu ce mail du 11 août.

01.149 Marie-Christine Marghem, ministre: Mais enfin, dites écoutez, monsieur de Lamotte! Vous n'êtes pas obligé de me croire ...

01.150 Michel de Lamotte (cdH): Vous n'aimez pas la contradiction. Cela, je le comprends.

01.151 Marie-Christine Marghem, ministre: Si, j'aime la contradiction, c'est pour cela que je vous réponds. La contradiction, ce n'est pas nécessairement le fait qu'on me dise le contraire de ce que je dis, c'est le fait que nous débattons.

Je vous dis que la CREG répond à mes questions du 19 juillet sur son rapport. Dans le rapport de la CREG, qu'y a-t-il? Les paramètres, évidemment. Que fais-je après le 11 août? Je reprends le fil, le contact avec les exploitants et je leur dis que j'ai ici un rapport qui les concerne, dans lequel il est dit que plusieurs possibilités, plusieurs hypothèses sont développées par la CREG. Celle-ci donne son avis, corrige, fait des propositions sur les paramètres qui posent problème, comme vous le savez, et on en arrive à plusieurs sommes différentes.

Que faisons-nous? Nous avons à mettre en oeuvre l'article 16.3 qui nous permet de changer. Mais non, nous ne sommes pas d'accord. Nous avons une position différente et nous justifions notre position. Ce débat se fait, et c'est le droit des parties à une convention, qui sont sur un pied d'égalité, de discuter de divergences de points de vue.

Donc, comme je ne parviens pas à imposer, parce que je n'en ai pas le pouvoir dans cette convention, un point de vue, il faut, à un moment donné, formaliser une contestation. Je vous l'ai dit tout à l'heure, et je répète exactement la même chose. Je formalise donc la contestation et j'envoie le 13 septembre, avant le 15, quand même, une lettre dans laquelle, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, je dis que le point de vue d'Electrabel et d'EDF est le suivant. Ils estiment qu'ils doivent payer 7,2 millions, point à la ligne. Le point de vue de la CREG, en tout cas une de ses hypothèses, que je développe et sur laquelle je mets des chiffres, est de leur faire payer 10,2 millions. Je mentionne donc dans le courrier que j'envoie à la CREG que chacun devra payer 5,1 millions.

Je fais un tableau résumé de calcul de la marge pour les périodes 2015. Produits de la vente, charges d'exploitation, annuités de rémunération, solde négatif de périodes antérieures que j'ai oblitérées, marge de référence 14,6 millions. Ce qui mène à un montant de 70 % pour l'État (10,2). Je leur mets même copropriétaire Electrabel SA, 50 % (5,1 millions), copropriétaire EDF Belgium, 50 % (5,1 millions).

Je dis, sur base de cela, "veuillez me payer pour le 30 septembre les

01.147 Minister Marie-Christine Marghem: We ondervragen de CREG over haar rapport en krijgen op 11 augustus een antwoord.

01.151 Minister Marie-Christine Marghem: Ik laat de exploitanten weten dat de CREG haar interpretatie geeft in dit rapport, dat ze voorstellen doet over de problematische parameters en dat ze tot verschillende bedragen komt in functie van de parameters. Ik vraag hen naar hun plannen en ze betwisten het advies van de CREG. Partijen die een overeenkomst hebben gesloten en die op gelijke voet staan, hebben het recht om meningsverschillen te bespreken. Ik formaliseer de betwisting en op 13 september stuur ik een brief met de standpunten en de maximale hypothese van de CREG, die ik uitwerk en waarop ik cijfers plak.

Ik heb op 30 september bijkomende bedragen gevraagd op basis van de cijfers uit een tabel die de berekening van de marge voor 2015 samenvat. Daarop hebben ze mij een brief geschreven waarin ze deze bedragen betwisten, maar niet aangeven dat ze helemaal niets meer zullen betalen. Dit betekent dus concreet dat ze nog steeds aan de overeenkomst voldoen, instemmen met de aanwijzing van een deskundige en dat het verstrijken van de termijn van 15 september – die geen termijn van orde is – niets aan de situatie verandert. U kan zich voorstellen dat ze een dergelijke kans niet aan zich zouden hebben laten voorbijgaan!

montants supplémentaires". Ils me disent, à ce moment-là, qu'ils ne sont pas d'accord et ils m'envoient un courrier pour me dire "nous contestons". Ils peuvent très bien dire, "nous contestons et nous ne paierons plus rien!" Mais ils n'ont pas dit cela, ce qui montre bien qu'ils sont toujours dans le cadre de la convention, qu'ils sont d'accord de désigner un expert et que la survenance du délai du 15 septembre, qui n'est pas un délai de rigueur, ne change rien à la situation. Cela n'entraîne pas de sanction, sinon vous pensez bien, monsieur de Lamotte, qu'ils en auraient quand même profité. Ils pouvaient essayer d'en profiter.

01.152 Michel de Lamotte (cdH): Ne pourrait-on pas suggérer au cabinet Janson-Baugniet de venir expliquer la différence qu'il fait entre le délai de rigueur et le délai d'ordre pour le 30 septembre?

Monsieur le président, pourrait-on demander aux avocats de venir expliquer ce qu'ils entendent?

Le **président**: Nous discuterons de l'ordre des travaux après ...

01.153 Marie-Christine Marghem, ministre: Vous pouvez leur demander l'explication, ils vont vous la donner. Ils l'ont écrite. Vous la lisez ...

01.154 Michel de Lamotte (cdH): (...)

01.155 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur de Lamotte, je vous sens un peu tendu. J'aimerais bien pouvoir continuer mon explication.

Je vais vous lire l'avis juridique si vous voulez. On perdra du temps mais je vois que certains ont besoin d'une petite mise au point sur le délai.

Si les parties à la convention avaient trouvé qu'elles pouvaient tirer un avantage – et à vous entendre, on se demande pourquoi elles ne l'ont pas fait – d'un délai prévu dans la convention, croyez-vous vraiment qu'elles auraient proposé la désignation d'un expert? Je ne sais pas, je vous pose la question.

Ils proposent donc la désignation d'un expert, ce qui veut dire que nous sommes tout à fait dans le cadre conventionnel, et que dans ce cadre, un timing sera suivi pour faire fixer par ce juge extérieur prévu dans la convention pour trancher. Et je reprends la totalité de l'article 8.3 pour bien vous expliquer que cet expert est là pour trancher. Les parties décident donc de s'en remettre, depuis le début dans la convention, à un expert extérieur quand il y a des problèmes d'application de cette convention.

01.156 Michel de Lamotte (cdH): Electrabel ne dit pas cela. Ils envisagent la possibilité de la désignation d'un expert.

01.157 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, M. de Lamotte est particulièrement actif aujourd'hui. On l'entend beaucoup.

01.152 Michel de Lamotte (cdH): Is het mogelijk om het kabinet Janson Baugniet te vragen om het verschil tussen de dwingende termijn en de termijn van orde tegen 30 september te komen uitleggen?

01.153 Minister Marie-Christine Marghem: Dat hebben ze schriftelijk gedaan.

01.155 Minister Marie-Christine Marghem: Ik kan u het juridisch advies voorlezen.

Denkt u echt dat de partijen zouden hebben voorgesteld om een deskundige aan te stellen indien ze van mening waren dat ze voordeel konden halen uit de termijn die in de overeenkomst wordt vermeld?

De overeenkomst wordt dus nageleefd en de partijen zijn het er sinds het begin over eens dat de externe rechter waarin de overeenkomst voorziet in geval van een interpretatieprobleem de knoop doorhakt.

01.156 Michel de Lamotte (cdH): Electrabel formuleert het anders: het bedrijf overweegt de mogelijkheid om...

Le **président**: Il est en verve, je dois le reconnaître. J'essaie de le rappeler à l'ordre, mais c'est difficile.

01.158 Michel de Lamotte (cdH): Cela vous gêne que je travaille. Le travail vous dérange, madame la ministre?

01.159 Marie-Christine Marghem, ministre: Le travail ne me dérange pas du tout. Je suis à votre disposition. Cela ne me dérange pas du tout, à tel point que je vais vous relire cet article 8.3: "En cas de contestation, il est procédé comme suit: le montant incontesté de la redevance visé à l'article 4 est versé par les propriétaires à l'État pour la date prévue à l'article 8.2" – donc le 15 avril de l'année suivant la période de référence.

Là, c'est un délai de rigueur, parce qu'il est prévu dans la loi. Pourquoi est-ce un délai de rigueur, et les deux autres pas? Parce que c'est précisément à partir de ce moment que seront calculés les intérêts de retard. Ils sont libres d'apprécier les choses comme ils l'entendent, mais la sanction sera les intérêts de retard à partir de cette date.

"Deuxièmement, les parties, ou à défaut d'accord entre elles le président de l'Institut des réviseurs d'entreprises, désignent un expert indépendant". C'est ce que nous sommes en train de faire.

Que dit la convention, que respecte évidemment Electrabel? Parce qu'après, je vais vous parler du non-respect de la convention et de ce qui est prévu si la convention n'est pas respectée. Que dit la convention? C'est que "l'expert indépendant tranche" – décide, autrement dit – "sur les éléments de calcul contestés pour le 15 septembre de la même année". Et vous savez ce qu'il en est du délai. Il a la possibilité, puisque ce n'est pas un délai qui prévoit une sanction, de le faire encore après. Et les parties le montrent puisque, après le délai du 15 septembre, les exploitants, les propriétaires, ont décidé de proposer la désignation d'un expert, alors qu'ils auraient très bien pu ne pas le faire.

Troisième élément, point C, "les propriétaires versent leur quote-part du solde éventuel de la redevance dont l'expert indépendant aurait déterminé qu'il est dû par les propriétaires". Donc, c'est l'expert qui détermine ce qui est dû par les propriétaires et qui leur demande de le payer. On précise que c'est majoré d'intérêts de retard au taux EURIBOR à 3 mois plus 150 points de base pour la période du 15 avril jusqu'à la date du paiement effectif. Ceci veut dire qu'encore une fois, on peut penser que les parties ont eu l'intelligence de prévoir des paiements qui interviendraient au-delà du 30 septembre, parce que dans tous les contrats – c'est comme cela que cela fonctionne et vous le savez très bien – c'est la date du paiement effectif qui compte pour calculer les intérêts de retard.

Et donc, ce n'est pas, de nouveau le 30 septembre, un délai de rigueur. C'est un délai indicatif, comme l'écrit l'expert que je vais vous lire, monsieur de Lamotte, car je vois que vous n'êtes pas convaincu par l'analyse juridique du cabinet Janson-Baugniet. Je vous lis ce qu'il a mis concernant le "caractère contraignant" de la date du 15 septembre figurant dans l'article 8.3 de la convention du 12 mars 2014 relative à la prolongation de la durée d'exploitation de Tihange 1: "Il convient de replacer ce délai dans le contexte général de l'article 8 relatif aux contrôles, paiements et contestations. Cet

01.159 Minister **Marie-Christine Marghem**: Artikel 8.3 is duidelijk. De datum heeft betrekking op de berekening van de verwijlinteressen.

De overeenkomst bepaalt voorts dat de expert tegen 15 september van hetzelfde jaar een beslissing neemt over de betwiste berekeningselementen. En u weet hoe het zit met de termijn. Aangezien er geen sanctie aan de overschrijding van die termijn is verbonden, kan de expert nadien nog een beslissing nemen. En de partijen tonen dat aan: ze hebben immers na die deadline voorgesteld om een expert aan te stellen.

De overeenkomst bepaalt ten derde dat de eigenaars hun quotum storten van het eventuele saldo van de vergoeding waarvan de expert zou hebben bepaald dat het door de eigenaars verschuldigd is. Dat bedrag wordt vermeerderd met verwijlinteressen voor de periode van 15 april tot de datum van de effectieve betaling. De partijen zijn uitgegaan van betalingen na 30 september. Het is in alle contracten zo dat er voor de berekening van de verwijlinteressen rekening wordt gehouden met de datum van de effectieve betaling: 30 september is dus een indicatieve termijn.

Volgens het advocatenkantoor Janson Baugniet moet, wat de termijn van 15 september betreft, rekening worden gehouden met de context van artikel 8, dat meerdere termijnen omvat. Een daarvan is een betalingstermijn: de eigenaars betalen de vergoeding tegen 15 april van het jaar volgend op de referteperiode. Het gaat om een bindende termijn: de niet-naleving ervan wordt bestraft met de betaling van verwijlinteressen voor

article comporte plusieurs délais. L'un de ceux-ci est un délai de paiement. Les propriétaires, chacun au prorata de leur part indivise dans Tihange 1, versent la redevance visée à l'article 4 à l'État pour le 15 avril de l'année suivant la période de référence en question. Il s'agit d'un délai de rigueur dont la sanction prévue à l'article 8.3.C consiste en la majoration de la redevance par des intérêts de retard pour la période du 15 avril jusqu'à la date du paiement effectif. D'autres délais sont contenus dans l'article 8 de la convention. La CREG vérifie le calcul de la redevance avant le 30 juin de l'année suivant chaque période de référence. Un expert désigné par les parties ou par le président de l'Institut des réviseurs tranche les éléments de calcul contestés pour le 15 septembre. Ces autres délais sont des délais d'ordre et ont pour seul objectif d'accélérer la procédure en vue du recouvrement au seul profit de l'État." Il y a les intérêts de retard, ne l'oubliez pas! "De plus, cette disposition de l'article 8.3.B évoque l'accord des parties et fait intervenir des tiers à cette procédure, ce qui implique, en cas de recours, que ce délai du 15 septembre pourrait ne pas être respecté, ce qui démontre qu'il s'agit d'un délai d'ordre".

"Le dépassement de ces délais ne pourrait, en aucun cas, justifier une déchéance du droit à faire appel à un expert indépendant pour trancher les éléments contestés relatifs au calcul de la redevance. Si telle avait été la volonté des parties, la convention aurait expressément précisé cette déchéance – ce qui n'est pas le cas en l'espèce et ce que les parties n'ont pas joué".

01.160 Michel de Lamotte (cdH): Madame la ministre, Janson-Baugniet ne parle pas du dernier délai parce qu'il devait mettre un troisième tiret. Il ne l'a pas mis. Il vous est agréable dans cette proposition.

01.161 Marie-Christine Marghem, ministre: Mais bien sûr! Tout le monde m'est agréable!

01.162 Michel de Lamotte (cdH): C'est le solde au 30 septembre. Ils n'ont pas terminé leur analyse.

01.163 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur de Lamotte, j'aimerais poursuivre.

"Au demeurant, poursuit Janson-Baugniet, la ministre a écrit le 13 septembre aux exploitants en vue de procéder au recouvrement de la redevance et énoncé qu'en cas de contestation, il appartiendra au président de l'Institut des réviseurs d'entreprises de désigner un expert indépendant pour trancher les éventuels éléments de calcul contestés.

Les exploitants nucléaires ont répondu par courrier du 16 septembre pour contester le montant (donc, à ce moment-là, se formalise la contestation), tout en marquant leur accord sur la désignation d'un expert indépendant à propos duquel la convention précise à deux reprises que c'est lui qui décide et qui tranche."

de periode van 15 april tot de datum van de effectieve betaling.

Artikel 8 bepaalt voorts dat de CREG tegen 30 juni de berekening van de vergoeding verifieert en dat een expert tegen 15 september een beslissing neemt over de betwiste berekenings-elementen. Het gaat hier om termijnen van orde, met de bedoeling de procedure te versnellen.

In artikel 8.3. B wordt verwezen naar het akkoord tussen de partijen en naar de rol van derden, wat impliceert dat de termijn van 15 september, in geval van beroep, mogelijk niet in acht wordt genomen, wat aantoonst dat het om een termijn van orde gaat.

De overschrijding van de termijnen zou geen reden zijn om het recht een beroep te doen op een expert te doen vervallen. Als de partijen dat hadden gewild, zou dat verval nader staan toegelicht in de overeenkomst.

01.163 Minister Marie-Christine Marghem: Janson Baugniet vermeldt trouwens dat de minister op 13 september een brief schreef aan de exploitanten met als doel het innen van de vergoeding, waarin ze aangaf dat er een onafhankelijk expert zou worden aangesteld in geval van een betwisting.

In hun antwoord van 16 september betwistten de exploitanten het bedrag, maar gingen ze akkoord met de aanstelling van een

Voilà l'explication de la convention.

L'autre grand volet de demandes porte sur les paramètres et les indices. Tout à l'heure, en début d'ordre des travaux, vous avez demandé que le président de cette commission interroge celui de la Chambre pour constituer une *data room* afin que la CREG puisse venir expliquer son rapport. Cela ne pose aucun problème. La CREG répondra évidemment en fonction de ce qu'elle souhaite ou doit répondre. C'est plutôt ce dernier cas, puisqu'elle se conforme à sa déontologie et à son règlement.

MM. Nollet et de Lamotte ont, de leur propre responsabilité, divulgué certaines parties du rapport. Monsieur le président, je vous le dis tout de suite, c'est ma ligne habituelle de respecter la confidentialité liée à la convention. De même, je respecte les obligations de la CREG qu'elle a elle-même formalisées en adressant au parlement une version expurgée - étant donné qu'elle est passible de sanctions pénales si elle se libère de ses obligations et de sa responsabilité - de son rapport et des courriers qu'elle estimait pertinents et qui évoquaient les paramètres. Donc, je ne peux pas ...

01.164 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Jusqu'au jour où vous avez un problème. Comme tout à l'heure: vous avez un problème, vous avez cité l'article 16, qui normalement est un article secret. Mais quand vous avez un problème, vous citez.

01.165 Marie-Christine Marghem, ministre: Ah oui, c'est très secret, puisque je crois que vous avez quand même ... Enfin, peut-être pas vous, monsieur Nollet, je ne vais pas vous accuser bêtement. Mais enfin, quelqu'un avec un vent favorable a transmis la convention à la RTBF, et cela a été publié sur son site le 10 juillet 2015, je crois.

01.166 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Une fuite publiée sur le site de la RTBF, vous pouvez la citer, alors.

01.167 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur Nollet, écoutez. Vous me posez des questions, j'essaie de vous répondre. Voilà ce que je fais.

En ce qui concerne la possibilité de vous expliquer ce qu'il en est des paramètres, ce que je peux surtout faire grâce à mon collaborateur, il faudra attendre l'éventualité d'une *data room*. Mais je crois que la CREG vous l'expliquera encore mieux. Je vous le dis tout de suite, il n'y a pas de problème.

Le troisième volet, c'est le timing par rapport à la désignation de l'expert. Vous me dites, parce que vous l'avez lu dans la presse, que j'aurais désigné un consultant et que j'aurais été recalée dans les IKW. Écoutez, je suis absolument ... Je dois vous confier être

onafhankelijk expert.

Het andere grote deel van de vragen heeft betrekking op de parameters en de indices. U hebt daarnet gevraagd dat de CREG haar rapport komt uitleggen. Ze zal antwoorden met inachtneming van haar deontologie en haar regelgeving.

De heren Nollet en de Lamotte hebben bepaalde delen van het rapport onthuld, wat hun eigen verantwoordelijkheid is.

Persoonlijk respecteer ik de vertrouwelijkheid in verband met de overeenkomst en de verplichtingen van de CREG, die ze is nagekomen door het Parlement een gekuiste versie van haar rapport te bezorgen, evenals de volgens haar relevante brieven waarin er sprake was van de parameters.

01.164 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Tot er een probleem rijst! U had daarnet een probleem en hebt artikel 16 aangehaald, dat in principe vertrouwelijk is.

01.165 Minister Marie-Christine Marghem: Het is dusdanig vertrouwelijk dat iemand de overeenkomst aan de RTBF heeft doorgeleverd, die de tekst op zijn beurt op de website heeft gepubliceerd...

01.167 Minister Marie-Christine Marghem: Ik kan u pas nadere toelichting bij de parameters geven als er een *data room* wordt ingericht. De CREG zal het u nog beter kunnen uitleggen.

Wat het tijdpad voor de aanstelling van de expert betreft, beweert u dat ik een consultant zou hebben aangesteld, maar dat ik op vergaderingen van de interkabinettenwerkgroep zou zijn teruggefloten. Ik moet u helaas tegenspreken!

désolée de vous contredire. En réalité, il y a eu deux IKW. Un le 19 septembre et un le 23 septembre. Dans ces IKW, on informe les gens qui représentent les ministres. Monsieur Nollet, vous le savez bien, ils font partie d'un exécutif et ils peuvent recevoir des éléments confidentiels, avec l'obligation d'en garder la confidentialité, et ils font en sorte de travailler sur ces éléments pour être tout à fait informés et informer leur ministre afin de prendre la meilleure décision.

Le cabinet fonctionnel a expliqué la démarche et le timing. Dans un contexte comme celui-ci, le gouvernement s'inscrit complètement dans cette démarche. Je ne vais pas relire, sauf si vous le souhaitez, monsieur le président, le chapitre relatif aux marchés publics, sur lequel le cabinet Janson-Baugniet fait toutes les précisions nécessaires pour baliser correctement le terrain.

01.168 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Votre proposition n'était pas celle-là.

01.169 Marie-Christine Marghem, ministre: Non, monsieur Nollet. Ce n'était pas ma proposition. Ne vous imaginez pas que je fais des propositions en disant: "Ce sera comme ça et pas autrement". C'est vous qui pensez cela, mais non.

Il faut des gros cabinets de réviseurs et nous en avons consulté quatre. Certains d'entre eux ont des conflits d'intérêts, pour la simple et bonne raison que dans leur activité de révisorat, il leur arrive d'être en contact avec les sociétés concernées. Forcément, ils ont dû décliner. Pour ceux qui n'ont pas décliné, il y a à ce moment un échange avec eux pour voir quelle est la portée de la mission, ce qu'il faudrait faire. Je vous en ai déjà parlé la semaine passée, je l'ai déjà dit.

L'idée est de leur transmettre le rapport de la CREG, la convention, confidentiellement, les courriers que j'ai échangés avec les exploitants, de leur demander d'analyser tout cela et de trouver non seulement la solution définitive pour le supplément de redevance entre le 1^{er} octobre 2015 et le 31 décembre 2015. Deuxième volet, pour éviter de repartir dans les mêmes difficultés, car elles vont se représenter dans les années ultérieures, je vous explique ceci. Un paramètre est obsolète et la chose est récurrente, il y a un impact tous les ans. L'autre, il porte sur deux périodes spécifiques en début et en fin, en 2015 et en 2025. Il faut donc régler le problème, on le sait. Pourquoi ne pas demander à cet expert, qui devra quand même faire le travail puisque la première période est concernée et c'est là-dessus qu'il doit définitivement poser un jugement, et que l'autre paramètre concerne toutes les années à venir jusqu'en 2025? Ce travail, il va le faire en même temps et il pourra alors trancher pour mettre dans la formule un paramètre pérenne qui permette d'éviter des contestations chaque année. Je rappelle que certains parlementaires s'étaient bien rendu compte de la situation. J'ai cité M. Willem-Frederik Schiltz, qui était parlementaire fédéral à l'époque et qui a dit "il ne faudrait quand même pas qu'à la première contestation, la convention capote". Il faut qu'elle puisse donner ce à quoi elle est destinée, c'est-à-dire le montant sûr et précis d'une redevance en faveur de l'État.

De interkabinettenwerkgroep heeft twee keer vergaderd: op 19 en op 23 september. Op die vergaderingen worden de vertegenwoordigers van de ministers geïnformeerd en kunnen ze vertrouwelijke gegevens ontvangen mits ze zich tot geheimhouding verbinden. Op dat moment hebben we de aanpak en het tijdpad uiteengezet. Het advocatenkantoor Janson Baugniet heeft de nodige verduidelijkingen aangebracht in verband met het hoofdstuk betreffende de overheidsopdrachten.

01.169 Minister Marie-Christine Marghem: Ik heb dat niet voorgesteld. Ik doe geen voorstellen! We hebben vier grote revisorkantoren geraadpleegd. Er was voor een aantal van die kantoren sprake van een belangenconflict en zij hebben moeten weigeren. Met de andere kantoren hebben we van gedachten gewisseld om de draagwijdte van de opdracht vast te stellen.

Het idee is hun het rapport van de CREG, de overeenkomst en de briefwisseling met de exploitanten confidentieel te bezorgen en hun te vragen dat ze dat alles analyseren met als doel een definitieve oplossing te vinden met betrekking tot de verhoging van de vergoeding voor het laatste kwartaal van 2015 en in tweede instantie om die problemen de volgende jaren te voorkomen.

Eén parameter is inderdaad achterhaald en de impact daarvan doet zich ieder jaar voelen. De andere betreft twee specifieke periodes in 2015 en in 2025. Waarom zou men dus niet aan de expert, die dat werk sowieso zal moeten doen, vragen dat hij aan de formule een duurzame parameter zou toevoegen waarmee kan worden voorkomen dat er elk jaar geschillen rijzen?

Vous croyez ce que vous voulez: "Marghem est sous tutelle", "ce n'est pas la première fois", "c'est systématique". Vous pensez cela. Non, le gouvernement, par le travail des IKW, est informé et va trancher. Pourquoi? Il est normal que le gouvernement, qui est partie à cette convention, prenne la meilleure décision concernant le choix de l'expert, sachant bien qu'il va le faire en accord avec les exploitants, toujours dans un cadre conventionnel. Il ne faut pas croire, comme dans l'article 16.3 et son application, puisque c'est une convention, que le gouvernement dit que maintenant, c'est untel et que ce sera comme ça!

C'est un accord évidemment qui est travaillé, échangé avec les exploitants. C'est logique puisque c'est une convention. Une convention, c'est comme un mariage ou un divorce, monsieur Nollet. Cela se fait toujours à deux ou à trois ici en l'espèce. En tout cas, il y a un accord. Le but n'est pas de renégocier toute la convention; le but est de réparer les éléments déficients et de faire en sorte qu'on le fasse une fois pour toutes afin d'éviter de payer ultérieurement des experts chaque année quand il y aurait des contestations sur l'un ou l'autre élément.

Vous me dites aussi, j'en suis fort étonnée, que j'affaiblis la position de l'État en donnant aux exploitants le rapport de la CREG. Mais, enfin, ils connaissent de toute façon. Ils ont évidemment les équipes nécessaires. Ils ont donné tous les documents relatifs à leurs charges et à leurs revenus. Ils ont travaillé avec la CREG sur cette période-là entre...

Sommige parlementsleden beseften indertijd dat dat risico bestond en wilden dat op grond van de overeenkomst het zekere en precieze bedrag van een vergoeding ten voordele van de Staat zou kunnen worden bepaald, wat tenslotte de bedoeling ervan was.

De regering wordt geïnformeerd door de interkabinettenvergaderingen. Ze zal beslissen: het is normaal dat ze als bij deze overeenkomst betrokken partij in samenspraak met de exploitanten de beste beslissing zal nemen betreffende de keuze voor een expert. Net zomin als in het kader van artikel 16.3 en de toepassing ervan is het zo dat de regering eigenmachtig een expert kan aanstellen.

Dit akkoord werd uitgewerkt met de exploitanten. En dat is logisch, het gaat immers over een overeenkomst en daarvoor zijn er twee partijen nodig, net als voor een huwelijk of een echtscheiding. Het is niet de bedoeling om opnieuw over de overeenkomst te onderhandelen, maar om de ontoereikende elementen aan te passen, liefst eens en voor altijd.

U verwijt mij dat ik de positie van de Staat verzwak door het standpunt van de CREG mee te delen aan de exploitanten. Maar ze kennen dat standpunt!

01.170 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Ce n'est pas moi qui ai dit cela.

01.171 Marie-Christine Marghem, ministre: Je ne sais pas qui a dit cela.

Ils ont travaillé avec la CREG durant cette période en échangeant plusieurs notes de calculs. C'est parfaitement légitime. La CREG, qui est tout à fait indépendante, ne se sent pas l'objet de pressions, puisqu'elle exerce son devoir de vérification, qu'elle va conserver jusqu'en 2025, comme je l'ai déjà signalé à deux reprises la semaine dernière. Elle va continuer à examiner les coûts et les revenus. En outre, elle ne peut pas se substituer à ce que prévoit la convention, c'est-à-dire l'expert qui décide de fixer le montant ou bien les parties qui choisissent de changer les paramètres. Ce n'est pas en son pouvoir. La CREG n'a qu'un rôle bien précis, qui consiste à vérifier les

01.171 Minister Marie-Christine Marghem: Gedurende die periode hebben ze met de CREG samengewerkt door berekeningsnota's uit te wisselen, wat volstrekt legitiem is. De CREG heeft niet het gevoel dat ze onder druk wordt gezet. Ze oefent immers haar verificatieplicht uit, die ze tot in 2025 zal behouden. Ze kan niet in de plaats treden van de expert waarin de overeenkomst voorziet en die het bedrag bepaalt, of van

coûts et les revenus, qu'elle va encore garder pendant dix ans. Elle pourra le remplir dans de bonnes conditions parce qu'elle ne sera plus obligée de plaider pour telle ou telle hypothèse en fonction de tel ou tel paramètre qu'il faut corriger, de sorte qu'elle doit suggérer l'une ou l'autre solution.

Vous aurez remarqué, je le dis et le répète, que j'ai quand même opté pour la fourchette la plus haute dans l'intérêt de l'État et que j'ai donc fait en sorte de récupérer le montant maximum. Je me suis appuyée sur le rapport de la CREG qui, dans une hypothèse maximum, avait fixé le montant à trois millions supplémentaires. Donc, vous comprenez bien que, de toute façon, l'expert doit travailler en toute indépendance. Il importe qu'il reçoive tous les documents possibles et imaginables qu'il demandera. Il faut que nous ayons l'assurance qu'il puisse faire ce travail de manière approfondie et qu'il tranche définitivement ce problème.

Pour les 16 et 17 septembre, je vais prendre les dépêches Belga, parce que je vois que cela vous intéresse à juste titre. J'ai dit au président ne pas avoir l'impression d'avoir changé de ligne de communication entre ces deux dates. Ce n'est pas tant une question de fond que de communication. "Oui" m'a-t-il répondu. Vous le lui demanderez. En tout cas, je vais vous renseigner sur mes propos du 16 et du 17.

Le 16 septembre, je fais un Belga à 14 h 39. En effet, j'ai envoyé une lettre avec accusé de réception le 13 septembre à Electrabel. À ce moment-là, je n'ai toujours pas de réponse de EBL et Electrabel. Vous l'avez vu: je recevrai ces réponses le soir du 16 septembre à 19 h 30, ou 20 h. Ne me reprochez pas de vous connaître, ni d'essayer d'être très précise dans tout ce que je fais! C'est une des vertus de notre travail en commun: vous m'y avez habituée. À ce moment-là, aucun expert n'est désigné, aucun conflit n'est formalisé, puisque je n'ai pas de document écrit disant que l'on conteste le rapport de la CREG et que l'on veut – ou non, parce qu'ils pouvaient dire non – désigner un expert.

Mais le soir, je reçois, et vous l'avez vu dans les pièces que je vous ai transmises, la lettre d'EBL, et ensuite celle d'EDF. Le lendemain, je suis interrogée par RTL. Je peux dire non, je ne dirai rien, mais je ne crois pas que j'exagère en termes de communication publique, et je dis qu'il y a désignation d'expert. Forcément, puisque nous avons été d'accord avec cette manière de faire, et que celle-ci, au moment où cette proposition est faite, le vendredi soir, par EBL et Electrabel, est l'exécution de la convention.

Il n'y a donc pas différentes lignes de communication, mais une réalité qui change. Ne me reprochez pas de communiquer en fonction de la réalité! Je dis ce qui est au moment où je parle. Il n'y a pas d'expert à ce moment-là. Le soir, il y en a un. Le lendemain, je le dis. Forcément, il n'y a pas grand-chose d'autre à trouver là que l'évolution d'une réalité dont je me fais le témoin au travers d'une communication précise.

Ensuite, qu'est-ce que qui se passe... Je n'ai pas fini, monsieur Nollet...

de partijen die beslissen de parameters te veranderen. Haar rol is welomschreven.

In het belang van de Staat en op basis van de maximumhypothese van de CREG heb ik voor het hoogste bedrag geopteerd.

De expert moet in alle afhankelijkheid werken en alle documenten ontvangen waarnaar hij vraagt. We moeten de zekerheid krijgen dat hij zijn werk grondig kan doen en dat probleem definitief oplost.

Met betrekking tot 16 en 17 september zal ik de berichtgeving van Belga erbij nemen. Het gaat hier niet zozeer over de grond van de zaak dan wel over de communicatie.

Ik heb de antwoorden van Electrabel en EDF op 16 september tussen 19.30 en 20 uur ontvangen. Omdat het verslag van de CREG niet officieel werd betwist, was er nog geen deskundige aangesteld en was er nog geen formeel conflict. Ik verklaar de volgende dag op RTL dat er ter uitvoering van de overeenkomst een deskundige zal worden aangesteld, zoals verduidelijkt in de brief die ik de avond voordien ontvangen heb. De situatie was veranderd en dat heb ik duidelijk gecommuniceerd.

01.172 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Vous dites qu'il n'y a aucun

01.172 Jean-Marc Nollet (Ecolo-

montant contesté, raison pour laquelle aucun expert n'a été désigné. Vous le dites le 16. Or, le 16, vous dites par ailleurs que vous avez déjà contesté le montant. C'est ça qui ne va pas dans votre raisonnement! C'est comme ça tout le temps! Vous affirmez des choses mais quand on regarde dans le détail très précisément, vous êtes à côté de la plaque!

01.173 Marie-Christine Marghem, ministre: Mais non, monsieur Nollet, je suis désolée! Vous permettez! Monsieur Nollet peut me donner mon communiqué. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure, si mes réponses ne vous conviennent pas, faites-les à ma place!

01.174 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Le communiqué dit: "il n'y a actuellement aucun montant contesté, raison pour laquelle aucun expert n'est désigné".

01.175 Marie-Christine Marghem, ministre: Mais c'est la vérité! Merci de l'avoir lu à ma place, j'aurais dû mettre mes lunettes. C'est la vérité! Il n'y a pas de montant contesté! Relisez ma lettre du 13 septembre, elle est très précise. Je dis "vous me devez autant, payez-le moi". Eux me répondent: "non, nous ne sommes pas d'accord, et nous proposons la désignation d'un expert". C'est rigoureusement la vérité. Vous pouvez lire ça comme vous voulez.

01.176 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Il n'y a aucun montant!

01.177 Marie-Christine Marghem, ministre: Ce n'est pas vrai, monsieur Nollet. Je ne sais pas où vous étiez quand j'ai parlé du tableau tout à l'heure avec M. de Lamotte: je réclame 5,1 millions à chaque exploitant dans le tableau, et je leur demande de payer.

Vous devez admettre la réalité. Vous devez vous y conformer comme moi. Que s'est-il passé? Il y a eu une contestation qui s'est nouée le soir même parce qu'Electrabel et EDF m'ont répondu en disant "on n'est pas d'accord mais ok pour la désignation d'un expert". Pourquoi? Parce que la convention prévoit ce mode de règlement de conflits. Quand vous lisez l'article 8.3 et l'article 16.3, c'est le mode de règlement de conflits choisi par les parties.

Il y a un autre mode de règlement de conflits, je voulais y venir. Si effectivement, les parties n'avaient pas dit "proposons la désignation d'un expert", mais avaient dit "non, nous ne voulons pas d'expert, c'est 7,2 millions et basta", automatiquement nous aurions dû actionner ce qui est prévu dans la convention, à savoir le règlement arbitral.

Ce sont les articles repris à la fin de la convention et que vous connaissez bien – n'est-ce pas? – qui disent que pour le règlement des litiges, toute partie peut recourir au règlement de référé pré-arbitral de la Chambre de Commerce internationale, etc. (articles 19 et suivants).

On a prévu la même façon de travailler pour la convention de Doel 1 et de Doel 2, C'est le traité de la Charte de l'énergie, dont j'ai déjà

Groen): Op 16 september zegt u dat het bedrag niet wordt betwist, maar zegt u ook dat u het bedrag in uw brief van 13 september hebt betwist.

01.175 Minister Marie-Christine Marghem: Als u de brief van 13 september herleest, zult u zien dat daarin staat welk bedrag gevorderd wordt. De betrokkenen antwoorden me dat ze niet akkoord gaan met dat bedrag en stellen voor om een expert aan te stellen.

01.176 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): In die brief wordt geen enkel bedrag vermeld.

01.177 Minister Marie-Christine Marghem: Die brief bevat een tabel waarin de gevorderde bedragen vermeld worden, zoals ik eerder vanmiddag heb uitgelegd. De exploitanten waren het eens over de aanstelling van een expert, maar de overeenkomst voorziet tevens in een andere vorm van conflictbeslechting: arbitrage.

De overeenkomst voorziet in de mogelijkheid om een beroep te doen op de regeling van het prearbitrale kort geding van de Internationale Kamer van Koophandel, zoals dat vaak wordt bepaald in het Verdrag inzake het Energiehandvest als de betrokken partijen internationale bedrijven zijn.

Zover zijn we echter nog niet. Er is geen probleem, we moeten gewoon die expert aanstellen. De regering zal beslissen over de termijn en zijn opdracht. Het

parlé à maintes reprises dans cette commission, qui prévoit que quand on a des entreprises internationales, non seulement les États doivent protéger les investissements qui sont faits par ces entreprises – il a une règle particulière, à savoir la confidentialité –, mais on a aussi souvent des règlements arbitraux qui sont prévus. Ce ne sont pas les juridictions communes, habituelles qui gèrent ce type de litige.

Voilà comment fonctionne une convention.

Mais nous n'en sommes pas là. Il n'y a pas de difficulté, il faut désigner cet expert, le faire dans les meilleures conditions. Tout à l'heure, j'ai entendu les membres de cette commission dire: "nous aimerions savoir quand il est désigné, quelle sera sa mission, etc." Vous le saurez parce qu'évidemment, c'est le gouvernement qui tranchera à cet égard. Vous avez également demandé à savoir quel sera le montant qui sera arbitré, parce qu'à un moment donné, il va demander aux exploitants de payer un montant. Et donc, à ce moment-là, on le saura et on aura évidemment une explication sur ce travail.

Voilà.

01.178 Karine Lalieux (PS): (...)

01.179 Marie-Christine Marghem, ministre: Nous aimerions aller vite. De mon point de vue – je l'ai dit dans les discussions que nous avons eues –, j'aimerais qu'il puisse travailler dans les dix jours qui suivent sa désignation. Je crois que c'est tout à fait faisable. Si maintenant, évidemment, celui qui est choisi avec les conditions très strictes d'indépendance, de qualité d'expertise, etc., dit qu'il lui faut quinze jours, trois semaines ou un mois, ce sera comme cela. Le but, c'est, bien sûr, d'aller le plus vite possible, mais il faut surtout éviter de bâcler, il faut éviter que cet expert ne puisse pas travailler dans toutes les conditions de confidentialité, de sérénité, avec tous les documents voulus pour donner le bon chiffre.

01.180 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Quand pensez-vous pouvoir désigner l'expert?

01.181 Marie-Christine Marghem, ministre: Le gouvernement va se prononcer incessamment. Monsieur Nollet, je vous le dirai spontanément.

01.182 Karine Lalieux (PS): Il n'y croit plus!

01.183 Marie-Christine Marghem, ministre: Non, je pense qu'il n'y croit plus. Mais, monsieur Nollet, nous nous verrons encore le 4 octobre. Vous vous souvenez sans doute que nous avons reporté les questions à cette date.

Le président: Chers collègues, nous avons entendu les réponses de Mme la ministre. Nous verrons si les collègues les trouvent satisfaisantes ou pas.

Je vous propose que chacun fasse, de manière synthétique, une réplique en guise de conclusion, pour ne pas que nos travaux se prolongent éternellement. Je fais appel au souci de concision des collègues. Ensuite, nous parlerons de l'organisation des travaux. Qui souhaite prendre la parole?

bedrag dat zal worden bedongen, zal u vernemen wanneer hij de exploitanten om de betaling ervan zal verzoeken.

01.179 Minister Marie-Christine Marghem: Ik zou willen dat hij binnen de tien dagen na zijn aanstelling zijn taak zou kunnen aanvatten. Mijns inziens is dat haalbaar maar we moeten afwachten wat de expert zegt. We mogen dit vooral niet afraffelen.

01.180 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Wanneer zal de expert worden aangesteld?

01.181 Minister Marie-Christine Marghem: De regering beslist binnenkort.

01.184 Michel de Lamotte (cdH): Avant cela, il nous faut des réponses, monsieur le président, sinon, on va tourner en rond.

Le **président**: Chacun reposera ses questions, à tour de rôle.

01.185 Michel de Lamotte (cdH): On va tourner en rond, parce que des questions qui ont été posées n'ont pas trouvé de réponse de la part de la ministre.

01.185 Michel de Lamotte (cdH): De replieken worden een herhaling van hetzelfde, want op heel wat vragen kwam er geen antwoord van de minister.

01.186 Karine Lalieux (PS): Madame la ministre, on vous a demandé d'aller vite, je viens de l'entendre. Depuis combien d'heures et à cause de qui est-on ici? Deux séances, une séance plénière, deux commissions. Pourquoi? Parce que vous ne dites pas la vérité, parce que vous omettez de faire des choses. Quand vous êtes ici, c'est comme si vous étiez sur une scène de théâtre pour essayer de nous convaincre et surtout de nous enfumer. C'est toujours sous la pression que nous obtenons non pas des réponses satisfaisantes mais que nous obtenons des bribes de réactions. C'est tout ce qu'on obtient ici!

01.186 Karine Lalieux (PS): Mevrouw de minister, we zijn hier aanwezig omdat u de waarheid niet vertelt. Het is net alsof u op het toneel staat, en een rookgordijn voor ons wilt optrekken. We krijgen geen bevredigende antwoorden.

Madame la ministre, l'article 16.3 était au cœur de nos débats. Vous nous dites que vous avez bien réagi après la CREG, nous le contestons puisqu'au mois de décembre, la CREG vous demande aussi de saisir. Puis, vous avez dit: "qu'est-ce que vous croyez que j'ai fait dans mes réunions de février, de mars et d'avril?" Je vous le demande. J'imagine qu'il y a des procès-verbaux. La CREG vous a-t-elle accompagnée pour les paramètres? Votre administration vous accompagnait-elle? Vous n'avez pas pu trouver de solution pour les paramètres. Mais c'est sans doute moi qui ai, à nouveau, mal compris! Quels sont les résultats en ce qui concerne vos négociations sur le 16.3, toute seule face à Electrabel? Aucun! Allez-vous vraiment solliciter le 16.3 face à Electrabel? Avez-vous écrit une lettre selon laquelle vous activiez le 16.3 après le mois d'octobre et après le mois de décembre? Si oui, j'aimerais bien avoir l'ensemble des documents car il n'y a aucun résultat probant.

U zegt dat u actie ondernomen heeft, na de CREG. Wij contesteren dat, want in december vroeg de CREG u ook al om door te pakken. Wat hebt u gedaan tijdens de vergaderingen in februari, maart en april? Heeft de CREG u vergezeld toen de parameters aan bod kwamen? Wat hebt u bereikt tijdens uw persoonlijke onderhandelingen met Electrabel over artikel 16.3? Niets! Hebt u een brief geschreven waarin stond dat u artikel 16.3 zou activeren na de maand oktober en na de maand december? Ik zou graag over alle documenten beschikken!

Je dénonce aussi le fait que le 16.3 ne devait pas être activé en même temps que le 8.2. On ne négocie pas des paramètres qu'on aurait pu négocier, il y a un an, quand il y a un litige sur un montant! C'est là que vous affaiblissez l'État. Si vous aviez écouté la CREG, si vous vous étiez organisée avec une administration ou même avec une expertise extérieure pour notifier correctement le 16.3 à Electrabel et EDF, la CREG aurait pu correctement faire son évaluation et sa validation des chiffres au mois d'avril. Vous avez beau dire que non, vous ne nous avez pas convaincu de l'inverse. Ou alors donnez-moi tous les procès-verbaux des négociations que vous avez faites, avec qui, avec quelle expertise et avec quels paramètres et quels paramètres vous proposiez à Electrabel pour changer la convention.

Ik heb ook kritiek op het feit dat artikel 16.3 op hetzelfde moment werd geactiveerd als artikel 8.2. U verzwakt de positie van de Staat. Als u naar de CREG geluisterd had, als u ervoor gezorgd had dat de beslissing om artikel 16.3 te activeren op de juiste wijze aan Electrabel en EDF betekend werd, dan had de CREG de cijfers in april kunnen evalueren en valideren.

Par ailleurs, madame la ministre, sur le timing de l'expert, j'ai entendu que vous alliez nous répondre, sans doute le 4 octobre. Monsieur le président, je me permettrai d'y revenir car j'ai perdu le fil.

Wat het tijdpad voor de aanstelling van de expert betreft, heb ik gehoord dat u ons waarschijnlijk op 4 oktober antwoorden zult bezorgen.

01.187 Karin Temmerman (sp.a): Mevrouw de minister, u slaagt

01.187 Karin Temmerman (sp.a):

erin om iedere keer opnieuw zaken te verdraaien en de antwoorden waarom wij vragen niet te geven. En als het moeilijk wordt, is het confidantieel. Als wij heel precieze zaken vragen, zegt u dat u daarop niet kunt antwoorden omdat het confidantieel is.

Waar het iedere keer om gaat, is het feit dat de CREG u heeft verwittigd dat er een probleem was met de parameter en het feit dat u niet of veel te laat hebt geageerd.

U vraagt ons wat wij denken dat u hebt gedaan en u somt een aantal data in februari op. Dat kunnen wij niet weten, mevrouw de minister. U somt een aantal ontmoetingen met Electrabel en EDF op. Wat is daar besproken? Was de CREG daarbij? Hebt u dat samen met de CREG voorbereid?

Het feit alleen al dat de CREG u een brief schrijft op 10 oktober en zegt dat u 16.3 van de Conventie moet activeren, het feit dat de CREG dit in bijna exact dezelfde bewoordingen herhaalt in een brief van 17 december, met name dat er een probleem is met een van de parameters en dat zij u eraan herinneren dat u 16.2 van de Conventie kunt activeren, het feit alleen al dat de CREG dat doet, wil zeggen dat u niets hebt gedaan.

Anders zou de CREG niet herhalen dat u dit moet doen. Hebt u dit punt dan geactiveerd? Daarover antwoordt u dat het confidantieel is. En zelfs mocht dat het geval zijn, dan nog is er tussen oktober en februari heel veel tijd verstreken. Als het zo belangrijk is dat die parameters correct zijn, zodat er geen betwisting is, iets waarvan wij allemaal overtuigd zijn, dan had u onmiddellijk moeten ageren. Dat hebt u niet gedaan. U kunt ons daarvan niet overtuigen. Daarop geeft u geen antwoord. Daarover blijft u telkens opnieuw in het vage.

Mevrouw de minister, het draait altijd om hetzelfde. Wij willen allemaal dat Electrabel en EDF betalen wat ze moeten betalen, maar de manier waarop u in dit dossier opnieuw hebt gehandeld, blijft tot op het laatste moment vragen oproepen.

U zegt dat de opgegeven datum van 15 september geen datum is, want dat er daarop geen sancties zijn. Electrabel en EDF zouden toch niet op die manier reageren? Mevrouw de minister, ik weet niet of u goed hebt gelezen hoe Electrabel reageert.

Electrabel zegt dat u een expert mag aanstellen. Eigenlijk komt het daarop neer.

"Nous contestons les résultats de la mission de vérification effectuée par la CREG et nous ne sommes dès lors pas d'accord pour le paiement, etc."

Zij willen echter constructief zijn en u mag een expert aanduiden. Maar zeggen zij dat zij akkoord zullen gaan met de bevindingen van de expert? Helemaal niet.

U kunt de zaak trouwens ook omdraaien. Het feit dat te laat werd geageerd - u hebt hen immers op 13 september een brief gestuurd, waarop zij op 16 september hebben gereageerd, dus ook na

La ministre parvient systématiquement à déformer certains éléments et à éluder nos questions. Dès que cela se complique un peu pour elle, tout devient subitement confidentiel.

La ministre énumère plusieurs réunions avec Electrabel et EDF en février. De quoi y a-t-on discuté? La CREG était-elle présente? La ministre a-t-elle préparé les réunions avec la CREG? Si la CREG a envoyé le 10 octobre un courrier à la ministre l'exhortant à activer l'article 16.3 de la convention et qu'elle l'a à nouveau rappelé le 17 décembre, cela signifie tout de même, selon moi, que la ministre n'a rien fait. Elle aurait évidemment dû agir sur-le-champ et elle ne l'a pas fait.

Nous voulons tous qu'Electrabel et EDF payent leur dû. En attendant, le comportement de la ministre continue de soulever de nombreuses questions.

La ministre affirme que la date du 15 septembre pour la désignation d'un expert n'est pas un ultimatum, parce qu'aucune sanction n'est prévue. Electrabel indique pour sa part que la ministre peut désigner un expert.

Electrabel zegt dat het de resultaten van de verificatieopdracht van de CREG aanvecht en derhalve niet akkoord gaat met de betaling enz.

Ils ne précisent pas qu'ils approuveront ce que l'expert dira. La réaction tardive de la ministre peut également être l'occasion de constater que l'on sort également du cadre de la convention à cet égard et qu'il faut dès lors se

15 september –, kan een aanleiding zijn om vast te stellen dat ook dat buiten de conventie valt en dat men dus heel coulant zal zijn.

Mevrouw de minister, ik begrijp het echt niet. U beweert zozeer begaan te zijn met het algemeen belang en met de consument, en ik begrijp dan ook niet waarom u dit dossier op dergelijke manier hebt behandeld. *C'est du jamais vu.*

Geef toe dat u de zaak hebt laten aanslepen. Ik hoop dat wij daarvan de gevolgen niet zullen dragen. Wij kijken uit naar de expert die zal worden aangesteld en naar de manier waarop het dossier verder zal worden genegotieerd.

01.188 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Mijnheer de voorzitter, ik wil heel kort mijn indruk geven omtrent de bespreking van deze namiddag tot nu.

Mevrouw Marghem, mochten de ambtenaren van Financiën belastingen innen op de manier waarop u handelt, dan zou ons land met een nog veel groter financieel probleem kampen. In die mening ben ik andermaal bevestigd.

Mevrouw Marghem, ik zal mij beperken tot de enige vraag die er vandaag nog toe doet, te weten de betrokkenheid van de eerste minister in het dossier. Hij was op 29 juni op de hoogte. Wat is er tussen u en de eerste minister alsook tussen de eerste minister en de exploitanten en tussen de eerste minister en de CREG nog gebeurd? Kunt u daarover duidelijk zijn, alsublieft?

De **voorzitter**: Mijnheer Calvo, wacht u op een antwoord? (*Instemming.*)

Mevrouw de minister, de heer Calvo stelde een concrete vraag.

01.189 Marie-Christine Marghem, ministre: Le premier ministre a un collaborateur qui participe aux IKW, donc ce collaborateur est au courant du rapport de la CREG, de ce qui a été fait à ce moment-là. De mémoire, au mois de juillet, il a adressé un mail à notre cabinet et il a participé également aux IKW du 19 et du 23 septembre. Il n'y a donc aucun problème. Je comprends vos inquiétudes. Le problème est évidemment de savoir si j'ai un gros doigt vengeur au-dessus de moi qui me dit "attention, madame Marghem, vous êtes sous tutelle, faites bien attention!"

Donc le cabinet du premier ministre a fait ce qu'il devait faire pour que le cabinet fonctionnel fasse lui-même son travail, et ceci sans difficulté.

01.190 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Je comprends quand vous dites qu'ils ont participé aux IKW en septembre, mais ce n'est pas pour obliger le cabinet fonctionnel à passer par certaines étapes ou démarches. Qu'est-ce que le cabinet du premier ministre a fait après le 29 juin, à part des intercabinets?

01.191 Marie-Christine Marghem, ministre: Je vous dis, je crois qu'il y a eu des mails, ou un mail – en tout cas je me souviens d'un mail le 1^{er} juillet – où le membre du cabinet du premier ministre nous demande ce qu'il en est au sujet du rapport de la CREG.

montrer particulièrement accom-
modant.

Pour quelqu'un qui affirme se soucier de l'intérêt général, je ne comprends pas la manière dont la ministre a géré ce dossier. Il faut tout de même qu'elle admette avoir fait traîner les choses. J'espère en tout cas que nous ne devrons pas en assumer les conséquences.

01.188 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Quelle est l'implication du premier ministre dans ce dossier?

01.189 Minister Marie-Christine Marghem: Een medewerker van de eerste minister woont de vergaderingen van de interkabinettenwerkgroep bij en is op de hoogte van het rapport van de CREG. In juli heeft hij een mail naar ons kabinet gestuurd, en hij was aanwezig op de vergaderingen van de interkabinettenwerkgroep op 19 en 23 september.

01.190 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Welke actie heeft het kabinet van de eerste minister na 29 juni ondernomen?

01.191 Minister Marie-Christine Marghem: Ik herinner me een mail van 1 juli waarin de kabinets-medewerker van de eerste minister ons vraagt wat de stand van zaken is naar aanleiding van

het rapport van de CREG.

01.192 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Donc, si je comprends bien, le 29 juin, le cabinet du premier ministre et votre cabinet sont au courant des problèmes. Et la seule chose que le cabinet du premier ministre fait ensuite, c'est envoyer un mail à votre cabinet?

01.192 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Als ik het goed begrijp, is het kabinet van de eerste minister op 29 juni op de hoogte van de problemen en stuurt het enkel een mail naar uw kabinet?

01.193 Marie-Christine Marghem, ministre: Mais évidemment, monsieur Calvo, écoutez, vous grossissez les choses à plaisir. C'est normal: il y a un ministre fonctionnel, moi, et nous avons donc un collaborateur qui s'occupe de ce dossier et ce collaborateur travaille; il a fait ce que je viens de vous expliquer, il a eu une rencontre avec la CREG le 19 juillet, il a posé des questions à la CREG, il a eu les réponses le 11 août, etc., etc.

01.193 Minister **Marie-Christine Marghem**: Dat is niet meer dan normaal! Er is een bevoegde minister, ikzelf, en bij mijn kabinet is er een medewerker die zich met dit dossier bezighoudt.

01.194 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Vous confirmez donc qu'à part ce mail, le cabinet du premier ministre n'a rien fait jusqu'à l'IKW du 19 septembre? C'est quand même important. C'est toujours le cas avec cette convention. Quand M. Wollants faisait allusion à Di Rupo tout à l'heure, celui-ci était au courant aussi, puisqu'il a co-signé la convention. Donc, la question du rôle du premier ministre n'est pas bizarre!

01.195 Marie-Christine Marghem, ministre: On va demander tous les mails de l'époque, monsieur Calvo, tous les mails de l'époque entre M. Di Rupo et M. Wathelet, pour savoir si le premier ministre ... Un premier ministre, en général, a une position transversale et il laisse ses ministres travailler dans la fonctionnalité qui est la leur. C'est tout. J'ai répondu.

01.195 Minister **Marie-Christine Marghem**: Een eerste minister laat zijn ministers hun taak uitvoeren.

01.196 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Oui, si le travail des ministres est correct, je comprends cette attitude. Mais dans ce dossier-ci, je ne comprends pas qu'après les avertissements de la CREG, le premier ministre ne fait que cela, qu'il attend que des articles paraissent dans *Le Soir* pour participer aux intercabinets. Je ne comprends pas.

01.196 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Dat begrijp ik als het werk van de ministers tot tevredenheid stemt, maar ik begrijp niet dat de eerste minister de artikelen in *Le Soir* afwacht om aan de interkabinettenvergaderingen deel te nemen.

Je remercie la ministre d'être très claire sur le rôle ou le manque de rôle du premier ministre dans ce dossier. On va assurer un suivi.

Le **président**: Une petite précision à cet égard: des questions sont adressées au premier ministre en commission de l'Intérieur, comme il se doit. Le débat pourra se faire à cet endroit-là le moment venu.

Monsieur de Lamotte, vous avez encore des questions?

01.197 Michel de Lamotte (cdH): Oui, monsieur le président, j'ai encore des questions pendantes. Je souhaiterais que Mme la ministre y réponde. Elles sont au nombre de quatre au moins.

01.197 Michel de Lamotte (cdH): Ik heb geen antwoord gekregen inzake de onwerkzame parameter die werd opgenomen in de overeenkomst betreffende Doel 1 en 2. U hebt 0,995 vermeld in plaats van 0,996: dat kost 2,5 miljoen euro. Bent u zich daarvan bewust?

Je n'ai pas eu de réponse en ce qui concerne les paramètres. Madame la ministre, vous critiquez la convention Tihange 1 en disant qu'elle est mal faite, que les paramètres ne fonctionnent pas. Mais dans l'annexe C2 à la convention concernant Doel 1 et Doel 2, vous reprenez le même paramètre. Vous avez écrit 0,995, alors qu'il s'agissait d'écrire 0,996. Cela coûte 2,5 millions d'euros. Est-ce que vous en êtes consciente? Allez-vous donner 2,5 millions de plus à Electrabel?

Le **président**: Pouvez-vous répondre, madame la ministre?

01.198 Marie-Christine Marghem, ministre: La réponse est non, et non. Non, les paramètres dont vous parlez, que j'aurais, etc: non. Et non: j'ai réclamé 3 millions.

01.198 Minister Marie-Christine Marghem: Het antwoord is tweemaal neen.

01.199 Michel de Lamotte (cdH): Quand vous dites non, vous ne voulez pas expliciter, alors que le paramètre dans la convention T1 n'est pas exact. Vous le critiquez, mais vous prenez le même.

01.200 Marie-Christine Marghem, ministre: Si nous voulons rentrer dans le détail des paramètres, je vous ai dit, et je vous répète, qu'il faut commencer à entrer dans le rapport de la CREG. Si une décision est prise de le faire dans le cadre d'une *data room*, il n'y a pas de problème. Mais ici, je ne le ferai pas.

01.200 Minister Marie-Christine Marghem: Om meer details te geven over de parameters moet ik het verslag van de CREG onthullen en dat zal ik hier niet doen.

01.201 Michel de Lamotte (cdH): Il s'agit de la convention Doel 1 et 2. C'est de maintenant que nous parlons. C'est d'application maintenant.

01.202 Marie-Christine Marghem, ministre: J'ai répondu, monsieur le président.

01.203 Michel de Lamotte (cdH): Non, vous n'avez pas répondu. Et je vous signale que le premier ministre a aussi signé ce document.

01.203 Michel de Lamotte (cdH): Het antwoord over de dwingende termijn is niet bevredigend. Ik zou graag meer uitleg krijgen van de minister en het standpunt van de juridische diensten van de Kamer over de dwingende termijn van 30 september vragen.

Deuxièmement, monsieur le président, j'ai toujours une hésitation et je ne suis pas convaincu par la réponse de Mme la ministre sur la notion des délais de rigueur. Dans la note de Janson-Baugniet, il y a deux tirets sur la date du 15 avril et du 15 septembre; il n'y a pas de tiret sur la date du 30 septembre.

Manifestement, il y a un flou dans la question. Je voudrais bien que Mme la ministre, si elle peut, le précise. Mais moi, monsieur le président, je vous demande de solliciter les services juridiques de la Chambre, puisqu'on ne peut pas entendre le complément de Janson-Baugniet, pour savoir si le 30 septembre est à leur avis un délai de rigueur.

Le **président**: Monsieur de Lamotte, je prends bonne note de votre demande.

01.204 Michel de Lamotte (cdH): Troisième élément, Mme la ministre ne m'a pas répondu sur les courriers qui ont précédé son mail du 23 octobre. J'ai effectivement demandé à avoir les copies des documents, comme le président de la Chambre, reçus hier après-midi, c'est-à-dire qui ont été écrits le 21 ou le 22 octobre. Je voudrais bien savoir si nous pouvons disposer de ces courriers.

01.204 Michel de Lamotte (cdH): Ik heb evenmin een antwoord gekregen op de brieven voorafgaand aan de mail die de minister op 23 september verstuurde. Kan u deze meedelen?

Le **président**: Si vous le permettez, quand nous aurons terminé, nous parlerons de l'ordre des travaux et nous reviendrons sur les documents.

01.205 Michel de Lamotte (cdH): Monsieur le président, je vous prie alors d'insérer cette question et les simulations de la CREG dans la liste.

01.205 Michel de Lamotte (cdH): Mijnheer de voorzitter, ik zou willen dat u mijn vraag betreffende die documenten en de simulaties van

Quatrièmement, vous avez donné tous les arguments de la CREG aux exploitants, puisque vous avez transmis ce rapport. Ils en disposent donc pour pouvoir les démonter. Si vous avez transmis le rapport de la CREG *in extenso*, cela signifie que vous avez communiqué les éléments économiques d'Electrabel à EDF et inversement.

de CREG aan de lijst toevoegt. Mevrouw de minister, door de exploitanten dat rapport te bezorgen, hebt u ze ook alle argumenten van de CREG in handen gegeven, waardoor ze die kunnen ontkrachten, en hebt u de economische gegevens van Electrabel aan EDF meegedeeld en omgekeerd.

01.206 Marie-Christine Marghem, ministre: Ils sont copropriétaires, monsieur de Lamotte.

01.207 Michel de Lamotte (cdH): Je le sais bien, madame la ministre.

01.208 Marie-Christine Marghem, ministre: Comme ils sont propriétaires d'une même centrale, ils savent très bien ce qu'il en est des coûts et des revenus de celle-ci.

01.208 Minister **Marie-Christine Marghem**: Als eigenaars van dezelfde centrale kennen ze de kosten en de inkomsten ervan.

01.209 Michel de Lamotte (cdH): En ce cas, pourquoi EDF veut-elle que la convention reste secrète et confidentielle, et pas Electrabel, si elles sont ensemble?

01.209 Michel de Lamotte (cdH): Waarom wil EDF in dat geval dat de overeenkomst geheim en vertrouwelijk blijft, in tegenstelling tot Electrabel, als ze samen handelen?

01.210 Marie-Christine Marghem, ministre: Mais non, monsieur de Lamotte! Electrabel nous a transmis – je suppose que le président l'a dit et, s'il ne l'a pas dit, il va le faire ...

Le **président**: Je ferai la synthèse en fin de réunion, madame la ministre.

01.211 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, excusez-moi.

Electrabel veut également le maintien de la confidentialité. J'ai reçu la réponse des deux.

01.211 Minister **Marie-Christine Marghem**: Electrabel wil eveneens dat de vertrouwelijkheid gehandhaafd blijft. Ik heb het antwoord van beide ontvangen.

01.212 Karin Temmerman (sp.a): Vous l'avez dit autrement, madame la ministre.

01.213 Marie-Christine Marghem, ministre: Pardon?

01.214 Karin Temmerman (sp.a): Vous l'avez dit autrement la semaine dernière.

01.214 Karin Temmerman (sp.a): Vorige week zei u nog iets anders.

01.215 Marie-Christine Marghem, ministre: Madame Temmerman, je l'ai dit autrement parce que – je l'ai dit tout à l'heure –, lorsque j'ai interrogé M. Mestrallet en juin 2015 pour Electrabel et M. Lévy pour EDF, le premier a marqué son accord pour une *data room*, tandis que le second a dit n'être d'accord avec rien, car il souhaitait une confidentialité totale. C'était la dernière information dont je disposais.

01.215 Minister **Marie-Christine Marghem**: Ik heb iets anders gezegd omdat tijdens mijn contacten in juni 2015 met de heer Mestrallet van Electrabel en de heer Lévy van EDF, de eerste zijn fiat verleende voor een *data room* en de tweede dat weigerde omdat

Comme je m'attendais à vos questions, je les ai anticipées. Je l'ai

demandé à Electrabel et à EDF et j'ai ici la réponse que vous pourrez lire car elle sera distribuée. Elle l'a déjà été. Très bien!

Je ne peux pas les obliger à dire ceci ou cela. Ils disent ce qu'ils estiment devoir dire et c'est leur liberté. Je m'excuse de le répéter; c'est le caractère initial de la convention où les trois parties étaient d'accord et demandaient la confidentialité. C'est tout!

hij wilde dat het confidentiële karakter onverkort werd gehandhaafd.

Vooruitlopend op uw vragen heb ik Electrabel en EDF de vraag gesteld; het antwoord daarop wordt rondgedeeld. Ze zijn vrij om hun wensen kenbaar te maken en ze vragen dat het oorspronkelijke vertrouwelijke karakter van de overeenkomst, waarover de drie partijen het eens waren, wordt behouden.

01.216 Michel de Lamotte (cdH): Madame la ministre, en date du 11 août, vous avez dit que c'était la première information sur les paramètres. Vous l'avez dit la semaine passée. Lorsque vous lisez le rapport de ce mail, il n'est nullement question des paramètres. Je ne vois donc pas où vous êtes allée chercher cela. Il y a des questions qui sont posées et pour lesquelles il n'y a pas de réponse.

Vous avez dit que la CREG a nécessité de connaître les coûts pour définir les paramètres. Pas du tout! On ne définit pas les paramètres en fonction d'une réponse qu'on veut entendre. On définit des paramètres et, puis alors, les éléments viennent compléter et on a une réponse. Vous faites l'inverse de qu'il faut absolument faire!

01.216 Michel de Lamotte (cdH): U verklaart de eerste informatie over de parameters op 11 augustus te hebben ontvangen. In de informatie die wij over die mail ontvingen, wordt er geen gewag gemaakt van de parameters.

U hebt gezegd dat de CREG over de kosten moest beschikken om de parameters te kunnen bepalen. Parameters worden echter niet bepaald in functie van een antwoord dat men wil horen. Ze worden bepaald en dan volgen de gegevens!

01.217 Marie-Christine Marghem, ministre: Il faut absolument que vous présentiez votre candidature à la CREG, monsieur de Lamotte! Je pense qu'ils ont besoin de vous.

Le **président**: Le parlement a le dernier mot pour sa réplique. Monsieur de Lamotte, quelle est votre conclusion?

01.218 Michel de Lamotte (cdH): Il y aura trop de monde à la CREG, madame la ministre. Je pense que ce n'est pas utile. Il y a d'autres choses à faire, notamment bien gérer le dossier de l'énergie.

01.219 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, j'ai encore une question que je n'adresse pas à la ministre. Combien de temps Charles Michel acceptera-t-il encore ce genre de situation?

01.219 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Hoe lang zal Charles Michel dergelijke situaties nog aanvaarden?

Le **président**: Si je peux considérer que nous avons terminé notre échange de vues, avant d'aborder l'ordre des travaux, je voudrais vous donner deux ou trois informations.

De **voorzitter**: De twee mails van Engie-Electrabel werden gecommuniceerd.

Madame la ministre, les deux mails d'Engie-Electrabel ont été distribués en toute transparence aux collègues.

Binnen de 48 uur zal er een voorlopige versie van het beknopt verslag in de beide landstalen op de website van de Kamer beschikbaar zijn. Het debat is nog lang niet gesloten. Tijdens de

Un compte rendu provisoire sera disponible sur le site de la Chambre dans les 48 heures. Merci aux services: nous avons quand même eu un débat de plusieurs heures, dans les deux langues. Il me semble

que chacun s'est exprimé. À titre personnel, comme certains collègues, je ne suis pas convaincu que toutes les réponses ont été données à toutes les questions, mais nous restons toujours, dans ce type de débat, sur certaines frustrations. Je n'ai pas apprécié les réponses du type "c'est la faute à Voltaire, c'est la faute à Rousseau". Le débat, je pense, n'est pas terminé.

Pendant cette séance, nous avons adressé un courrier à Mme Fauconnier sur la question de la *data room*. Une part essentielle de nos débats a tourné autour de la notion de confidentialité. Je la trouve fort raisonnable, et dans l'ensemble, je trouve que divers commissaires sont allés en ce sens, même s'ils ne sont plus tous présents. Cette formule est un bon compromis et crée un réel équilibre entre la notion de confidentialité, qui est d'ailleurs rappelée par les deux mails d'Engie-Electrabel, et le contrôle parlementaire.

Je crois que cela porte sur deux choses: la première est ce qui concerne la CREG, le rapport confidentiel et les courriers qui, dans la version qui nous en a été transmise, ont été expurgés des éléments dits secrets ou confidentiels. Deuxième chose, madame la ministre, dans la confidentialité, on trouve aussi ce qui est de votre ressort, où vous dites à M. le président de la Chambre que ceci est contraint par la confidentialité. On peut laisser cela de côté dans un premier temps.

Mme Fauconnier me répond ceci: "En réponse à votre lettre du 27 septembre 2016, et au nom du comité de direction, nous souhaitons signaler que la CREG n'est pas 'propriétaire' des chiffres donnés, contenus dans le rapport confidentiel relatif à la mission de la CREG dans le cadre de la convention Tihange 1. Ce sont Engie et EDF qui disposent du droit de confidentialité sur ces données, comme cela s'est passé pour la convention Tihange 1. Prévoir une *data room* ne résout pas le problème de la confidentialité, car la CREG resterait une source potentielle de 'fuite' des chiffres commercialement sensibles et donc passible du pénal. Une solution, si vous souhaitez, malgré tout, cette *data room*" – et je pense que certains collègues ont insisté – "consisterait à signer une décharge à la CREG sur son devoir de confidentialité" – c'est donc un message qu'elle adresse à celui qui lui a envoyé le courrier, c'est-à-dire moi-même, le président de la commission – "et un engagement de la part des parlementaires à respecter l'obligation de secret. Aucune mention de ce rapport ne pourra être publiée dans les actes. En outre, la CREG accepterait de communiquer, à travers la *data room*, ce rapport à titre exceptionnel, vu que certains parlementaires, à l'occasion de la séance en cours, disposent manifestement de ce document et qu'il nous paraît important qu'une information soit identiquement partagée entre tous les parlementaires". Je partage cette opinion. "À ces conditions, nous mettrons à disposition les documents demandés".

Voilà une réponse circonstanciée. Elle invite le président de la commission à prendre ses responsabilités. Chaque collègue qui irait consulter signerait un document. Je suis en faveur de cette formule. Je m'en expliquerai rapidement avec Mme Fauconnier. Nous verrons la suite qui sera réservée à cela, mais je vais apporter une réponse positive à la demande de décharge. En effet, je crois que d'un point de vue démocratique, les membres de ce parlement ont le droit de prendre connaissance des documents, dans des conditions assez strictes, alors que des collaborateurs du ministre ont eu la version confidentielle entière avec les chiffres et les données. Je ne vois pas

vergadering hebben we een schrijven aan mevrouw Fauconnier gericht over de *data room*. Die formule is een goed compromis tussen de confidentialiteit en de parlementaire controle. Ze heeft meer bepaald betrekking op het confidentiële rapport en de briefwisseling waaruit de vertrouwelijke gegevens werden weggelaten.

Mevrouw Fauconnier antwoordt dat niet de CREG de 'eigenaar' is van de in het confidentiële rapport betreffende Tihange 1 opgenomen cijfers, maar dat Engie en EDF dat zijn en dat ze recht hebben op geheimhouding; dat het inrichten van een *data room* het geheimhoudingsprobleem niet oplost omdat de CREG nog steeds een mogelijke bron van een informatiek zou zijn; dat een oplossing erin zou bestaan dat men de CREG ontheft van haar geheimhoudingsplicht en dat de parlementsleden zich ertoe verbinden die verplichting na te leven. De CREG zou er onder die voorwaarden uitzonderlijk mee kunnen instemmen het rapport via de *data room* ter beschikking te stellen, omdat bepaalde parlementsleden dat document klaarblijkelijk in handen hebben en het belangrijk lijkt dat de parlementsleden over dezelfde informatie beschikken.

Ik ben voorstander van die formule en zal positief antwoorden op het verzoek om ontheffing. Uit een democratisch oogpunt hebben de parlementsleden het recht kennis te nemen van de documenten waarvan medewerkers van de minister de integrale confidentiële versie hebben ontvangen.

We zullen zo snel mogelijk contact opnemen om die *data room* te organiseren.

de raison pour laquelle les parlementaires ne pourraient pas en prendre connaissance.

Partant de cela, nous prendrons les contacts dans les meilleurs délais en ce sens, pour pouvoir organiser, dans un premier temps, cette *data room* avec les documents et courriers de la CREG. Je ne sais pas s'il y a des demandes d'intervention sur l'organisation des travaux.

01.220 Karine Lalieux (PS): Monsieur le président, je rejoins votre proposition de décharge et je rappelle que la confidentialité fait partie du Règlement de la Chambre. J'ai une autre demande par rapport à la confidentialité, dans les mêmes circonstances. C'est que la demande faite à la CREG soit également faite pour les documents de la ministre qui ont aussi été expurgés.

01.221 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, si on se réfère au début de nos travaux, la ministre a argumenté et justifié qu'une série de documents qu'elle possédait n'allaient pas être transmis parce que la CREG ne transmettait pas son rapport.

01.222 Marie-Christine Marghem, ministre: Non. Lorsque cela atteint le fond de la convention, je ne le fais pas.

01.223 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Comme on a trouvé les modalités pour fonctionner, je demande simplement, en toute cohérence, que l'ensemble des documents soient aussi transmis. Il faut que ce qui rentre dans la *data room* y soit déjà et que ce qui doit rentrer en complément vienne en complément; de la sorte on réconcilie les deux temps.

Je dis à la ministre que la responsabilité est sur elle. Il n'y a plus le moindre argument qui bloque. On a trouvé les modalités. Madame la ministre, je vous demande de faire preuve de toute la transparence.

01.224 Benoît Friart (MR): Monsieur le président, ce que vous venez de proposer ici ne doit-il pas plutôt être débattu en Conférence des présidents?

Le président: C'est une demande qui m'est adressée en tant que président de cette commission. Je prendrai mes responsabilités par

01.220 Karine Lalieux (PS): Ik sluit me bij uw voorstel aan.

Voorts vraag ik dat het verzoek dat aan de CREG werd gericht, ook zou worden geformuleerd voor de documenten van de minister waaruit eveneens vertrouwelijke informatie werd verwijderd.

01.221 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Bij de aanvang van onze werkzaamheden voerde de minister aan dat een reeks documenten waarover zij beschikte niet zou worden overgemaakt, omdat de CREG haar rapport niet overmaakte.

01.222 Minister Marie-Christine Marghem: Nee. Wanneer ze betrekking hebben op de inhoud van de overeenkomst en het vertrouwelijke karakter ervan in het gedrang brengen, doe ik dat niet.

01.223 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Aangezien we de modaliteiten hebben vastgesteld voor de werkwijze, vraag ik simpelweg en logischerwijs dat al de documenten zouden worden overgemaakt.

Er is geen enkele reden meer om dat niet te doen. De modaliteiten zijn vastgesteld. Mevrouw de minister, ik vraag u volledige transparantie aan de dag te leggen.

01.224 Benoît Friart (MR): Moet wat u net heeft voorgesteld niet veeleer door de Conferentie van voorzitters worden besproken?

De voorzitter: Het is een verzoek dat ik gekregen heb als voorzitter

rapport à cela.

01.225 Karin Temmerman (sp.a): Het is de voorzitter die beslist. Dat is al een paar keer herhaald in de Conferentie van voorzitters.

01.226 Michel de Lamotte (cdH): Monsieur le président, je souhaiterais que sur la ligne du temps, après la fermeture de la *data room*, puisque j'imagine qu'il y aura un certain délai de consultation par les parlementaires, nous puissions avoir une audition de la CREG. Et d'Electrabel et de EDF aussi. Sans oublier la note du service juridique.

Le **président**: C'est noté, monsieur de Lamotte. La parole est à Mme Cassart.

01.227 Caroline Cassart-Mailleux (MR): Franchement, j'avais bien lu l'ordre du jour des travaux, j'ai écouté beaucoup de choses aujourd'hui. Je sais bien que la commission peut organiser ces travaux mais quand on en arrive à des choses aussi importantes, je demande à ce que les décisions repartent à la Conférence des présidents.

Nous n'avons de toute façon pas le quorum pour décider là maintenant.

01.228 Marie-Christine Marghem, ministre: En effet, monsieur le président, votre commission n'a malheureusement pas le quorum. Je suis désolée.

Le **président**: Nous ne décidons pas des auditions pour le moment. J'ai bien pris note de la demande de M. de Lamotte et il a bien indiqué, sur la ligne du temps, qu'il fallait d'abord régler le problème du *data room*, avoir les éléments et ensuite, nous verrons. Je remettrais donc l'ordre des travaux à une prochaine commission.

01.229 Caroline Cassart-Mailleux (MR): On pourra quand même être consulté et le décider. On ne décide pas de l'ordre des travaux maintenant.

Le **président**: C'est ce que je viens de dire: on ne décide pas de l'ordre des travaux maintenant. La parole est à M. Friart.

01.230 Benoît Friart (MR): Je reviens sur ce que ma collègue disait. J'entends que nous émettons des suggestions mais aucune décision n'est prise ce soir et on reviendra à tous ces sujets lors d'une prochaine réunion, lorsque le quorum sera atteint.

01.231 Karine Lalieux (PS): Deux choses. Nous n'en pouvons rien si la majorité ne veut pas rester jusqu'à la fin des débats pour protéger sa ministre. C'est aussi un signal de l'ensemble des autres partis, puisqu'il n'y a plus que le MR qui soit présent. Nous prenons simplement note.

van deze commissie.

01.225 Karin Temmerman (sp.a): La décision revient au président. Cela a déjà été indiqué à plusieurs reprises en Conférence des présidents.

01.226 Michel de Lamotte (cdH): Zouden wij na de 'sluiting' van de *data room* een hoorzitting kunnen houden met vertegenwoordigers van de CREG, Electrabel en EDF, en kunnen wij ook de nota van de juridische dienst ontvangen?

01.227 Caroline Cassart-Mailleux (MR): De commissie kan haar werkzaamheden uiteraard regelen, maar wanneer het over dergelijke belangrijke aangelegenheden gaat, vraag ik dat de beslissingen zouden uitgaan van de Conferentie van voorzitters.

Het vereiste quorum is sowieso niet bereikt om daar nu over te beslissen.

De **voorzitter**: We beslissen nu niet over hoorzittingen. Ik heb het verzoek van de heer de Lamotte over de opeenvolging van de gebeurtenissen genoteerd.

01.231 Karine Lalieux (PS): Wij kunnen er niet aan doen dat de meerderheid niet tot het einde van de debatten wil blijven om haar minister te verdedigen! Alleen de

MR is aanwezig.

01.232 Caroline Cassart-Mailleux (MR): (*Hors micro*)

01.233 Benoît Friart (MR): (*Hors micro*)

01.234 Marie-Christine Marghem, ministre: (*Hors micro*) Il est déjà sept heures du soir. Cela fait déjà longtemps que j'aurais pu partir, mais je suis restée pour répondre à vos questions.

01.235 Karine Lalieux (PS): Il n'y a que la vérité qui blesse.

01.236 Marie-Christine Marghem, ministre: Ne boudez pas votre plaisir.

01.237 Karine Lalieux (PS): Je rappelle que l'ordre des travaux figurait en point 2. Vous avez joué la transparence, monsieur le président, puisque cela figure à l'ordre du jour en toutes lettres, de façon très compréhensible. "Ordre des travaux", c'est plus compréhensible que ce que nous avons entendu aujourd'hui.

Par ailleurs, la CREG demande juste une décharge du président, et vous avez pris votre responsabilité. Il ne s'agit donc pas de revenir sur cette décision.

En outre, nous avons la ministre ici devant nous. J'ai fait une demande, et M. Nollet a fait la même demande, d'avoir la même levée de confidentialité qu'au niveau de la CREG pour tous les documents de la ministre que nous avons reçus expurgés.

01.237 Karine Lalieux (PS): Het tweede agendapunt was de regeling van de werkzaamheden: dat liet alvast aan duidelijkheid niets te wensen over, mijnheer de voorzitter.

De CREG vroeg echter alleen dat de voorzitter haar van haar geheimhoudingsplicht zou ontheffen: u hebt uw verantwoordelijkheid opgenomen en op die beslissing hoeft men niet terugkomen.

We hebben gevraagd dat, in het kader van een *data room*, het vertrouwelijke karakter van alle documenten van de minister die we met schrappingen hebben ontvangen, wordt opgeheven, zoals dat ook voor de stukken van de CREG zal gebeuren.

Le **président**: Dans l'optique d'une *data room*, bien entendu?

01.238 Karine Lalieux (PS): Dans les mêmes conditions que la CREG. Je demande simplement à la ministre si, oui ou non, elle nous donnera l'ensemble des documents.

Pour les auditions, j'entends bien les arguments du MR. Nous voterons bien entendu à cet égard quand nous serons en nombre. Ici, il ne s'agit pas d'auditions, il s'agit d'une décharge. Et le président a pris toutes ses responsabilités.

01.239 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je distingue bien ce que nous avons au point 1 de notre ordre du jour et la communication que vous avez faite à la fin des travaux sur le point 1, avec la question de la décharge et la demande aux collègues qui souhaiteraient entrer dans la *data room* de signer, eux aussi, le document. Ceci est relatif au point 1. C'est acté. C'est terminé. C'est dans le rapport.

01.238 Karine Lalieux (PS): Ik vraag de minister of zij ons alle documenten zal bezorgen.

Over de hoorzittingen zullen we stemmen wanneer het quorum is bereikt. Hier gaat het over een ontheffing. De voorzitter heeft zijn verantwoordelijkheid opgenomen.

01.239 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Met betrekking tot punt 2 van de agenda wordt er gevraagd om de CREG en vervolgens Electrabel en EDF te horen. Wat zegt de procedure?

Sur le point 2, il y a des demandes qui sont formulées aujourd'hui pour auditionner la CREG dans un premier temps, si j'ai bien entendu, et Electrabel et EDF dans un second temps. Que dit la procédure quand on est en nombre comme on l'est aujourd'hui?

Le **président**: Nous ne sommes pas dans les conditions pour pouvoir décider maintenant. De toute façon, je considère qu'il s'agit d'une demande informelle. J'entends les demandes et on reviendra discuter de l'ordre du jour et de l'organisation des travaux.

De **voorzitter**: De voorwaarden om een beslissing te kunnen nemen, zijn thans niet vervuld. Het gaat over een informeel verzoek. We zullen de agenda en de regeling van de werkzaamheden opnieuw bespreken.

01.240 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Alors, sur le point 1, monsieur le président, il y a un point en suspens pour l'instant – et plusieurs collègues l'ont formulé –, la CREG n'étant plus un problème puisque nous avons trouvé les modalités, c'est que la ministre mette aussi à disposition dans la *data room* l'ensemble de ces éléments.

01.240 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Wat punt 1 betreft, moet de minister al haar informatie ter beschikking stellen in de *data room*.

Le **président**: Je vous remercie, monsieur Nollet. Si je n'ai plus de demande d'intervention des collègues, je redonne la parole à Mme la ministre, qui souhaitait réagir aux différents intervenants.

01.241 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, je vois que M. Nollet comprend un peu mieux la situation après l'avoir un peu moins comprise ou, en tout cas, après avoir laissé entendre qu'il l'avait moins comprise.

01.242 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): (...)

01.243 Marie-Christine Marghem, ministre: J'ai la parole. Vous avez dit: "Étant donné que la ministre lie la confidentialité de l'État à celle de la CREG, alors il faut lier les deux questions". Je vous entends très bien. Vous affirmez à présent: "Comme nous avons réglé le problème de la CREG, ..." et qu'elle a une obligation qui est différente de celle d'une partie à la convention, elle est liée par le secret professionnel et est passible de sanctions pénales. D'où la décharge de responsabilité concernant celles-ci, à signer par le président qui s'y engage.

01.243 Minister Marie-Christine Marghem: Krachtens de wet betreffende de organisatie van de elektriciteitsmarkt is de CREG gebonden aan een beroepsgeheim waaraan strafrechtelijke straffen verbonden zijn.

01.244 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): (...)

01.245 Marie-Christine Marghem, ministre: Comme je l'ai écrit au président, la CREG a une obligation particulière qui vient de l'article 26 § 2 de la loi Électricité, avec son secret professionnel. L'éditeur du rapport, qui est la CREG, décide, en fonction de cette responsabilité, d'expurger certaines parties. C'est pourquoi nous avons reçu ces documents. Je ne peux pas faire plus que ce qu'elle fait à cet égard, car je dois suivre ce qu'elle fait. En outre, l'État belge est partie à une convention dont le caractère confidentiel oblige toutes les parties, autrement dit: EDF, Electrabel et l'État belge.

01.245 Minister Marie-Christine Marghem: Als opsteller van het rapport beslist de CREG om, gelet op haar aansprakelijkheid, bepaalde delen te schrappen. Daarom hebben we die documenten ontvangen. Meer kan ik niet doen. Bovendien is de Belgische Staat partij bij een overeenkomst waarvan het vertrouwelijke karakter door alle partijen gerespecteerd moet worden.

Comme vous l'avez très bien compris dans votre deuxième phrase, vous savez très bien que cette obligation est d'une nature différente. C'est une obligation conventionnelle qui est liée à l'existence de cette convention. C'est la raison pour laquelle vous avez bien fait la distinction entre l'obligation de la CREG prévue dans la loi Électricité, et cette obligation de confidentialité, qui est prévue dans la

U weet heel goed dat het over een ander soort verplichting gaat. Het betreft een contractuele verplichting.

convention.

ting. U heeft trouwens een onderscheid gemaakt tussen de in de elektriciteitswet opgenomen verplichting met betrekking tot de CREG en de in de overeenkomst vermelde geheimhoudingsplicht.

Le **président**: J'ai deux demandes d'intervention: M. Friart et ensuite M. Nollet.

01.246 Benoît Friart (MR): Je reviens sur cette levée de confidentialité. Je suis très sceptique: le président de la commission peut-il endosser cette responsabilité? Encore une fois, à mon sens, cela relève de la Conférence des présidents.

01.246 Benoît Friart (MR): Kan de commissievoorzitter zomaar de verantwoordelijkheid op zich nemen voor de opheffing van de vertrouwelijkheid? Volgens mij komt dat de Conferentie van voorzitters toe.

01.247 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je crois que d'autres collègues vont régulièrement avec moi en Conférence des présidents. Lorsqu'on discute de l'ordre des travaux et l'organisation des travaux des commissions, c'est toujours la commission qui décide et c'est toujours ce que la majorité rappelle.

01.247 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Als men tijdens de Conferentie van voorzitters de regeling der werkzaamheden van de commissies bespreekt, wordt de beslissing steeds door de commissie genomen en dat wordt door de meerderheid bevestigd.

01.248 Benoît Friart (MR): Ici, nous n'avons pas le quorum.

01.248 Benoît Friart (MR): We halen hier het quorum niet.

01.249 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Et alors? Nous parlons bien du point 1 et sur cette question-là, il n'y a même pas besoin d'un vote. Il est question d'une communication que le président a faite. Ce point est réglé. Vous avez raison pour le point 2, mais celui-ci sera réglé en commission, pas en Conférence des présidents. Et nous serons là.

01.249 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): We hebben het wel degelijk over punt 1, waarover er niet eens gestemd moet worden. Er is sprake van een mededeling van de voorzitter. Wat punt 2 betreft, heeft u gelijk. Het zal in de commissie en niet op de Conferentie van voorzitters geregeld worden.

01.250 Karine Lalieux (PS): (...)

Le **président**: C'est M. Nollet qui a la parole.

01.251 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Madame la ministre, si vous voulez bien m'écouter encore trente secondes. Sur les documents qui sont de votre ressort et qui doivent venir dans la *data room*, ne nous faites pas aller jusqu'au premier ministre pour rappeler la jurisprudence qui a été mise en place déjà ici, dans cette commission, et sous la précédente législature pour avoir accès, parce que le gouvernement a dit que c'était OK dans une *data room*, la lettre de Wathélet, d'une part, et, d'autre part, la jurisprudence de la décision de la Conférence des présidents du mois de juillet. Ne nous faites pas aller jusqu'au premier ministre pour le demander.

01.251 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Zorg ervoor dat we niet helemaal tot bij de eerste minister moeten gaan om in de *data room* inzage te krijgen in die documenten.

Le **président**: S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je dirai que finalement, après ce débat de presque cinq heures, la question de fond qui est posée est celle du contrôle parlementaire du

De **voorzitter**: De kern van dit debat is de mogelijkheid om de parlementaire controle uit te

gouvernement. Quels sont les moyens, dans des dossiers secrets, confidentiels et autres, d'exercer correctement ce contrôle parlementaire? Je note qu'il y a eu des précédents dans le domaine du nucléaire où des *data rooms* ont été organisées. Donc, je confirme qu'à ce sujet-là, la présidente de la CREG nous dit que c'est OK, après avoir expliqué le contexte juridique et tout ce qui a été dit, mais à deux conditions. Il faut que les deux conditions soient remplies.

Je prends pour ma part mes responsabilités en tant que président de cette commission et chaque collègue qui consulterait prendra les siennes aussi, bien entendu.

Quant aux modalités, nous verrons ultérieurement comment les organiser.

Est-ce que je peux conclure le débat sur ce point?

01.252 Benoît Friart (MR): Monsieur le président, vous faites référence à la convention signée avec les producteurs d'électricité ou bien au document CREG?

Le président: Je fais référence au rapport tel qu'il nous a été transmis dans la version non confidentielle, c'est-à-dire expurgée de chiffres et données, aux courriers et courriers électroniques échangés entre la CREG et Mme la ministre. Je fais référence à ces deux éléments car il semble que tous les parlementaires n'ont pas le même niveau d'information. Les lettres expurgées de la majorité des informations ne donnaient pas beaucoup d'indications. Si on veut effectuer un travail correct, il faut ces données, fût-ce dans une formule *data room*, telle qu'elle a déjà été mise en œuvre dans notre assemblée.

01.253 Benoît Friart (MR): En principe, il faut un consensus.

01.254 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Mais non!

01.255 Karine Lalieux (PS): (...)

Le président: Je pense que les présidents de commission ont quand même quelques prérogatives. On va clôturer la question sur ce point.

Je remercie Mme la ministre de s'être prêtée à l'exercice de l'échange de vues. Je remercie les collègues qui se sont exprimés et qui ont posé les questions et qui ont donné des points de vue sur le dossier.

Je considère que la séance est levée mais que le dossier n'est pas clos.

01.256 Benoît Friart (MR): Monsieur le président, en ce qui nous concerne, nous mettrons le point à la Conférence des présidents.

oefenen. Er werden eerder al *data rooms* georganiseerd voor de nucleaire sector. De voorzitter van de CREG gaat onder twee voorwaarden akkoord. Ik verbind mij ertoe die voorwaarden na te komen en ik verwacht van u hetzelfde.

01.252 Benoît Friart (MR): Verwijst u naar de overeenkomst met de elektriciteitsproducenten?

De voorzitter: Ik verwijs naar het rapport zoals dat werd overgemaakt in de niet-vertrouwelijke versie, waarbij er cijfers en gegevens werden weggelaten, en naar de briefwisseling tussen de CREG en de minister. Niet alle parlementsleden beschikken over dezelfde informatie; uit de brieven waaruit informatie werd geschraapt, kon niet veel informatie worden gehaald; voor het verrichten van degelijk werk zijn die gegevens nodig, zo nodig in het kader van een *data room*.

01.253 Benoît Friart (MR): Er is in principe een consensus nodig.

De voorzitter: De commissievoorzitters hebben toch enkele prerogatieven!

01.256 Benoît Friart (MR): We zullen dat punt aan de Conferentie van voorzitters voorleggen.

La réunion publique de commission est levée à 19.05 heures.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 19.05 uur.